

l'éducation

2,50f



■ pour un enseignement des sciences humaines ■ la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés ■ classiques du cinéma ■ les centres de vacances

n° 282 ■ 13 mai 1976

indispensable

à
la demande générale
le recueil
**articles et documents
publiés dans l'éducation
de 1971 à 1974**
est
**à nouveau
disponible**

envoi sur simple demande à

l'éducation

2 rue Chauveau-Lagarde 75008 Paris
C.C.P. 31.680 34 La Source

l'exemplaire 2 Francs

- 3 sur votre agenda
- 6 mots croisés - bridge

à l'ordre de la semaine

- 8 pour mieux connaître notre monde, par Pierre-Bernard Marquet
- 9 la presse à l'école : peut-être demain ; l'information jeunesse en question ; enseignants : mouvements de protestation ; universités : situation confuse
- 11 trois questions à Pierre Jullien, président de l'Assemblée des directeurs d'IREM
- 12 dans les publications officielles : vous lirez au B.O.

cette école innombrable

- 14 ces enfants-là : 2 — à l'ombre des pylônes, par Jean-Pierre Vélis
- 18 documentation : voici les CEMEA, par Robert Mandra ; pour votre classe
- 19 un problème par semaine : sciences humaines 2005, le rapport de Jean Fourastié, président du Groupe de réflexion sur l'enseignement des sciences humaines et économiques dans le second degré
- 23 OFRATÈME : radiovisions présentes et à venir, par Michaëla Bobasch
- 24 le mémento de l'enseignant : les lycées climatiques, par René Guy
- 25 vous avez la parole : faut-il tuer l'inspecteur ? par Bernard Charlot

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros



Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
97, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. : 231-18-21

Le n° : 2,50 F
Abonnement annuel : France 60 F
étranger 80 F

CCP 31-680-34 (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre
une bande d'expédition et 2 F en timbres.

l'homme créateur

- 28 qu'est-ce qu'un film classique ? par Etienne Fuzellier
- 30 théâtre : théâtre et quotidienneté ; sans rêver d'Epidaure, par Raymond Laubreaux
- 32 lettres : connaissez-vous Edmée ? par Josane Duranteau ; mort d'un poète, par Pierre Ferran ; visages d'un hexagone, par Pierre Ferran et François Mariet

le monde comme il va

- 34 pour le droit aux vacances, un projet de « Jeunesse au plein air »

photos - couverture : G. Dosser ; p. 14 : Léon-Claude Vénézia ; p. 29 : Cinéma-thèque ; p. 31 : Roger-Viollet ; p. 32 : Pierre Malrieu ; p. 34 : G. Dosser.

Le BAIN LINGUISTIQUE®

plonge les jeunes
dans la vie de
la langue choisie...



Publicité Orbis

Multiplés formules de séjours en :
Angleterre, Allemagne, Espagne,
Irlande, Ecosse, Autriche,
Italie, Malte, Japon, U.S.A.

L'Association "Séjours Internationaux Linguistiques et Culturels" (S.I.L.C.), sans but lucratif, agréée par le Secrétariat de la Jeunesse et des Sports (n° 16.64) et le Commissariat au Tourisme (n° 70.027), offre toutes possibilités de "Bain Linguistique" de toutes durées et à toutes époques de l'année : Séjours en famille ; Séjours scolaires encadrés ; Séjours indépendants avec appui local ; Séjours "Entente cordiale" avec pratique de sports en Angleterre ; Séjours au pair ; Stages rémunérés ; Echanges individuels, etc., pour jeunes scolaires, étudiants et adultes (recyclage). Possibilité cours Duel-Licence.

S.I.L.C. accepte avec plaisir la collaboration de collègues comme correspondants locaux en France et professeurs-inspecteurs à l'étranger.



Pour tout connaître sur cette Association qui présente toutes garanties de sécurité, de sérieux et d'efficacité, et choisir la formule de Bain Linguistique qui correspond à vos désirs, demandez - tout de suite - la documentation complète et gratuite.

BON A REMPLIR ET A RETOURNER A S.I.L.C.
(Service 53)

56, avenue Jules Ferry - 16000 ANGOULEME

Je désire recevoir - gracieusement - une documentation complète sur l'Association S.I.L.C. et le choix de "Bain Linguistique" à l'étranger.

Pays envisagé (s) _____

Pour : Jeune (âge _____) Etudiant Adulte

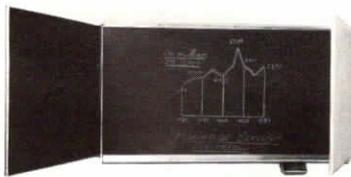
NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POST. : _____ VILLE : _____

A Paris : M^{me} Beinse - Tél. 250.71.20 avant 13 h.

POUR ENSEIGNER, IL FAUT ECRIRE.



Pour bien écrire, il faut AUBECQ. AUBECQ, tableaux en acier vitrifié, garantis 10 ans.

Types de surfaces :

Vitrab (vert ou blanc) pour écriture à la craie.

Tablograph (blanc) pour écriture au feutre, effaçage à sec des données variables ou à l'éponge humide des données fixes. Accrochage de documents par plots aimantés.

Possibilité de projection de films ou diapositives sur surfaces blanches.

Linoliège pour fixation de documents par punaises, épingles, etc... Possibilité de combinaisons entre les différents types de surface.

Gamme complète de tableaux muraux, triptyques, feuillets de livre, etc...

Tous les tableaux sont munis de crochets porte-carte, bac à craie, etc.



Envoi du catalogue gratuit sur simple demande : AUBECQ, Émailleries de Blanc-Misseron - 59154 CRESPIEN - Tél. (20) 47.20.15.
Bureaux d'exposition : 120, Champs-Élysées - 75008 PARIS - Tél. 225.86.49 • 65, rue de la part Dieu - 69003 LYON - Tél. (78) 60.18.62.
Marché clientèle UGAP : 35138.

Aubecq, pour enseigner mieux.

OFFICE DE PUBLICITE DU NORD - LILLE - A.2594 E

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS CENTRE DE FORMATION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

E.C.J.F.

39, avenue Trudaine, Paris-9^e - 280-23-23

■ **DISPENSE** une formation orientée vers les carrières du secrétariat et de la comptabilité

secrétariat administratif - bilingue - juridique - médico-social - comptable et de l'informatique - de la publicité et du tourisme - du commerce extérieur et des transports

■ **PREPARE :**

- au baccalauréat de technicien G1 (techniques administratives),
- au diplôme de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

■ **PROPOSE :**

- 1° un cycle de TROIS ANS à des élèves sortant de Troisième, un cycle de DEUX ANS à des élèves sortant de Seconde ;
- 2° des cycles à temps plein de formation professionnelle intensive de UN, DEUX ou TROIS SEMESTRES à des personnes :
 - a) de niveau Seconde ou ayant une expérience compensatrice,
 - b) de niveau Terminale ;
- 3° des sessions à temps partiel de formation continue (formation ou perfectionnement au secrétariat et à la gestion).

■ **ACCORDE** diverses bourses d'études et de séjours à l'étranger

■ **DONNE DROIT**, dans certains cas, aux indemnités de formation versées par les ASSÉDIC ou à une aide de l'Etat au titre de la rémunération des stagiaires

■ **ASSURE** le placement avec l'aide de son Association d'anciennes élèves

Renseignements tous les jours ouvrables de 13 à 18 heures
Tél. 280-23-23

Opération PORTES OUVERTES

Chaque mercredi à 15 heures précises (de février à juin)

stage

■ **Audiovisuel - Le diaporama.** Du 17 au 22 mai à Troyes. Ce stage, ouvert à tous, est agréé comme unité de valeur CAPASE - CAP d'animateur socio-éducatif et permettra d'apprendre à réaliser le diaporama (montage audiovisuel : diapositives couleur, son). Les stagiaires photographieront puis développeront en laboratoire leurs propres photos couleur et enregistreront la bande sonore originale adaptée. Des projections suivies de débats s'attacheront à préciser la place et la valeur artistique de ce procédé ainsi que la puissance de son impact comme moyen d'information. Participation aux frais : 190 F (hébergement et nourriture compris). Renseignements et inscriptions : Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, 1, rue Navier, 51084 Reims Cedex.

cours

■ **La culture polonaise,** cours professés en français à l'université Jagellone à Cracovie du 5 au 25 août et organisés à l'intention des enseignants des écoles secondaires de moins de quarante-cinq ans. Le programme comporte : trente-cinq heures de conférences consacrées à l'histoire, la géographie, l'art et la littérature, l'économie, la politique intérieure et étrangère, l'enseignement, la culture et les problèmes sociaux de la Pologne contemporaine ; quinze heures d'exposés et de discussions ; deux excursions, l'une dans les montagnes de Tatras, l'autre le long de la Vistule jusqu'à Varsovie, ainsi que plusieurs autres visites. Le logement et la nourriture sont pris en charge par l'université et la Maison des étudiants, les cours et les frais culturels par l'université ; voyage et transports à la charge des participants. Renseignements complémentaires et inscriptions (**avant le 30 mai**) : Commission française pour l'Unesco, 21 bis, rue La Pérouse, 75775 Paris Cedex 16. Tél. : 553-58-40 à 44, poste 237.

festivals

■ **Les heures musicales d'Etampes.** Festival de musique ancienne, sur cinq week-ends : 15 et 16 mai, 27, 28, 29 et 30 mai, 12 et 13 juin, 19 et 20 juin, 26 et 27 juin. Cette manifestation, née d'une initiative de la municipalité d'Etampes, regroupera, autour d'un ensemble de cinq concerts de grande qualité, une action vivante d'initiation à la musique dans le milieu

scolaire et différentes activités concrètes sous forme d'ateliers visant au développement de la pratique musicale instrumentale et vocale des amateurs. Renseignements complémentaires : Pierre Costes, délégué départemental de la musique en Essonne, ADIAM 91, « Heures musicales d'Etampes », Hôtel de ville, 91150 Etampes.

■ **Fêtes du bimillénaire de Rodez.** La capitale du Rouergue sera animée, du 26 mai au 7 juin, par des spectacles de ballets avec le concours des artistes de l'Opéra, des rencontres culturelles, des spectacles de variétés, une exposition artisanale, des reconstitutions historiques médiévales et des temps modernes et des réunions gastronomiques. Organisées par les diverses régions de la province, ces réjouissances seront filmées et commentées par la télévision. Renseignements : Maison du Rouergue, 3, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Tél. : 770-25-80.

exposition

■ **Cinquante-cinquième exposition de la Société des peintres-graveurs français,** à la Bibliothèque nationale jusqu'au 30 mai. Cette manifestation, placée cette année sous le signe de la tradition et de l'innovation, s'ouvre sur une rétrospective du bois gravé avec des œuvres de Gauguin, Vlaminck, Derain, Dufy ; la deuxième partie de l'exposition honore la mémoire de trois sociétaires disparus : Dunoyer de Segonzac, Robert Cami et Philippe Lelièvre ; la troisième partie est consacrée aux œuvres des sociétaires et de leurs invités (œuvres qui pourront être acquises sur place pendant la durée de l'exposition et ensuite au secrétariat de la Société des peintres-graveurs français, galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four, 75006 Paris). Tous les jours de 10 heures à 18 heures, Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris. Droit d'entrée : 6 F ; demi-tarif pour enseignants et étudiants (pour visites de groupes scolaires et universitaires, demander rendez-vous par écrit ou par téléphone : 266-62-62, poste 314).

télévision

■ **Reprises** — **Le sagouin,** d'après le roman de François Mauriac, réalisation de Serge Moati ; grande dramatique de 1972 (FR3, samedi 15 mai, 20 h 30). **Ardéchois, cœur fidèle,** de Jean-Pierre

Gallo, avec Sylvain Joubert, le dernier meilleur feuilleton de la télévision française (A2, première, dimanche 16 mai, 21 h 45).

■ **Dramatiques** — Dans le cadre de la série « Cinéma 16 », **La Limousine,** film de Paul Seban (production de Lyon) ; l'histoire de Marie (Christine Fersen), la Limousine, fixée à Lyon et qui vit tout le temps ailleurs ; le départ c'est son idée fixe : elle veut toujours partir, elle ne part pas, (FR3, mercredi 19 mai, 20 h 30). **Le cousin Pons** d'après Balzac, adaptation et dialogues de Jean-Louis Bory, réalisation Guy Jorré ; un grand numéro d'acteur d'Henri Virlojeux ; un **Cousin Pons** qui restera (A2, jeudi 20 mai, 20 h 30). Mois de la télévision francophone : **L'océan** de Marie-Claire Blais, réalisation Jean Faucher ; émission de la télévision suisse (TF1, mercredi 19 mai, 20 h 30).

■ **Cinéma** — « Cinéma de minuit » : **Mannequin,** un film de Franck Borzage (1938) : après Garbo, Joan Crawford (FR3, dimanche 16 mai, 22 h 30). **La bête humaine** de Jean Renoir (1938), dans le cycle Gabin (FR3, jeudi 20 mai, 20 h 30). « Ciné-club » : **La pointe courte** d'Agnès Varda (1955) : Sète vue par une Sétoise (A2, vendredi 21 mai, 22 h 40).

vacances

■ **Le programme Été des Maisons européennes de la jeunesse, affiliées à la Fédération Léo Lagrange est paru.** Il propose entre autres, aux couples, accompagnés ou non d'enfants, des séjours en Tunisie, Roumanie, Portugal ; pour les couples sans enfants, des circuits en Tunisie, Grèce, Turquie ; pour les individuels, des centres sur la Méditerranée, la Côte basque et la Bretagne, ainsi qu'en Yougoslavie et en Tunisie. A ce programme également, des circuits « Découverte de la nature » — lacs d'Ecosse ; fjords de Norvège ; le Maroc en « 4 L » — et deux circuits en Afrique noire. Pour recevoir la brochure détaillée et pour tout renseignement : MEJ, 21, rue de Provence, 75009 Paris. Tél. : 824-63-01.

publications ONISEP

■ **L'instituteur.** Cette brève monographie tente et réussit, en une vingtaine de pages, à définir la profession d'instituteur et ses différents aspects ; à préciser les conditions d'accès, le recrutement et

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Paul Delouvrier ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Robert Debré, de l'Académie des sciences ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourasté, membre de l'Institut ; Georges Friedmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Jacques Monod, prix Nobel ; Raymond Poincaré, conseiller d'Etat ; Jean Rostand, de l'Académie française ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

administrateur délégué : Léon Silvéreano.

rédaction

rédacteur en chef : Pierre-Bernard Marquet.

rédacteur en chef adjoint : Maurice Guillot.

chefs de service : Jean-Paul Gibiat, Jean-Pierre Vélis.

secrétariat de rédaction - maquette : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre.

informations : Elisabeth de Blasi, Michaëla Bobasch, André Caudron, Odile Cimetière, Catherine Guigon, René Guy, Robert Le Roncé, Jean-Loup Manoussi, Georges Parry, Michel Pulh, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean-Jacques Schaeffel, Gérard Sénéca.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Jacques Charpentreau, Christian Gousin, Claudine Dannequin, Jean-Claude Forquin, Gérard Fournier, William Grossin, Geneviève Lefort, Gildas Machelot, Frank Marchand, François Mariet, Jerry Pocztar, Louis Porcher, Marie-Claude Porcher — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Jacques Mourgeon, Georges Rouveyre.

dessin : François Castan.

publicité - développement

Odetta Garon — François Silvain.

comité de rédaction

Etienne Bauer, Robert Bazin, Maurice Cayron, Robert Mandra, Pierre-Bernard Marquet, Robert Mélet, Miriam Oppenheimer, André de Péretti, Léon Silvéreano.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Jeanne Dejean et Denis Forestier, vice-présidents ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Robert Bazin, Jean-Louis Bergeret, Lazarine Bergeret, Maurice Cayron, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Lucien Géminard, Colette Magnier, Georges Petit, Yvette SerVin.

la carrière ; à énumérer toutes les fonctions particulières accessibles à un instituteur. A ce propos, on lira, page 15, que l'IDEN est devenu IDE. Cette terminologie utilisée dans cette brochure d'information destinée tant aux parents qu'aux jeunes à la recherche d'une situation, aura réussi à faire du dernier Congrès national du SNIDEN de nouvelles Ides de mars.

■ **Avenirs** (abonnement pour 10 numéros : 60 F) présente, dans un numéro double (266-267), **Les emplois au service de l'agriculture**. Cette épaisse brochure passe en revue les carrières du ministère de l'Agriculture, celles qui se situent dans les organisations professionnelles, ainsi que les carrières de l'enseignement. Elle signale les principaux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. Des articles précisent les différents secteurs de la formation agricole et la formation et l'information des agriculteurs ; ceux-ci pourront apprendre (p. 81) qu'un décret du 30 septembre 1953 a mis en place un ensemble de dispositions « ayant pour objet l'organisation et l'assainissement du marché du vin ». On trouvera en annexes la liste des organismes agricoles et leurs adresses, celle des inspections régionales d'agronomie, celle des chambres départementales d'agriculture.

■ **Les Cahiers de l'ONISEP** consacrent leur n° 9 aux **Métiers de la pêche**. En premier lieu, ce fascicule d'information traite des métiers de la pêche proprement dits et décrit toutes les fonctions différentes que l'on trouve actuellement à bord d'un navire de pêche hauturière. En second lieu, il s'attache à recenser les activités voisines, comme la conchyliculture ou la pisciculture et la commercialisation des produits de pêche et d'élevage. A chaque niveau, il indique la formation requise et précise en annexe les différentes écoles ainsi que les diplômés auxquels elles préparent. Pour recevoir ces publications : ONISEP, 168, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, ou BP 10205, 75225 Paris Cedex 05.

publications diverses

■ **Le Centre de recherche et de formation en éducation de l'ENS de Saint-Cloud** vient de publier une enquête effectuée par Daniel Teyssie auprès d'étudiants du premier cycle de l'enseignement supérieur afin de savoir quelle image les étudiants en histoire se font d'une disci-

pline qui, parce qu'elle est enseignée prématurément, se prête au maximum d'appauvrissement et de déformation autorisés et utilisés à l'école. Le temps passé à la réalisation de cette enquête témoigne à lui seul du sérieux de l'entreprise, ainsi que l'écho favorable qu'il a obtenu parmi les spécialistes de cette discipline (la brochure : 10 F).

■ **Art contemporain et pratique pédagogique**, tel est le titre d'un des « Dossiers de Sèvres », édité et fourni par le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (1, avenue Léon-Journault, 92310 Sèvres). Ce dossier (150 pages), constitué par Humbert, rend compte des différentes conférences qui eurent lieu au CIEP, voici un an, sous le titre « Journées artistiques de Sèvres », et sous la présidence de J.-M. Colignon, inspecteur général (la brochure : 15 F).

notez aussi

■ **Le foyer international d'accueil de Paris** a pour mission de recevoir en groupes ou individuellement : des étrangers et des Français âgés de plus de seize ans à leur arrivée à Paris, lieu ou première étape de leurs voyages d'études et de leurs stages techniques ; des Français venant participer à des stages, réunions, congrès, échanges culturels où professionnels, voyages de découverte de Paris, etc. A ses hôtes, il offre un cadre culturel de qualité, un service d'information, de documentation et d'animation, et diverses installations (treize salles de conférences, sept studios de musique avec piano et orgue, trois ateliers, une salle de lecture). Capacité d'accueil : 426 lits. Le FIAP est également équipé pour accueillir des handicapés physiques. Renseignements : FIAP, 30, rue Cabanis, 75014, Paris. Tél. : 707-25-69.

■ **Logements pour étudiants**. Toutes les personnes demeurant dans l'agglomération parisienne et susceptibles de louer chambres, studios ou petits appartements à des étudiants, peuvent s'adresser à l'Union parisienne des étudiants locataires, 120, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : 633-30-78 (permanence de 14 h 30 à 18 h 30, sauf samedi et

C'est par erreur que Louis Joxe a été signalé auteur de l'éditorial du n° 181 de la revue « Après-demain » dans notre « Agenda » du 6-5-76. Il s'agit en réalité de Pierre Joxe.



Pour passionner son auditoire mieux vaut ne pas lui tourner le dos.

Quand vous faites un exposé, vous passez malheureusement plus de temps face à votre tableau noir que face à vos élèves.

Il existe aujourd'hui une autre solution : le rétroprojecteur 3M.

Cet astucieux appareil projette des transparents derrière vous, tandis que vous vous adressez, de face, à votre auditoire.

Sur ces transparents, préparés à l'avance, vous

pouvez illustrer votre argumentation de mille façons : dessins, schémas en couleur, écriture manuscrite ou dactylographiée, etc.

Au fur et à mesure que vous parlez, vous soulignez un mot, vous entourez un chiffre... sans quitter vos interlocuteurs des yeux.

Avec le rétroprojecteur 3M, vous gardez votre auditoire sous le charme, et votre exposé gagne en rapidité et en efficacité.

Rétroprojecteur 3M : aujourd'hui, la persuasion est une technique.



Division Information et Communications graphiques
Département Audio-Visuel 3, rue des Chênes Pourpres 95001 Cergy - Tél.: 030.51.55

Je désire recevoir plus de renseignements sur les rétroprojecteurs 3M

Nom : _____
Société : _____
Adresse : _____
Tél. : _____
3M France B.P. N° 120
75019 Paris - Tél.
202.80.80

POUR JUILLET

Organisation de séjours linguistiques
recherche

PROFESSEURS

pour encadrer groupes
en Grande-Bretagne

Ecrire sous réf. 5.412 à Publipanel,
20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09
qui transmettra.

LES ÉDITIONS DU
cep
BEAUJOLAIS

Boite postale 441
69656 Villefranche-sur-Saône

- Activités manuelles
- Théâtre et Musique
- Jeux et Jouets
- Articles pour fêtes

Catalogue, 48 pages, gratuit,
sur demande.

Expédition dans toute la France
et la Communauté.

Tél. : (74) 65-04-30

avec **CLUB ANGLAIS**

VACANCES LINGUISTIQUES

Séjours d'études et séjours libres
en Angleterre, Allemagne,
Espagne, Autriche, Italie
pour adolescents et pour adultes

SPECIAL JEUNES

Tarifs tous horizons

28, rue des Fossés St Bernard Paris 5^e
tél. : 033.01.72 lic. A 483

• LA NATURE PAR LES ABEILLES
pour vivre mieux ! GELEE ROYALE,
POLLEN, HYDROMEL, MIEL DORÉ
DU BERRY, CONFISERIE au MIEL.
Produits de beauté naturels. Docu-
mentation et tarifs GRATUITS A 4 sur
demande. Société APICOLE de CHE-
ZELLES, 36500 Buzançais.

mots croisés

par Pierre Dewever

problème 223



Horizontalement. 1 - Tel un homme qui va bientôt perdre son prestige auprès de ces dames. 2 - Souffrant d'une douce maladie de cœur. 3 - Personne qui s'impose. 4 - Personnel - Fragment du rêve de Perrette. 5 - L'air du Midi - Vent dans les voiles pour des marins tirant une bordée. 6 - Un tiers d'alcool - Forme d'avoir indiquant une forme d'être - Berna. 7 - Araignées à quatre bras - Idole remplacée par Mao. 8 - Tel le bon chrétien marqué après la chute - Leur poids alourdit le pas. 9 - Taillé à la façon d'une glace. 10 - Postérieur dans le temps ou dans l'espace. 11 - Finissent dans la purée - Personnel.

Verticalement. 1 - Valet de chambre faisant la loi. 2 - Susceptible de faire baisser les bras même au plus courageux. 3 - Battage ouvrant la cérémonie - Gratin qui prend la meilleure part du fromage. 4 - Livre à la circulation - Barrage pour colmater certaines crues. 5 - Artifice pour mieux séduire - Elle prend jour à la lumière des faits. 6 - Egalement - Exploitation utilisant le soleil pour profiter de la mer. 7 - Nous recevons d'elle des tendres poulets - Formule classique d'état-civil. 8 - Article - Il n'est pas question de les raccommorder lorsqu'ils sont brouillés - Note. 9 - Grand d'Espagne à la tête blanche - Voleuse - Voleuse d'enfant mâle qui sait ce qu'il en coûte.

solution du problème 222

Horizontalement. 1 - Nettoyage. 2 - Otages - Ep. 3 - Ces - Ali. 4 - Tn - Affres. 5 - Adhésive. 6 - Muid - Ge. 7 - Bedeau - Go. 8 - Usé - Urnes. 9 - Urbains. 10 - Ers - Envie. 11 - Suée - Tees.

Verticalement. 1 - Noctambules. 2 - Eten- dues - Ru. 3 - Tas - Hideuse. 4 - Tg - Aède. 5 - Œufs - Aube. 6 - Ys - Figurant. 7 - Arve - Nive. 8 - Gelée - Génie. 9 - Epis - Rosses.

bridge

par Pierre Tessereau

à la table

Enchère osée mais bien joué. Nord est donneur et ouvre de 1 ♣. Pas bien gros ses 12 points et deux couleurs creuses, mais il faut bien être optimiste de temps en temps.

♠	AR7		
♥	107		
♦	1042		
♣	RD1064	♠	D1096
♥		♥	RV65
♦	D53	♠	V42
♣	A9853	♥	A8432
		♦	AV
		♣	V72

Est contre. Certes ce contre est faible en points d'honneurs mais la répartition des couleurs est très favorable. « Que diable, pense-t-il, Ouest doit bien avoir le fit dans une de mes couleurs. » Et Sud, à son tour, d'avoir un beau surcontre. Ouest et Nord passent. Est : 1 ♦ — Sud : 1 ♥ et 2 ♣ de Nord en une rede- mande de faiblesse. Mais rien n'arrête plus Sud qui demande et joue 3SA.

Et voilà notre Sud assez peu fier avec 23 points minables au total quoique appuyés d'une bonne longueur par 5 (où l'avenir prouvera hélas qu'il n'y a que trois levées à trouver).

Entame ♦ 5, comme il se doit, pour le Roi et l'As. Le ♣ V est pris de l'As par un Ouest heureux de la mauvaise surprise qu'il réserve à Sud avec la répartition à cette couleur. Double retour à ♦ et Sud ne compte que huit levées avec deux ♠, un ♥ deux et trois ♣.

Il a cependant un bon espoir, c'est que, après avoir obligé Est à se défausser sur trois ♣ maîtres, il le mette en main à ♥ pour lui imposer un retour sous sa ♠ D. Aussitôt vu, aussitôt joué et, rayonnant, Sud marque la manche.

Or, à six cartes, les jeux étaient les suivants :

♠	AR7		
♥	107		
♦	853		
♣	D9	♠	D109
♥		♥	RV
♦	—	♠	8
♣	8	♥	V42
		♦	A84
		♣	—

et Ouest, perdant une bonne occasion

de se taire, dit à son partenaire. « Voyons, cher ami, vous n'avez pas vu que votre ♥ R était plus encombrant qu'utile. Si Sud avait eu ♥ AD, il ne pouvait chuter. Vous auriez donc dû le donner sur son As et je prenais de la Dame ! »

« Toutes mes excuses » dit le sympathique Est et Sud conclut, en rayonnant pour la seconde fois : « N'ayez pas de regret, cher Monsieur, j'aurais joué un coup à blanc à ♥. »

solution du problème 61

♠ —	♠ A865	♠ RV97
♥ V109432	♥ D865	♥ 7
♦ V32	♦ 5	♦ R1076
♣ 5432	♣ AD98	♣ R1076
	♠ D10432	
	♥ AR	
	♦ AD984	
	♣ V	

Sud réussit-il le contrat de 6 ♠, cartes sur table, quelle que soit l'entame et contre les meilleures réponses ?

Réponse. Oui.

Justifications. Remarquons d'abord que, s'il n'y a qu'une levée à perdre, elle ne peut l'être qu'à l'atout où la menace est précisément d'en perdre deux. Il n'est pas question, dans ce but, de jouer atout trois fois du mort car on ne parviendrait pas, en même temps à ne pas perdre de ♦.

Entame ♥.

Après la prise en main de l'entame, Sud doit minuter son jeu avec soin pour pouvoir couper le maximum de ♦ du mort et deux ♣ du mort. D'autre part, l'impasse au ♦ R n'est pas nécessaire comme nous le préciserons à l'occasion de la publication du palmarès et des derniers commentaires.

Commençons donc par couper ♦ 4 après le jeu de l'As, ♣ A et ♣ D forçant au Roi coupé. Deuxième ♦ coupé et ♣ 9 forçant au 10 coupé. Troisième ♦ coupé et ♣ 8 pour défausser le ♥ R.

♠ —	♠ A	♠ RV97
♥ 10943	♥ D86	♥ —
♦ —	♦ —	♦ —
♣ —	♣ —	♣ —
	♠ D104	
	♥ —	
	♦ D	
	♣ —	

Le mort joue la ♥ D. Est ne peut jouer que de deux façons :

- Il coupe petit. Sud surcoupe du 10, coupe sa ♦ D de l'As d'atout — et fait encore sa Dame d'atout derrière le Roi ;
- Il coupe du Roi d'atout pour la défausse de Sud de sa ♦ D. Après le retour de Est à l'atout, pris au mort. Sud fait les deux dernières levées avec ♦ D 10 derrière V 9.

Entames ♦ et ♣

Aux premières levées près revenant à l'intervention du jeu des As de ♣, ♦ et ♥, Sud arrive à la même position finale que ci-dessus et gagne.

En résumé, coup assez original : une impase au Roi (♦) gagnante mais inutile, un Roi (♥) maître qu'il faut défausser pour qu'il ne soit pas coupé et une Dame (♥) maîtresse que l'adversaire est obligé de couper, soit en étant surcoupé, soit en donnant une défausse s'il ne veut pas être surcoupé.

à vous de jouer

Voici une donne aussi intéressante en attaque qu'en défense.

♠ Dxx	♠ xxx	♠ xxx
♥ DVx	♥ DVx	♥ xx
♦ V10xx	♦ V10xx	♦ R10xxxx
♠ Axxxx	♠ Rx	♠ Ax
♥ DV109	♥ ARxx	
♦ Axxx	♦ —	
♣ —	♣ RDxxxx	

Après l'ouverture de 1 ♣ contrée en Ouest et soutenue par Nord à 2 ♣ (soutien faible derrière un contre), Sud est amené à demander 5 ♣ après un 4 ♦ que Est aurait eu du mal à réussir et Ouest entame ♦ A. Avec un ♠, un ♥ et un ♣ à perdre, le contrat semble compromis. Un coup classique appelé parfois **contretemps** paraît cependant capable de faire gagner Sud :

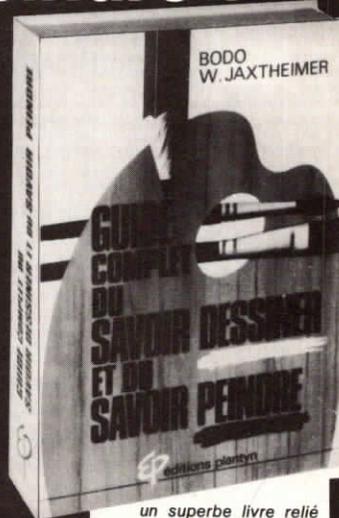
Sud coupe et joue atout pour Est qui renvoie ♥. Sud fait tomber le dernier atout et joue petit ♠.

— Si Ouest plonge de l'As, les deux ♥ de Sud disparaîtront sur la ♠ D et le ♦ V facile à libérer.

— S'il laisse passer, le ♥ R sera défaussé sur le ♦ V.

Comment Sud devait-il perdre ? Solution dans le prochain article.

vous aimez dessiner, peindre ?



Alors, posez votre crayon et lisez d'abord ce livre !

un superbe livre relié
couverture en couleur
cartonnée
format : 15,5 × 22 cm
432 pages
450 illustrations
dont plus de 300
en couleur

Prix public : 115 F

Prix spécial
enseignants : 89 F

Soit une économie
de 26 F.

Que le dessin ou la peinture soient pour vous une passion ou un simple passe-temps agréable, voici un livre capital qui vous permettra de faire le point de vos connaissances et de les approfondir.

Pour vous, Bodo W. JAXTHEIMER a mis au point ce «guide complet du savoir dessiner et du savoir peindre» dont vous ne pourrez bientôt plus vous passer. Son ouvrage traduit en plusieurs langues a déjà conquis des centaines de milliers de lecteurs dans toute l'Europe. Aujourd'hui le voici en France, pour vous.

Examinez-le gratuitement
pendant 8 jours !

BON D'EXAMEN GRATUIT

Envoyez-moi pour examen gratuit de huit jours le «guide complet du savoir dessiner et du savoir peindre».

Si je le garde, je bénéficierai de la remise spéciale de 26F accordée aux enseignants, et ne vous réglerai que 89F + 9F pour frais d'envoi et d'emballage ; sinon, je vous le retournerai sans rien vous devoir.

NOM _____

PRÉNOM _____

RUE _____

N° _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

Signature obligatoire :

Editions Plantyn
1, place Gabriel-Fauré
74016 ANNECY-LE-VIEUX

E.32

POUR MIEUX CONNAITRE NOTRE MONDE

« LES SCIENCES HUMAINES frappent aujourd'hui avec force à la porte de l'école ; leur entrée ne peut être différée », telles sont en gros les conclusions de Jean Fourastié, qui vient de présider, à la demande du ministre un « groupe de réflexion sur l'enseignement des sciences humaines et économiques dans le second degré ».

Dans le rapport qu'il vient de rédiger — et dont nos lecteurs trouveront pages 19 à 22 de larges extraits — Jean Fourastié n'est pas tendre pour l'actuel secondaire. Mais s'il plaide avec chaleur et conviction pour le domaine où il est orfèvre, il s'efforce aussi (et c'est là sans doute la très grande importance de ce texte) de le replacer dans le contexte plus vaste d'une réforme générale de tout le second degré. Mieux encore et sachant d'expérience qu'une réforme, instituée par des textes, n'est rien si ceux qu'elle entend réformer ne sont pas prêts à l'accueillir, et qu'elle n'est pas moins vaine si elle ne définit pas d'abord un long terme avant de préciser les étapes qui y conduiront, Jean Fourastié et sa Commission ont aussi sérieusement réfléchi sur la perspective 2005 que sur le présent et les lendemains proches.

Prendre conscience de notre monde tel qu'il est, tel que nous le vivons, est une des premières nécessités pour l'enfant et l'adolescent, surtout aujourd'hui, dans ce monde bombardé d'informations qu'il faut sans doute acquérir et stocker, mais aussi et surtout « traiter ». Or, dans l'acquisition des procédures mentales nécessaires, les sciences humaines ont un rôle particulier à jouer.

C'est pourquoi Jean Fourastié et la Commission réclament pour elles une part importante dans les « programmes », idéalement six à huit heures dans le premier cycle et cinq dans le second (auxquelles peuvent s'ajouter des « options », confiées à un maître unique), soit environ le tiers de l'horaire consacré à « l'éducation cérébrale ». Dans un plus proche futur, ce professeur unique pourrait être aidé, pour un petit nombre d'heures annuelles, par des spécialistes,

qui resteraient par ailleurs responsables des options.

Le but est qu'« au sortir du premier cycle, un élève ait acquis une image globale de la situation économique, sociale et politique du monde et sache le considérer en terme d'évolution » et qu'à la fin du second (même s'il n'a pas choisi des options), il possède « les connaissances et surtout les méthodes qui lui permettront [...] de continuer à percevoir et à comprendre les événements familiaux, sociaux, économiques, politiques, culturels... qui constituent la **condition humaine** ».

Une inquiétude est souvent formulée quand on parle de « sciences humaines », celle de voir s'y fondre — et pourquoi pas disparaître ? — les traditionnelles histoire et géographie. Pour la Commission elles restent au contraire « la condition de la constitution des sciences humaines ». « C'est sur les faits, les réalités décrits, révélés par l'histoire et la géographie, que les sciences humaines édifient leurs analyses, leurs « modèles » explicatifs et prévisionnels. L'enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences humaines sont donc aussi liés, aussi organiquement indissociables que la description, l'inventaire du réel inanimé par l'expérimentation et l'observation sont organiquement liés à la théorie dans l'élaboration et dans

l'enseignement des sciences physiques, chimiques, « naturelles » et biologiques. »

Une telle vision globale implique bien évidemment « un recyclage d'ensemble des professeurs d'histoire et de géographie actuellement en fonction pour les ouvrir aux sciences humaines et économiques, et les rendre aptes au nouvel enseignement », parallèlement à une mise en recrutement d'un nouveau corps de professeurs « d'histoire, géographie, sciences humaines et économiques ».

Cela suppose aussi « une mutation profonde des méthodes d'enseignement ». « Au souci de description objective de l'événement historique ou de la réalité géographique, devra s'associer le souci d'expliquer ces événements et ces faits par des séquences causales ; de mettre en évidence les analogies factorielles qui peuvent exister entre des situations distinctes dans le temps et dans l'espace ; de classer les faits par groupes typologiques, dont les ressemblances et les différences permettent d'exciter l'intérêt de l'élève, de faciliter et d'approfondir la connaissance ; d'envisager des « modèles » rationnels permettant d'aider la mémoire, **d'économiser** l'information et, parfois, d'autoriser la prévision. »

On le voit, les perspectives ouvertes sont vastes et ambitieuses, qui visent à donner à ce nouvel enseignement à la fois un caractère scientifique et un caractère pratique.

Elles auraient évidemment besoin d'être précisées par des schémas détaillés des programmes, ce pour quoi la Commission ne s'est pas reconnue compétente. Mais il faut dire aussi que le rapport établi par Jean Fourastié ne constitue qu'un élément du travail accompli dans la Commission. Sans préjuger donc de l'ensemble, on peut au moins estimer qu'il fournit déjà une ample matière à réflexion et à discussion et, probablement aussi, de solides raisons d'espérer, s'il est pris en considération, une profonde réforme du second degré.

Pierre-Bernard Marquet

la presse à l'école : peut-être demain

René Haby a confirmé, en répondant aux questions du Groupement des rédacteurs en chef des quotidiens de province, (réunis les 23 et 24 avril à Clermont-Ferrand) son désir de voir introduire la presse à l'école. Dans les réponses écrites qu'il a adressées aux rédacteurs en chef, le ministre de l'Éducation a précisé ses intentions.

Ainsi, a fait savoir René Haby, « l'introduction du journal dans l'enseignement sera le résultat logique de l'effort entrepris pour ouvrir l'école sur la vie. Pour que les enfants puissent comprendre le monde d'aujourd'hui et pour les préparer à y jouer leur rôle, il faut les habituer à recevoir avec discernement un grand nombre d'informations. Il est donc naturel que la réforme fasse une place à la presse écrite ».

En vue de faciliter l'accès de la presse dans les établissements scolaires, le ministre a annoncé une série de mesures administratives et financières. Les premières portent essentiellement sur les instructions pédagogiques en vue de l'application des programmes. « Elles spécifieront, a dit René Haby, que la presse peut constituer un utile instrument de documentation et de réflexion au cours de certains exercices organisés dans les classes. » Quant aux mesures financières, le ministre estime « que les élèves pourront sans doute se procurer les journaux à titre individuel. En cas contraire, le chef d'établissement pourra utiliser pour cet achat, les crédits d'enseignement prévus au budget annuel des lycées et collèges ».

En ce qui concerne la formation des maîtres à cette pédagogie de la presse, le ministre a déclaré que « les futurs maîtres seront spéciale-

ment préparés à l'utilisation des moyens audiovisuels et de la presse écrite lors de la formation initiale, dispensée dans les centres prévus à cet effet ». Les maîtres déjà en activité pourront, quant à eux, participer à des stages de courte ou moyenne durée.

Enfin, le ministre a précisé que l'utilisation des articles de journaux dans la classe s'étend à toutes les publications. « Nous n'entendons pas, a-t-il affirmé, prononcer d'exclusives ou recommander tel ou tel journal. » Ce sera donc au maître d'engager sa responsabilité dans ce domaine. A lui, de viser des buts pédagogiques dans le « cadre déontologique de son action ».

L'information jeunesse en question

Au cours de sa XI^e assemblée plénière qui s'est tenue le 29 avril sous la présidence d'André Fosset, ministre de la Qualité de la vie et de Pierre Mazeaud, secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, le Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, a abordé plus particulièrement le problème de l'information des jeunes par les moyens audiovisuels. André Rossi, porte-parole du gouvernement était venu réaffirmer la volonté de celui-ci en ce domaine, notamment en ce qui concerne le cahier des charges des nouvelles sociétés de radio et télévision. Et bien que le directeur du service jeunesse du secrétariat d'État, M. de Villepillière, ait fait part d'un certain nombre d'actions ponctuelles menées par ses services en ce qui concerne l'initiation, la participation aux moyens audiovisuels et aux émissions en direction des jeunes et des associations, le rapport présenté par Emile Gagnon, président

de la commission traitant de ces problèmes au sein du Haut comité, a donné la véritable mesure des difficultés à faire admettre d'une part le « fait jeunesse », d'autre part le « fait associatif ».

Le Haut Comité, après avoir émis à plusieurs reprises des vœux unanimes sur la nécessité de préparer les jeunes à l'utilisation des moyens audiovisuels et sur l'urgence et la qualité de tranches horaires pour l'information et les émissions destinées à la jeunesse, avait donc constitué une commission chargée de mener à bien cette tâche. S'appuyant sur les cahiers des charges des nouvelles sociétés de radio et de télévision qui prévoyaient un minimum de temps consacré à l'information jeunesse, la commission a, depuis un an tenté de naviguer dans ce marais créé par l'interprétation des textes, la dilution des responsabilités et sans doute le fait que ces « tranches d'émissions » ne représentent pas pour les sociétés des garanties d'indice d'écoute. Si les contacts avec les responsables des chaînes ont souvent pris l'allure de « feuillets » aux péripéties multiples comme l'a souligné Emile Gagnon, le président de la commission constate que ce n'est pas mauvaise volonté, mais que « cela signifie que le fait associatif ou que les idées du cahier des charges n'étaient pas reconnus ».

Certes, la situation commence à se débloquer, TF1 a démarré des flashes « jeunes-pratiques », A2 annonce un magazine d'information et semble s'intéresser à la participation du secteur associatif à son émission « 1 sur 5 », Radio France continue la diffusion permanente de ses « flashes pratiques », et FR3, alors que le cahier des charges ne l'y obligeait pas, accorde vingt minutes quotidiennes à la jeunesse, tant sur le plan régional que national. De son côté le secrétariat d'État a entrepris des actions d'initiation en direction des jeunes et des associations, notamment en régions parisienne et niçoise. D'autre part, le Centre d'information et de docu-

mentation jeunesse de Paris (CIDJ) a été doté d'un bureau-conseil en télévision mis à la disposition des associations. Mais il reste, comme le souligne le rapport, que notre pays compte 13 500 000 jeunes dont 5 000 000 participent à la vie des associations, que 70 % d'enfants regardent tous les jours la télévision (sondage IFOP-Télérama) et que ces chiffres sont suffisamment éloquents pour qu'on leur accorde en regard, les moyens financiers « au moins à égalité financière avec les émissions de variété », les besoins en hommes avec « la présence de spécialistes enfance-jeunesse au sein des équipes journaux télévisés », et la reconnaissance du phénomène associatif. Emile Gagnon pense que la coopération associations-radio-télévision ne peut être que bénéfique et qu'elle est possible d'abord par un changement de l'état d'esprit, ensuite par le développement du secteur informatif des associations qui, dans leur situation difficile actuelle, devront être aidées dans ce but par l'Etat.

enseignants : mouvements de protestation

Journée de grève nationale, le vendredi 7 mai, pour les enseignants du secondaire et des CET. A l'appel du SNES, du SNEP et du SNETP-CGT, une manifestation s'est déroulée à Paris, du métro Saint-Paul au Palais Royal, afin « d'imposer au gouvernement — selon les termes du communiqué publié par le SNES — de répondre positivement aux revendications des personnels, de prendre les mesures, notamment les créations de postes, indispensables pour la rentrée 1976, de retirer les projets de décrets d'application de la loi

ils ont dit

Alice Saunier-Séité, le 4 mai, devant l'UDR-jeunes :

« Il est navrant de penser que certains établissements dont j'ai la charge sont les pires lieux d'intolérance de notre pays [...] Une grève d'étudiants, ce n'est pas une grève de cheminots qui empêchent le train de partir, mais une grève de voyageurs qui ne veulent pas y monter. Or, [...] certains voyageurs interdisent à d'autres l'accès au train. »

Le SGEN-CFDT, dans un communiqué publié le 3 mai estime :

« Pour qu'une solution acceptable soit trouvée sur la réforme du second cycle, il faut que le secrétariat d'Etat aux Universités reçoive ensemble pour une réelle négociation ceux qui luttent, étudiants et enseignants. Le SGEN n'entrera pas dans le jeu de conversations séparées avec le secrétariat d'Etat, où il ne s'agit que de ratifier les décisions du ministère. Une négociation avec toutes les parties intéressées a besoin de bases claires pour s'engager : l'abrogation de l'arrêté du 16 janvier, puis la reprise de la discussion au CNESER, la définition par le gouvernement de sa politique de formation des maîtres dont le président de la République a déclaré qu'elle était désormais décidée, mais qu'il refuse de faire connaître. »

Le SNEPEP fait savoir dans un communiqué publié le 4 mai que

« plusieurs dizaines de MA d'EPS viennent d'être mis brutalement au chômage à compter du 1^{er} mai. Ces renvois sont motivés pour des « raisons strictement budgétaires ». C'est la première fois que dans l'enseignement, du personnel est ainsi licencié en cours d'année. [...] Ce nouveau scandale, qui survient en pleine année olympique, démasque une fois de plus la loi Mazeaud et justifie la nécessité d'une importante rallonge au budget 76 de la Jeunesse et des Sports ».

L'Association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation, à l'issue de sa journée nationale d'études du 24 avril :

« L'arrêté du 16 janvier et la circulaire du 25 février n'offrent pas la perspective d'une vraie réforme du second cycle, comme le prétendent ses promoteurs. Ces textes cherchent au contraire à imposer une limitation de la mission des universités dans une perspective malthusienne et faussement utilitaire. [...] Alors que le gouvernement s'en tient à une position « libérale », c'est-à-dire patronale, en matière d'emploi et de chômage, et qu'il réserve au libre jeu du marché la responsabilité d'assurer l'emploi, il veut imposer aux universités de planifier les formations en fonction du nombre d'emplois qu'il se refuse à planifier. »

Haby ».

Pour sa part, la Fédération des parents d'élèves Lagarde a désapprouvé ce mouvement revendicatif : « Un tel mouvement paraît inopportun et néfaste aux élèves, a déclaré la Fédération. Il perturbe en effet les cours, à une période de l'année précédant immédiatement les examens. »

Par ailleurs, les militants du SNI des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, des Yvelines, du Val-d'Oise et de l'Essonne, ont également cessé le travail ce vendredi et se sont joints au mouvement. Les instituteurs et les directeurs d'école entendent ainsi faire également valoir leurs revendications.

De plus, le SNES et le SNESup estiment, en commun, qu'il est nécessaire « d'intensifier, chacun dans leur secteur respectif, leur campagne d'explication contre la réforme gouvernementale et pour la défense du service public d'enseignement et de recherche et des personnels ». On peut donc s'attendre à de nouvelles actions, nationales et locales, dans les semaines à venir.

universités : situation confuse

On croyait la reprise des cours générale. Il n'en était rien, semble-t-il, en fin de semaine, tandis que la cinquième « coordination » des étudiants grévistes était réunie à Lyon. Contre toute attente les étudiants ne rentrent pas. Ou rentrent sans entrain et redébrayent. En fait, le mouvement de protestation contre la réforme du second cycle des études universitaires se poursuit et garde même une certaine ampleur, dans la région parisienne notamment.

Informations recueillies par
C. Guigon et M. Guillot

trois questions à

Pierre Jullien

directeur de l'IREM de Grenoble
président de l'Assemblée des directeurs d'IREM



L'Assemblée des directeurs d'IREM vient de se réunir. Que pense-t-elle du projet de rédaction de nouveaux programmes de mathématiques et en particulier de la procédure adoptée pour les élaborer ?

Nous ne contestons pas la nécessité de réformer l'enseignement actuel en général et les mathématiques en particulier, mais la rédaction de nouveaux programmes (dans la mesure où ils ne seraient qu'une « table des matières ») ne peut à elle seule apporter de changements réels. Il faut aussi une rénovation des méthodes et une véritable mutation du climat pédagogique. L'essentiel est le problème de la formation des maîtres, de l'édition scolaire et de la recherche sur l'enseignement des mathématiques. Quant à la procédure adoptée par le ministre, elle contredit ses déclarations sur la concertation. La commission des IREM, ainsi que l'Association des professeurs de mathématiques et le groupe ministériel (n° 6) sur l'enseignement des mathématiques avaient demandé la constitution d'une commission permanente de réflexion, qui n'a toujours pas été créée.

Sans préjuger des programmes, encore inconnus, que pensez-vous des horaires déjà proposés pour le second degré ?

L'horaire prévu (trois heures) dans le premier cycle est inférieur à l'horaire actuel (quatre heures, dont une en petit groupe). La notion de soutien n'a pas fait l'objet d'une expérimentation suffisante et nous sommes contre celle d'approfondissement (impossibilité de lui donner un contenu opératoire, crainte de créer un nouveau facteur de sélection prématurée). L'horaire de tronc commun du second cycle (trois heures en seconde, trois en première, zéro en terminale) est également réduit, ce qui est incompatible avec l'acquisition d'une culture scientifique de base et risque, en seconde, de rendre aléatoire l'orientation vers les sections scientifiques.

Les mathématiques sont souvent considérées comme la discipline « sélective » par excellence. Qu'en pensez-vous ?

Notre assemblée n'a pas de position arrêtée sur ce problème tant il est délicat et complexe. Je vous donne donc un avis personnel. Pour moi l'étude des mathématiques doit amener à des méthodes de pensée et d'action à travers la compréhension du monde qui nous entoure. Actuellement on apprend des mathématiques, on n'en fait pas. La priorité est donnée à l'expression et au langage, au détriment de l'imagination et de l'action. Evidemment je schématise, mais cet état de fait est la conséquence directe du rôle sélectif que l'on fait jouer aux mathématiques et il ne pourra qu'être aggravé par une réduction des horaires ; en effet l'activité mathématique demande beaucoup de temps (appréhension, réflexion, maturation, recherche, essai, mise au point) et contrairement aux idées reçues elle demande une pratique expérimentale. Au contraire de l'enseignement, la sélection est l'acte anti-pédagogique par excellence puisqu'elle consiste à éliminer ceux « qui ne savent pas ». Les enseignants ne sont pas formés pour cela. Ce n'est pas leur métier.

au B.O.

recrutement

• La direction générale de l'Administration et de la Fonction publique organise, au titre de l'année 1976, deux concours interministériels pour le recrutement d'**attachés d'administration centrale et d'attachés d'administration pour la Ville de Paris**. Epreuves les 16 et 17 juin 1976. Inscriptions jusqu'au 13 mai, 32, rue de Babylone, Paris-7^e.

• Des concours seront ouverts en 1976 pour le recrutement, dans diverses disciplines de professeurs, professeurs techniques et professeurs techniques adjoints du cadre des **écoles nationales supérieures des arts et métiers** (avis du 21 avril 1976 - B.O. n° 18).

éducation spéciale

La loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées a créé de nouvelles instances pour leur orientation et son décret d'application du 15 décembre 1975 a fixé la composition et défini le fonctionnement de celles qui ont compétence pour les enfants et adolescents : **Commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) et commissions de circonscription**. Une circulaire du 22-4-1976 (B.O. n° 18) fixe les modalités d'application de ces dispositions.

Ces commissions sont compétentes à l'égard de tous les enfants et adolescents handicapés physiques, sensoriels ou mentaux de leur naissance jusqu'à leur entrée dans la vie active et, pour ceux qui n'y entrent pas, jusqu'à l'âge de vingt ans.

Elles se substituent à la Commission médico-pédagogique départementale et aux commissions médico-pédagogiques de circonscription et aux autres commissions départementales, rectorales et nationale de l'enseignement spécial.

Les commissions départementales et de circonscription ont compétence pour l'orientation des enfants et adolescents handicapés, ainsi que pour l'attribution de l'allocation d'éducation spéciale.

La **Commission départementale de l'éducation spéciale** est composée de membres nommés par le préfet sur proposition des administrations et organismes intéressés au problème de l'enseigne-

ment spécial. Le président est désigné par le préfet, le secrétariat est placé sous l'autorité conjointe de l'inspecteur d'académie et du directeur de l'Action sanitaire et sociale ; il comprend un particulier, un instituteur titulaire du CAEI. Une équipe technique instruit les dossiers et fait effectuer, au besoin, les examens ou enquêtes nécessaires pour présenter les candidats à la réunion de la commission.

Les **Commissions de circonscription** sont de deux sortes : celles qui ont compétence pour les enfants relevant de l'enseignement préscolaire et élémentaire (CCPE), et celles qui ont compétence pour les élèves relevant de l'enseignement du second degré (CCSD).

scolarité-examens

• La liste des œuvres du XX^e siècle que les candidats au **baccalauréat de technicien musique (F 11)** doivent obligatoirement exécuter le jour de l'examen fait l'objet d'une circulaire du 27 avril 1976 (B.O. n° 18).

Jeunesse et Sports

• L'échelonnement indiciaire des **inspecteurs de la Jeunesse et des Sports**, des

rémunérations-avantages sociaux

• Une indemnité spéciale, non soumise à retenue pour pensions, est attribuée aux **chefs de travaux des collèges d'enseignement technique et des écoles nationales de perfectionnement** ; le taux en est fixé à 1 440 F par an (décret et

conseillers sportifs nationaux et des directeurs techniques nationaux des sports est fixé par trois arrêtés du 7 avril 1976 (B.O. n° 18).

universités

• Vingt-cinq candidats pourront être admis sur titres à l'**Ecole centrale des arts et manufactures** pour l'année universitaire 1976-1977 (arrêté du 5 avril 1976 - B.O. n° 18).

personnels

• La liste des postes vacants ou susceptibles de devenir vacants à la rentrée de 1976 dans les **lycées et collèges techniques et collèges d'enseignement secondaire de caractère expérimental** dans les catégories : censeurs, conseillers principaux et conseillers d'éducation, professeurs techniques chefs de travaux vient d'être publiée par circulaire du 30 avril 1976 (B.O. n° 18).

• Les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du **cadre latéral des instituteurs** sont organisées par un arrêté du 24 mai 1976 et une circulaire du 29 avril 1976 (B.O. n° 18).

arrêté du 13 avril 1976 - B.O. n° 18).

• Le tableau ci-dessous donne le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte des collectivités locales (B.O. n° 18) :

	à compter du 1-1-1976	à compter du 1-4-1976
taux de l'heure d'enseignement		
instituteurs et directeurs d'école élémentaire	26,22	26,80
professeurs de CEG et personnels assimilés	28,84	29,48
taux de l'heure d'étude surveillée		
instituteurs et directeurs d'école élémentaire	23,60	24,12
professeurs de CEG et personnels assimilés	25,96	26,53
taux de l'heure de surveillance		
instituteurs et directeurs d'école élémentaire	15,73	16,08
professeurs de CEG et personnels assimilés	17,30	17,69

En souscription

L'édition du centenaire de

GEORGE SAND

25 titres - 30 volumes « Introuvables »
choisis et présentés par Georges Lubin

Indiana (1832)
Valentine (1832)
Lélia (1833)*
Jacques (1834)
André (1835)
Leone Leoni (1835)
Simon (1836)
Spiridion (1839)
Le Compagnon du Tour de
France (1841)*
Jeanne (1845)

Le meunier d'Angibault
(1845)
Le péché de M. Antoine
(1846)*
Lucrezia Floriani (1847)
Le Château des Désertes
(1851)
Les maîtres sonneurs (1853)
Légendes rustiques (1858)
Jean de la Roche (1860)
La ville noire (1861)

Tamaris (1862)
Teverino (1862)
Cadio (1868)
Nanon (1872)
Impressions et souvenirs
(1873)*
Nouvelles lettres d'un voya-
geur (1877)
Souvenirs de 1848 (1879)
Questions politiques
et sociales (1879)

* en deux volumes

Présentation : papier offset 110 gr. - Reliures bibliothèque, Cahiers cousus fil.

Prix : 1.000 F (au lieu de 1.200 F après la clôture de la souscription) + 50 F de port.

Documentation : sur demande accompagnée de 3 timbres à 0,80 F.

ÉDITIONS D'AUJOURD'HUI (Service des souscriptions)
14 rue de Grenelle - 75007 - Paris

Stillitron

Publipanel



appareil
d'auto-correction

tout seul, en vacances,
votre enfant
peut progresser
en math ou en anglais

En option :
unités de travail
enregistrées
sur cassettes

mathématique anglais

5^e à 1^{re}

- Tests d'acquisition
- Exercices commentés
- Devoirs programmés avec questionnaires à choix multiples

6^e à 1^{re}

- Enrichissement du
vocabulaire et des structures
- Conversation
 - Expressions idiomatiques

Selon matière et niveau :

210 F à 295 F pour une série complète d'unités de travail

AUREL, 3 faubourg St-Honoré 75008 PARIS Tél. : 266 26-42

Documentation gratuite sur demande et sans engagement

ED

MATHÉMATIQUE ANGLAIS

Nom.....

Adresse.....



SÉJOURS LINGUISTIQUES VOYAGES ÉDUCATIFS ET CULTURELS

ANGLETERRE - ECOSSE - IRLANDE - ALLEMAGNE
ESPAGNE - ITALIE - ETATS-UNIS

- Hébergement en famille sélectionnée, ou Université.
- Cours - Excursions - Activités sportives.
- Encadrement permanent et qualifié par des membres de l'enseignement.
- Formules individualisées.

VOYAGES ACCOMPAGNÉS depuis PARIS, LYON,
CLERMONT-FERRAND et GRANDES VILLES

Le CSLC (association de professeurs déclarée, agréée par le secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports et le Commissariat général au Tourisme) organise, sur demande et à toute époque de l'année scolaire, des voyages de courte durée, en France et à l'étranger.

CENTRE SEJOURS LINGUISTIQUES ET CULTURELS
1, avenue Marx-Dormoy, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : (73) 93-58-68

Veuillez, sans engagement, m'envoyer votre documentation concernant :

- les séjours linguistiques (cocher la case
- les voyages éducatifs et culturels correspondante)

M., Mme, Mlle

Profession

N° Rue

à Code postal

cette école innombrable

ces enfants-là



2 - à l'ombre des pylônes

Il y a la mayonnaise et puis il y a la vinaigrette.

Dans l'une l'œuf lie la sauce,
dans l'autre l'huile et le vinaigre
ne se mélangent pas.

L'école du Petit Nanterre
et l'école du Port de Gennevilliers,
c'est un peu la même chose.

Dans la première, les enfants de travailleurs
immigrés côtoient quotidiennement
de petits Français ; ils partagent leur vie,
même si ce n'est pas la plus belle des vies.

Mais dans la seconde,
on s'est bien gardé de les mélanger :
à 100 % immigrée, leur vie quotidienne,
à 100 % immigrée, leur école, et d'ailleurs,
pour ce qu'il y aurait à partager...

Cette école est donc la leur,
le nœud de leur univers.

Ils n'en connaissent pas d'autre.

Ils sont tellement entre eux, ici,
qu'ils en viendraient presque à ignorer
leur condition réelle, n'était le monde autour
pour le leur rappeler : « Ici, ils sont protégés
et égaux. C'est quand ils sortent
qu'ils redeviennent des étrangers. »

IMAGINEZ ceci : un fleuve gluant chargé de péniches, des quais, des grues, des bassins portuaires. Un peu plus loin, imaginez une vaste plaine blanche couverte d'usines et d'entrepôts avec, pour tout relief, les talus d'une autoroute en construction et les pylônes d'acier des lignes électriques. Imaginez le trafic d'un port — sans la mer —, le roulement des camions, le passage des bennes, le bruit, la poussière. Paris a faim, Paris a soif, Paris a froid, Paris a besoin de tant de choses ! Et Gennevilliers est son port. Imaginez tout cela donc, vraiment, et vous ne penserez pas pouvoir y vivre. D'ailleurs, il y a quelques années encore, personne n'y habitait. Pas le moindre jardinet de pavillon, pas le moindre petit bout d'HLM, pas le moindre commerçant. Entre les terrains vagues, les murs des usines et les grilles des entrepôts : une zone industrielle. Un vrai désert.

Et puis, rappelez-vous : il y a une dizaine d'années de curieux villages parsemaient la région parisienne, apparus comme des champignons après la pluie. Et, de fait, il y avait bien eu un flot, mais ses vagues portaient des hommes et des femmes venus en France pour travailler. Tout ce monde s'était logé comme il avait pu dans des baraquements provisoires, un assemblage hétéroclite de cabanes-bambou façon tôle, un campement à la mode gourbi. On y mitonnait plus souvent le couscous, la paëlla ou la morue que le homard à l'américaine. Comme on dit pudiquement, dans ces lieux les conditions normales d'hygiène n'étaient pas tout à fait réunies... Insalubres et miséreux, les bidonvilles étaient la honteuse rançon du progrès, la plaie infâmante de notre capitale qu'une administration gênée souhaitait voir disparaître. La polémique s'en mêla, mais les bulldozers l'emportèrent en renvoyant ces bâtiments à leur origine première : le néant.

Restaient les habitants, peu enviables et peu enviés, plutôt

embarrassants. Ici et là, on n'en voulait guère ; ils n'étaient décidément pas de ces vedettes dont on s'arrache l'exclusivité. Certes, quelque part, dans des dossiers, on avait bien prévu de les reloger dans des HLM, mais, pour l'imédiat, ils n'étaient pas encore construits. Pour attendre on leur édifia des « cités de transit » qu'on « implanta » où l'on put sur des terrains disponibles. A Gennevilliers par exemple, dans la zone industrielle du port, à l'écart de la ville, en fait à l'écart de tout, et malgré l'opposition de la commune qui ne s'y trompait pas en voyant là la création pure et simple d'un ghetto.

Venues des grands bidonvilles de « la couronne » (La Courneuve, Champigny, etc.), plusieurs dizaines de familles vivent ainsi là depuis le mois d'avril 1966. Au début on recensait un tiers d'Espagnols, un tiers de Portugais, un tiers de Maghrébins (essentiellement des Algériens). Les Espagnols ont vite disparu, suivis par les Portugais regroupés il y a trois ans dans une cité de Villeneuve-la-Garenne.

Il y a dix ans, on avait donc relogé ces familles mais sans penser apparemment que famille = enfants et que enfants = école. Excusez du peu : ici, la moyenne du nombre d'enfants par famille est de 7,7 (pardon pour la décimale, mais telles sont les statistiques...). La ville de Gennevilliers adopta quant à ce problème la même attitude qu'à propos des adultes. En gros la position était la suivante : nous avons estimé qu'il était inhumain d'installer des familles à cet endroit. Vous avez tout de même voulu le faire, vous devez en assumer toutes les responsabilités : à vous de prendre l'école en charge ! La balle était donc renvoyée dans le camp de la Préfecture de Paris (l'éclatement de la région parisienne en nouveaux départements n'avait pas encore eu lieu), qui, entre avril et septembre, fit installer quelques



baraquements préfabriqués.

la réalité dépasse la fiction

Et c'est ainsi qu'à la rentrée scolaire de 1966 les enseignants nommés à la toute neuve école du Port de Gennevilliers « se sont trouvés avec des bâtiments en préfabriqué *vides*, absolument *vides*, et des grappes d'enfants pendus aux grilles ». Après les avoir dénombrés ils se rendirent compte que chaque instituteur se retrouvait avec 40 à 45 enfants de tous les âges et, parmi eux, beaucoup de non-francophones. Certains de ces enseignants s'étaient portés volontaires, d'autres avaient été choisis à partir de critères qu'on estimait favorables (ainsi pour l'un d'entre eux qui rentrait de coopération en Algérie), d'autres encore étaient des suppléants qui faisaient là leurs premières armes ; on comptait aussi un jeune normalien. Dès les premiers temps ils essayèrent de faire face à la situation avec les moyens du bord, de la bonne volonté et de l'imagination : ils ont épinglé du papier au mur en guise de tableau, ils ont fait la classe à des enfants assis par terre, ils ont sorti les sièges de leurs voitures pour pouvoir tout de même se reposer de temps en temps. Et puis ils n'ont pas cessé

de demander de l'aide, mais sans grand succès. Deux mois environ après la rentrée ils choisissent d'arrêter le travail : « Il a fallu trois semaines de grève et une campagne de presse pour qu'enfin on se décide à s'intéresser à cette école », explique aujourd'hui la directrice, Josette Savard. Ce fut la première victoire : ils eurent des poêles, du mobilier, du matériel. Ils purent commencer à travailler.

Mais quoi faire ? Ces enfants ne sont pas des enfants comme les autres. Ils pâtissent de tous les handicaps des enfants des classes sociales les plus défavorisées, mais de surcroît ils sont étrangers, de surcroît ils vivent dans un ghetto. C'est-à-dire qu'ils connaissent toutes les difficultés des enfants de l'école du Petit Nanterre (cf. l'article précédent, « des corps sans langue », dans le n° 281 du 5 mai 1976) mais qu'en plus ils vivent coupés du reste du monde. Leur univers, le seul qu'ils aient jamais connu (pour ceux du moins qui sont nés ici), ce sont les bâtiments de la cité de transit et leur école, les terrains alentour, couverts de gravats. Leurs incursions dans le monde extérieur sont de véritables aventures. Comme dit l'un des instituteurs en évoquant une sortie qu'il avait organisée : « On a visité Gennevilliers comme si on avait visité Londres ou Moscou ! » Alors, on peut comprendre que, dans ces conditions, les « pré-

requis », comme on dit en pédagogie, soient un peu minces, autant dire quasi inexistantes. Comme l'explique Jean-Paul Savard, le maître de CM 2 : « On a à peu près le statut du maître de la III^e République. Ici c'est un monde clos, un monde fermé et ça oriente la pédagogie. On ne peut pas s'appuyer sur le vécu des gosses sauf à ressasser une expérience très pauvre. Si on veut enrichir, il faut *apporter* les connaissances d'où, évidemment, un certain directivisme dans la pensée et la logique. »

Avec des enfants ordinaires on peut toujours essayer de faire du texte libre ou des entretiens libres et puis travailler sur le matériau ainsi recueilli. Certains instituteurs, ici, s'y sont essayés. L'un d'entre eux a même systématiquement noté les thèmes abordés de cette manière chaque matin pendant un an. Le bilan est simple : à l'exception d'une fois où un enfant a raconté qu'il était allé avec son père à la poste et d'un autre qui était allé au cinéma avec son frère aîné, tout le reste relevait de la plus atroce morbidité. Il n'était question que d'« une femme brûlée vive dans la cité, l'incendie d'un bidonville, un enfant qui s'était jeté du sixième étage d'une tour pas très loin de la cité, un enfant qui avait eu la main coupée par le train »... Voilà pour l'expérience, le « vécu ».

Il paraît également que ces enfants connaissent quelques problèmes avec la logique ; que, par exemple, ils ont de grandes difficultés à imaginer certaines formes. C'est une institutrice qui constate que « représenter un arbre est un problème énorme » et la psychologue Michèle Marchand, qui constitue à elle seule l'embryon d'un GAPP, qui confirme qu'« ils ont de gros problèmes de structuration de l'espace, qu'ils se situent mieux dans le temps que dans l'espace. Ils ont de grosses difficultés à faire l'analyse et la synthèse d'une figure : ou bien ils la voient glo-



balement ou, au contraire, détail par détail, sans faire de rapport entre eux ». Coupés du monde ces enfants, à l'ère de l'audiovisuel, de la télévision, du « village planétaire » de Marshall McLuhan ? Et, de fait, la télévision, ils la fréquentent. Un peu trop même, semble-t-il, jusqu'au moment où, le programme entièrement consommé, la speakerine nous souhaite une bonne nuit ! Alors, il n'est pas étonnant qu'elle soit une part de leur réalité quotidienne, plus forte même, parfois, que la réalité elle-même ! Un instituteur propose un jour à ses élèves d'aller visiter le salon de l'Agriculture. « Je ne veux pas aller là-bas, dit l'un d'entre eux, je l'ai déjà vu à la télé ! » On l'y conduit quand même et, une fois sur place, l'enfant sidéré par la taille des locaux, l'animation, le bruit, etc., se tourne vers son maître et lui demande : « M'sieur, est-ce que c'était bien comme ça à la télé ? »

Alors, on ne s'étonnera pas si l'un des instituteurs estime qu'« il y a des problèmes considérables pour la lecture, pour la compréhension de certains mots ou de certaines situations. On explique dix ou vingt fois et, petit à petit ça rentre. Mais c'est compliqué... ».

la spécialisation nécessaire

La ténacité n'est certainement pas une qualité qui manque aux enseignants de l'école du Port de

Gennevilliers, car l'histoire de leur école n'est qu'une longue suite d'affrontements, de découvertes, de discussions, de batailles, et cette histoire dure encore.

Mais revenons aux premières années. Le nombre d'enfants inscrits dans cette école supposait des effectifs impossibles à supporter. Les enseignants demandèrent donc que les enfants parlant français et ceux pour lesquels on décidait, arbitrairement, qu'ils pouvaient suivre ailleurs, soient scolarisés dans les communes voisines. Et ils obtinrent de la Préfecture que des cars de ramassage emmènent une partie des enfants dans les classes de quartier d'Asnières, Bois-Colombes, Colombes et Gennevilliers, les communes limitrophes. Mais très vite se posa la question de savoir sur quel critère on devait effectuer le tri entre ceux qui restaient et ceux qui partaient car, parmi les premiers, on trouvait de tout : des enfants avec de gros retards scolaires, des non-francophones mais suffisamment « bons » pour être remis dans un circuit normal, des caractériels, etc.

Or les enseignants souhaitaient ne garder que les enfants en difficulté et, pour cela, bénéficier d'effectifs réduits. Au regard de l'Education nationale, pour bénéficier d'une telle mesure il faut que les maîtres soient spécialisés. C'est pourquoi, dès la seconde rentrée, un maître est parti en stage de formation au CNEFEI de Suresnes. Aujourd'hui, tous ont leur CAEI. Mais, comme l'explique Josette Savard, « ça ne nous satisfaisait qu'à moitié. Certes, ces enfants étaient en difficulté mais ils étaient potentiellement aussi intelligents que les autres. Ils étaient d'un milieu socio-culturel défavorisé, ils étaient d'une autre origine culturelle, ils connaissaient des difficultés de langue, mais *ils ne relevaient pas du perfectionnement*. Heureusement dans la formation dispensée à Suresnes il existait une option qui pouvait cadrer avec ce que nous souhai-

tions : l'option « handicapés sociaux ». Parce que nos enfants n'étaient ni sourds, ni aveugles, ni débiles, ni boîteux ! ».

Grâce à cette spécialisation des enseignants la limitation des effectifs put être appliquée. D'emblée, en primaire, il n'y eut plus que 15 élèves par classe. En maternelle il fallut passer par des étapes successives 30, 25, 20 et, depuis cette année, on compte 15 enfants dans les petites sections.

Maîtres spécialisés, effectifs réduits, en quoi consiste alors le travail ? Comme l'explique un des instituteurs, « pratiquement, il n'y a pas de recette. On a un noyau d'enfants, il faut essayer d'en faire un noyau scolaire le plus homogène possible, c'est-à-dire d'en faire un groupe de gosses capables de travailler ensemble et qui ne soient pas de niveaux trop inégaux pour pouvoir travailler en groupe. On s'est aperçu après s'être cassé les dents, qu'une pédagogie trop individualisée convenait mal. En réalité, tout ce qu'on fait est empirique ».

Empirique peut-être, mais certainement pas sans orientation, même si le débat reste ouvert entre les enseignants : « Vouloir faire travailler tous les enfants pour les amener tous à un bon niveau, c'est prôner une *pédagogie de l'effort*. Or, on ne peut oublier qu'il s'agit de pauvres gosses : ils sont plus maigres et plus petits que ceux des autres écoles, ils ne mangent pas à leur faim, ils ont tous eu des problèmes de santé. C'est donc très sévère pour eux. Si on tient compte de tous ces paramètres qui accentuent le handicap, on peut être tenté de les laisser dans une scolarité molle où on les laisse bienheureux mais sans rien à l'issue. » A l'école du Port de Gennevilliers, il n'y a guère de mollassons ; on est actif, militant même. Les enseignants ne cachent pas d'ailleurs leurs appartenances politiques ou syndicales, pour la grande majorité PC ou PS — un instituteur est même conseiller municipal com-

muniste —, SNI (Unité et Action) ou SGEN-CFDT. C'est sans doute ce qui a valu à cette école d'être appelée parfois « l'école rouge ». Ce qui explique également leur volonté de mener une politique scolaire bien définie : premier temps, on amadoue les enfants, on fait leur connaissance, on crée des liens affectifs ; deuxième temps, on travaille. Comme le dit Josette Savard, « si on n'a pas trouvé un terrain d'entente et un mode de vie, si l'enfant n'a pas accepté l'école, et l'école pour travailler, tout le reste est vain. Grâce à des effectifs réduits on peut créer des liens affectifs, avoir des relations individuelles fructueuses. La seconde étape, le « forcing », est alors quasiment gagnée. On peut expliquer aux plus grands : « Tu en es là, tu veux arriver là ; si tu le veux vraiment, à toi de jouer, on est là pour t'aider. » Et finalement les enfants en redemandent, ils travaillent plus ici qu'un gamin moyen dans une classe moyenne ».

Et ils ne sont pas les seuls : les enseignants aussi donnent beaucoup d'eux-mêmes. Ils ont constitué une véritable équipe. Pour une institutrice, « chacun apporte ici sa personnalité, mais nous avons tous le même but. Nous nous connaissons et nous travaillons ensemble ». Cela coûte bien sûr, ne serait-ce que le temps des réunions nécessaires pour confronter le travail, parler des enfants, se remettre en cause (deux heures

tous les quinze jours), mais cela fait beaucoup gagner aussi parce que « ici, du petit de deux ans au grand de douze, tout le monde est au courant de tout. On connaît les « fratries », on les a vus vivre, si bien que, quand on accueille un enfant dans une classe on n'accueille pas un inconnu ». Et l'on gagne apparemment sur tous les tableaux car, s'il est vrai que le travail en équipe pose des problèmes personnels, il n'empêche que « si on était dans une école de quartier on serait sans doute moins pris, mais on serait aussi moins passionné ».

les limites de l'espoir

Il reste que la passion et le militantisme ont des limites. La question est aujourd'hui classique : l'école doit-elle, peut-elle changer la société ? Pour Jean-Claude Duriez, l'un des instituteurs, « on travaille du mieux possible sans oublier que nous ne changerons pas la société : l'exploitation des travailleurs immigrés, le racisme, la crise actuelle, etc. Nous essayons de donner à ces enfants des armes pour mieux affronter ce qui les attend. Un gamin qui sait lire et écrire correctement s'en sort mieux qu'un autre qui ne sait pas. Mais nous sommes bien conscients de nos limites ».

Parmi ces armes, sans doute faut-il compter l'apprentissage de l'arabe car ici, du CE1 au CM2, tous les enfants bénéficient de trois heures d'arabe sur les vingt-sept de leur emploi du temps, dispensées par un professeur détaché par le ministère de l'Éducation algérien. C'est ce qu'on appelle l'arabe intégré. Démarré depuis un an, cet enseignement semble déjà avoir porté ses fruits. Les enfants ne sont plus tout à fait d'« ailleurs » ou de « nulle part » : ils ont pris conscience qu'ils étaient Algériens. Et, alors que

ETRANGERS D'ICI, tel est le titre d'une émission de cinquante-trois minutes réalisée par l'OFRATEME et dont la plus grande partie a été tournée à l'école du Petit Nanterre et à l'école du Port de Gennevilliers. Diffusée récemment, cette émission devrait être à nouveau programmée dans le courant de l'automne prochain. On peut néanmoins s'en procurer la copie en s'adressant à : Monsieur le directeur du département des actions éducatives, OFRATEME, 21, rue de la Vanne, 92 Montrouge.

pendant longtemps les familles attendaient de l'école qu'elle forme les enfants pour qu'ils puissent vite travailler ici, les enseignants pensent avoir perçu un plus grand désir de retour au pays, en tout cas avec les adolescents de la cité qui cherchent une documentation sur ce qu'ils pourraient faire une fois revenus au pays de leur origine. Mais, comme explique Jean-Claude Duriez, « c'est là que notre rôle est limité. Nous sommes instituteurs : on ne peut pas jouer un rôle social, culturel, un rôle d'animateur, d'assistante sociale, d'agence de placement, etc. ».

Rien en fait n'est jamais définitivement joué. Les conditions de vie dans la cité de transit vont bientôt changer : dans le nœud de l'échangeur d'autoroutes, on vient en effet de construire deux foyers pour trois cents travailleurs célibataires. On prévoit de remplacer les bâtiments préfabriqués par une école en dur, la construction d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI), l'ouverture d'une halte-garderie, de salles de réunion pour accueillir les familles et le culte, et d'une école pré-professionnelle privée dirigée par un prêtre à propos de laquelle la directrice s'interroge : « On ne voit pas très bien à quoi elle peut servir puisque les enfants viennent tous à la maternelle puis, s'ils ont des difficultés, restent dans les classes spéciales à 15 élèves, ou sinon partent avec le ramassage scolaire. Et dans l'un comme dans l'autre cas, à l'issue, ils vont presque tous en 6^e normale. »

On le voit, malgré les efforts, la tenacité et les succès, l'avenir paraît incertain. Qu'on y songe : cinquante familles viennent d'arriver avec, dans leurs bagages, un lot d'enfants qui ont tous un ou deux ans de retard scolaire. « En étant moyennement optimistes, on compte qu'il y en aura pour deux ans avant de rétablir la situation qu'on avait avant leur arrivée. »

Jean-Pierre Vélias

voici les CEMEA

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active ont quarante ans cette année. Ils en profitent pour nous offrir, en 400 pages, à la fois l'histoire de leur aventure et de leur succès, les fondements et l'illustration de leur pédagogie, les témoignages de pionniers, de militants et d'amis. C'est dire que l'ouvrage (1) tient à la fois de la Bible et du Livre d'or et que, comme tel, il s'adresse d'abord à ceux qui n'ont pas besoin de savoir ce que sont les CEMEA. Denis Bordat, le délégué général, a rassemblé les très nombreux articles qui composent ce volume par un texte-lien qui charpente l'ensemble et en dégage l'armature de pensée et d'action. Le dernier quart du livre est consacré à des documents qui illustrent, année par année, les étapes marquantes de l'histoire du mouvement.

Tel qu'il est cependant cet ouvrage reste accessible au lecteur non initié. Certes, celui-ci est privé de l'attrait complice que suscite la découverte du cheminement de tel ou tel co-auteur dont on connaît aujourd'hui le rôle éminent ou la silhouette légendaire et qui vient, simplement, raconter comment il a fait son voyage. Mais si la chronique peut quelque peu rebuter le profane, l'attrait pédagogique ne faiblit pas. Car, à travers les expériences et les démarches les plus variées, se dégagent les aspirations, les entreprises convergentes et cette méthode active que l'on voit se construire, s'étendre et s'affermir. Que l'un y soit venu par la colonie de vacances, l'autre par la musique ou par toute autre voie, ils se retrouvent par la mise en commun de leurs apports et leur souci de promouvoir ceux qui leur sont confiés. Les bonnes feuilles que nous avons publiées dans notre n° 270 du 5-2-76 sont, à cet égard, significatives d'un ensemble où tout enseignant, qu'il ait ou non participé à un stage CEMEA, trouvera à glaner.

Robert Mandra

(1) Denis Bordat, *Les CEMEA, qu'est-ce que c'est ?* Maspero, coll. « Malgré tout », 412 p., 40 F.

pour votre classe

■ Conçu sous forme de fichier, **Le coffret d'Aladin** (éd. de l'Ecole, 52 F) est un matériel destiné aux très jeunes élèves, qui présente sur fiches cartonnées et illustrées des textes et des poèmes. L'auteur, Christian Poslaniec, a groupé dans cette boîte à magie verbale, 80 poèmes, classés non par thèmes mais en fonction de l'effet qu'ils produisent : poèmes qui incitent à rêver, qui jouent avec l'imaginaire, qui font réfléchir, etc., s'adressant à de jeunes enfants. Ces poèmes sont riches d'images, d'émotion, et leur registre lexical reste très accessible.

■ Avec le fichier intitulé **Des jeux pour dire, des mots pour jouer** (éd. de l'Ecole, 42 F), Jean-Hugues Malineau propose aux enseignants des suggestions originales d'activités à partir de 20 jeux poétiques propres à montrer à l'enfant les différentes ressources du langage : jeux graphiques, sonores, rythmiques... Une première fiche explique les modalités de chaque jeu ; une seconde fournit, en guise d'illustrations, des résultats obtenus par les enfants eux-mêmes.

■ Dans la collection « **L'éveil par les activités scientifiques** » dirigée par Raymond Tavernier (Bordas), une équipe d'enseignants a conçu un matériel qui peut être employé de façon différente suivant les niveaux, à l'intérieur de deux grandes tranches qui vont, l'une de la maternelle au CE, l'autre du CE au CM (guide du maître : **Les animaux — les élevages**, 272 p., 45 F ; cahier de l'élève : **Pour découvrir les animaux**, 48 p., 64 fiches pour l'évaluation, 15 F). Ce matériel facilite l'interdisciplinarité et le découloignement, tout en suggérant un très grand nombre de sujets d'activités, ce qui permet de ne les aborder que lorsque l'occasion se présentera vraiment. L'enfant est mis en situation de recherche et peut trouver les éléments de réponse aux questions qu'il va se poser. Le maître se trouve conforté, sans aucun dirigisme, par le guide qui lui est destiné.

sciences humaines 2005

« Le chapitre premier évoque la situation présente de l'enseignement du second degré en France, les pesanteurs que sont pour lui les structures anciennes ; les masses d'hommes qui à la fois subissent le système, l'animent et tendent à le perpétuer ; les « populations d'idées » inscrites dans des millions de cerveaux de maîtres et d'élèves, et tendent à se transmettre par reproduction. Le chapitre 2 évoque au contraire les facteurs d'évolution. Il s'efforce de clarifier un certain nombre de concepts et d'objectifs dont la définition est nécessaire à tout projet de décision et dont la confusion interdit à l'esprit la perception claire du réel que, pourtant, l'éducation devrait tendre à faciliter. Le chapitre 3 propose, sur les bases du chapitre 2, une image de ce que pourrait être l'enseignement de second degré en France dans une trentaine d'années ; il s'attache évidemment plus particulièrement au secteur « histoire, géographie, sciences humaines et économiques ». Enfin le chapitre 4, à la lumière de l'évolution à long terme envisagée au chapitre 3, mais compte tenu des pesanteurs évoquées au chapitre 1, compte tenu donc de la lenteur avec laquelle évolue un milieu socio-culturel aussi massif, propose des types de solutions applicables à court terme dans l'immédiat de la situation d'aujourd'hui. »

Ainsi se présente le rapport de Jean Fourastié, président du Groupe de réflexion sur l'enseignement des sciences humaines et économiques dans le second degré. On en lira ici des extraits des chapitres 1 et 3.

le secondaire aujourd'hui

L'ÉCOLE SECONDAIRE, issue du lycée traditionnellement destiné à la formation « verbo-conceptuelle » d'une « élite » restreinte, elle-même issue de classes dirigeantes limitée à **2 ou 3% de la population**, n'a pas trouvé la nouvelle voie qui est nécessaire pour porter à de hauts niveaux intellectuels la **majorité des enfants de la nation**. L'enseignement reste exagérément abstrait et cérébral ; il garde pour objectif, proclamé ou tacite, l'École normale supérieure, l'agrégation, l'enseignement « supérieur », l'Académie des sciences et le prix Nobel — tous objectifs peu réalistes à l'échelle de millions d'hommes. Cet es-

prit conduit à l'ambition illusoire des programmes, à la multiplication des échecs, à l'abaissement des « niveaux » réels de culture ; il conduit de plus, même dans les classes du premier cycle, au découpage de l'emploi du temps en sections, chacune confiée à un « savant », « spécialiste », enfermé dans sa spécialité, et dont la juxtaposition prolonge pour l'élève le kaléidoscope des informations issues des mass media et le **désarroi** démoralisant qui en résulte.

L'école n'a pas trouvé l'équilibre entre la tendance encyclopédique et les besoins de la réflexion, de la méditation ; entre l'accumulation des connaissances et

les méthodes d'acquisition des connaissances ; elle enseigne selon des procédures rationnelles les résultats de la science formée, sans enseigner les méthodes de **découverte** de connaissances nouvelles ; elle confond le rationnel et l'expérimental ; la plupart de nos adolescents sortent de l'école, de l'université, et même des grandes écoles, sans avoir l'esprit scientifique expérimental qui pourtant est le levain de la révolution économique et culturelle de notre temps. Comme on l'a déjà dit ci-dessus, l'École française laisse en friche les aptitudes artistiques, corporelles, manuelles des adolescents ;

elle ne développe aucune-ment les facultés de sensibilité, d'affectivité, d'émotion, d'enthousiasme, ni le sentiment, la cordialité, la fraternité... On cultive la cérébralité discursive, l'aptitude verbo-conceptuelle ; mais un « excellent » élève peut ne pas avoir une once de bon sens ; il peut n'avoir pas une calorie de chaleur humaine ; il peut être absolument incapable de comprendre cordialement, de ressentir affectueusement ses collègues, ses élèves, ses collaborateurs, ses inférieurs dans la hiérarchie professionnelle, ses voisins de palier...

Et que dire du respect d'autrui, de l'attention pour

l'autre, de l'aménité, de la courtoisie, de la politesse ?

Je tiens, pour terminer cette évocation rapide des erreurs et des carences de notre enseignement, à rappeler deux traits majeurs.

Le premier est l'ambiguïté d'une « éducation » dont ni le sujet (le maître) ni l'objet (l'élève), ne semblent plus percevoir clairement la ou les raisons d'être : contester ou consolider la société établie ? Accéder à la culture (dominante) ou l'inhumer ? Former des hommes pour la société capitaliste, ou former l'homme nouveau pour la société socialiste ? Apprendre des connaissances ou apprendre à apprendre ? Acquérir l'esprit scientifique expérimental ou seulement l'usage des résultats de la science ? Devenir apte à un métier, à un travail professionnel, utile à la nation, ou développer la libre expression de chaque personnalité ? etc. L'instabilité chronique des programmes et des organigrammes, l'absence de continuité des multiples « réformes » qui ont été annoncées, décidées, mises en route depuis trente ans, mais jamais poursuivies, et basées sur des principes différents, accroît l'indécision, le désarroi.

Bien sûr, aucune des questions précédentes n'est illégitime, chacune met en évidence des aspects réels des problèmes à résoudre. Ces questions, et d'autres, ne doivent pas être suivies de réponses catégoriquement négatives, ni catégoriquement positives, elles ne s'excluent pas non plus les unes les autres. L'éducation des hommes du XX^e siècle doit nécessairement être pluraliste, pluridisciplinaire ; elle doit être aussi complexe,

aussi richement variée que les aptitudes, les facultés, les besoins, les désirs et les aspirations des hommes. Mais, comme l'élève n'a cependant qu'une seule vie, une seule enfance, une seule adolescence, que chaque année scolaire n'a que trente semaines de vingt-cinq heures de classe, que l'art est long et le temps court, tout ce qui est possible ne l'est pas à la fois, il faut des compromis entre les possibles pour qu'ils deviennent réels. Il n'en est pas moins vrai que, perdu dans le dédale de motivations plus ou moins contradictoires, maîtres et élèves en viennent souvent à ne plus avoir une idée claire de leur rôle dans la pièce qu'ils jouent, à ne plus savoir pourquoi ils sont là, à ne plus savoir à quoi sert ce qu'ils font.

Le second trait majeur de notre éducation est l'exclusion, sans doute involontaire, résultant de tendances spontanées, mais néanmoins presque absolue de toute la part de la condition humaine qui est la plus caractéristique de la condition humaine. L'élève, l'enfant, l'adolescent, comme tout homme, vit dans un monde de passion, de souffrance, de violence, d'erreur ; l'école ne

lui parle que de connaissance, de certitude. A suivre l'école, l'homme sait tout ce qu'il importe à l'humanité de savoir ; à vivre la vie, tout est ignorance, maladresse, tromperie, faux semblants. A suivre l'école, tout est clair, tout s'explique rationnellement par causes et effets, le réel est connu, l'homme est puissant, informé, efficace... ; à vivre la vie, tout est ignorance, doutes, inquiétudes, insatisfaction ; tout est étranger, inattendu, incohérent... Le hiatus, l'abîme, entre la belle ordonnance des sciences et des mathématiques et le tohu-bohu du réel perçu quotidiennement par l'élève engendre à la fois l'excès de croyance en les pouvoirs de l'homme et le sentiment que l'école est coupée de la vie.

Il est nécessaire d'encourager les maîtres qui, dès aujourd'hui, parlent des lacunes de la connaissance des hommes, des zones d'ombre qui existent dans toutes les sciences, des questions posées qui sont sans réponse, des questions posées dont la réponse n'est pas sûre, des approximations qu'acceptent les sciences exactes elles-mêmes, des écarts entre la réalité et les « modèles ma-

thématiques » qui tentent de la représenter. Tout enseignement devrait être complété par des leçons d'ignorance.

Notamment, tout enseignement scientifique devrait comprendre un enseignement de l'histoire de la science. Tout professeur de mathématiques, par exemple, devrait parler à ses élèves de l'histoire des mathématiques et de l'histoire de l'enseignement des mathématiques. Depuis quand, à la suite de quels efforts, de quelles motivations ou influences, pour répondre à quels besoins, enseigne-t-on ce que l'on enseigne aujourd'hui ? De même que tout professeur de mathématiques est homme, de même tout enseignement de mathématiques devrait inclure une réflexion sur l'homme mathématicien.

Ce qui est en définitive fondamental, c'est de ne pas accentuer à l'école la tendance fondamentale qu'a l'homme à nier, négliger ou minimiser ce qu'il ignore ; à ne laisser dans ses décisions aucune place aux facteurs qui ne peuvent être précisés, mesurés, à exclure de la conscience tout ce qui n'est pas inclus dans le « modèle rationnel » habituel à l'esprit.

le secondaire dans trente ans

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS doit évoluer ; les hommes qui se divisent sur les lignes de l'évolution désirable et possible en demeurent tous d'accord. Mais j'ai déjà dit les méfaits de l'instabilité qui résulte de réformes incessantes et dé-

cousues. Il faudrait, du moment que l'on ne peut, bien sûr, faire d'un seul coup le saut qui dispenserait de tout autre saut, que les gouvernements successifs veuillent bien accepter, dans l'intérêt des élèves et des citoyens qu'ils désirent

servir, un objectif, certes vague et lointain, certes révisable au fur et à mesure de l'échéance des réalités, mais suffisamment net cependant pour que chaque réglementation nouvelle n'apparaisse pas comme incohérente et contradictoire par

rapport aux précédentes et aux suivantes. Il faudrait adopter quelques principes stables d'évolution à long terme, qui permettent de résister à l'entraînement des modes intellectuelles et des programmes électoraux.

Mais, bien sûr, ces principes ne peuvent réunir un minimum de consensus, résister aux assauts du « football politique » et à l'épreuve décisive du temps, que s'ils reposent sur des réalités persistantes à long terme, c'est-à-dire ici devant durer au moins trente à cinquante ans. Il semble qu'il en soit ainsi des besoins des citoyens exprimés ci-dessus au chapitre premier et des facteurs objectifs envisagés au chapitre II. L'objectif 2005 — c'est-à-dire celui auquel on parviendrait après une série de réformes progressives permettant de hâter l'évolution inéluctable mais trop lente du système actuel, sans la briser par des changements trop brusques, désorganisant, détruisant ce que l'on veut stimuler, engendrant des souffrances et des pertes d'énergies au lieu d'épanouir, cet objectif 2005, tenant compte avec réalisme, non seulement des idéaux que l'on pose, mais des moyens dont on dispose, tenant compte notamment du stock de professeurs qui sont en fonction et du milieu scolaire que constituent les maîtres et élèves d'aujourd'hui, cet objectif 2005 pourrait être le suivant.

L'éducation mentale ou cérébrale de 2005 (1) est formée de trois grands secteurs :

- les moyens de formation et de communication de la pensée ;

- les sciences physiques « naturelles » et biologiques ;

- les sciences humaines.

Les langues autres que la langue maternelle, l'éducation physique, les travaux manuels et les « 10 % » sont en dehors de ces trois secteurs.

Dans les classes terminales, la philosophie ouvre la réflexion sur l'ensemble des trois secteurs, étudie les efforts de synthèse, décrit les conceptions du monde que se sont forgées les hommes, leur évolution, l'état présent des grandes questions posées par l'existence.

Dans le premier cycle, l'enseignement ne comporte pas d'options.

Dans le second cycle, le « tronc commun » ou enseignement commun s'associe à de nombreuses options, il occupe une quinzaine d'heures sur les vingt-trois à vingt-cinq heures de cours de l'éducation cérébrale.

Les mathématiques générales (langage rationnel interdisciplinaire) rentrent dans le premier secteur, ainsi que les langues usuelles, l'audio-visuel, le langage littéraire, l'expression artistique (visant à la transmission et à la mémorisation de l'information par l'émotion, par la sensibilité) la psychologie. Toutes ces disciplines sont enseignées par le même professeur, qui dispose ainsi de six à huit heures de cours par semaine dans le premier cycle, et de cinq dans le second (une partie de ces heures pourrait être affectée à des travaux en groupes réduits). Le second secteur est fondamentalement un apprentissage de la méthode scientifique **expérimentale**. Il porte sur les

connaissances acquises par l'homme dans le domaine des événements **reproductibles** et sur les procédures propres à mettre en évidence dans le réel sensible et à réaliser (c'est-à-dire à fabriquer concrètement, à rendre réels) des « systèmes identiques ».

Le troisième secteur est un apprentissage de la méthode et des résultats des sciences qui portent sur les événements en général **non reproductibles** à l'identique, et où, par conséquent, on peut **observer** mais non **expérimenter**. Ce troisième secteur, qui s'attache donc à la connaissance des événements qui n'ont lieu qu'une fois, regroupe ce que nous appelons aujourd'hui l'histoire, la géographie, les sciences humaines et économiques. Mais il n'est nullement exclu que des sections de sciences aujourd'hui classées dans les sciences humaines rejoignent les sciences expérimentales, tandis qu'à l'inverse on reconnaisse comme science de seule observation certaines disciplines aujourd'hui classées physiques (ou : exactes !), comme la météorologie. Il est normal aussi que l'on puisse parfois recourir à l'expérimentation dans le domaine habituel des sciences d'observation ; quant à l'inverse, il va de soi que tout le réel sensible est observable : c'est la définition du réel.

Chacun de ces deux secteurs, comme le premier, est confié, dans le premier cycle et dans le second, à un maître unique qui dispose donc des six à huit heures par semaine du premier cycle et des cinq heures du second. Ces maîtres enseignent non seulement

les méthodes d'acquisition des sciences, et les résultats généraux des sciences, mais leurs langages propres. C'est-à-dire qu'à partir des langages généraux (langue courante, langue littéraire, mathématiques générales), objet du premier secteur, ils enseignent les langages logiques et techniques, les mathématiques propres à leurs sciences (par exemple : mathématique des physiciens, mathématique des chimistes, mathématique des économistes, mathématique des sociologues, mathématique des démographes). Le tout, bien sûr, au niveau de leurs classes.

Les frontières entre les trois secteurs sont évidemment très incisées et le resteront. Les domaines marginaux, loin d'être niés ou minimisés, sont ouvertement abordés par chacun des maîtres des trois secteurs, à partir de leur dominante respective. Les trois maîtres chargés de chacun des trois secteurs forment une étroite liaison. Cette « équipe » prend grand soin de ne pas privilégier exagérément le verbo-conceptuel par rapport à la sensibilité, l'affectivité, la faculté de perception globale artistique et poétique du réel.

Il est essentiel de noter que cette ouverture aux sciences humaines de l'enseignement du second degré s'accompagne d'une ouverture à ces mêmes sciences des grandes écoles et des instituts « à prestige ». Les grandes écoles en 2005 ne limitent plus, comme aujourd'hui, leur audience des sciences humaines à des enseignements intérieurs à l'école (et fortement gachés

par des « modélisations » exagérément mathématisantes), c'est dans le concours d'entrée même que ces écoles font intervenir ces sciences. Il faut donc, en 2005 (et peut-être plus tôt !), être un bon élève en sciences humaines pour **entrer** à l'Ecole centrale.

Plus généralement, le système repose sur une **haute qualité des maîtres** responsables de secteurs ; compétents dans une large gamme de connaissances, allant dans le tertiaire secteur de la proto-histoire aux théories marxistes de la plus-value, et de la civilisation traditionnelle des paroisses françaises à la constitution et au fonctionnement politique de l'URSS ; il doit se tenir, tout au long de sa carrière, au courant des progrès essentiels des nombreuses branches ; il doit de plus, non pas sur le papier, mais dans le réel, non pas seulement en tant que pionnier, mais dans les grands nombres, et au fil de longues années, former équipe unie avec les deux autres maîtres de secteur, et par conséquent en comprendre les langages, les difficultés et les objectifs. Il doit être une personnalité.

Le projet paraîtrait utopique si nous n'avions pas, en France même, l'expérience de l'instituteur. C'est en fonction de cette expérience qu'une grande organisation syndicale propose l'unicité du maître pendant tout le premier cycle. Cette proposition a toute ma sympathie. Si elle prévaut, elle montrera que la ressource affective qu'elle donne à l'élève moyen compense dans une large mesure les assurances techniques. Sans parler des aspects humains du sujet,

de l'atmosphère de la classe, la cohérence des procédures, l'élève voit dans le maître unique qui enseigne toutes les disciplines un **modèle qu'il peut atteindre**, puisqu'il est réel, vivant. Il s'agit d'acquérir ce que cet homme a acquis (tandis qu'il paraît impossible à un seul homme d'acquérir ce que savent trois, cinq ou dix « spécialistes »). Mais surtout, on l'a dit plus haut, comment des maîtres qui ont renoncé eux-mêmes à dominer la connaissance moyenne d'une élève de troisième, pourraient-ils aider cet élève à construire cette synthèse ; **l'élève** n'en est-il pas dissuadé par l'exemple de ceux qui ne l'ont pas faite, et par l'absence de ceux qui les ont faites ? En d'autres termes encore, pourquoi juger la valeur d'un maître à sa faculté d'approfondir une discipline, et non à sa faculté de considérer sérieusement les bases de plusieurs ? N'est-il pas temps de préférer **l'homme** de grande culture au **spécialiste** efficace dans un domaine étroit ?

Cependant, je me suis rallié à la pensée que les trente prochaines années resteraient, en France, dominées par les préférences actuelles pour le spécialiste. Les arguments scientifiques et techniques de cette préférence ne sont pas négligeables ; le courant d'opinion qui les exprime est puissant. Dans ce cas plus que dans les autres, je ne crois pas qu'on puisse casser le réel. C'est pourquoi j'ai envisagé ci-dessus le compromis des trois maîtres formant équipe — compromis puisque nombreux sont les hommes et les organisations qui préconisent des

équipes plus nombreuses. Evidemment personne ne peut penser que chacune des cinquante ou quatre-vingt branches des sciences humaines ait, dans chaque lycée, son spécialiste ; cependant nombreux sont les professeurs et les organisations qui opinent pour la tendance « spécialistes groupés en équipe cohérente », plutôt que pour la tendance « honnête homme de large culture ». L'extrême difficulté de faire vivre durablement ces équipes autrement qu'en principe, les inconvénients psychologiques de la fragmentation des classes, et bien d'autres considérations qui ont retenu l'attention du groupe de réflexion, ont fait opiner la presque totalité des membres de ce groupe pour la solution exposée ci-dessus : un seul professeur pour l'ensemble histoire-géographie-sciences humaines et économiques, dans l'enseignement commun du premier et du second cycles.

Par contre, les options sciences humaines et économiques du second cycle sont confiées à un maître propre à ces options. Par exemple, l'option B actuelle est et demeure sous la responsabilité d'un professeur unique, mais recruté pour enseigner cette option même. Il a semblé, à la plupart des membres du groupe de réflexion, que le profil de formation actuel de ces maîtres était bon, de même par ailleurs que celui des professeurs formés pour l'enseignement de l'option G. Il semble d'ailleurs que, dans la perspective 2005, on doive envisager sinon une fusion des sections B et G, du moins une fusion des professorats de l'option B et

l'option G.

Bien entendu, dans cet enseignement de 2005 comme dans tout enseignement, la personnalité et donc la formation des maîtres est primordiale. Sur le plan humain, la connaissance les enfants et des adolescents, la sympathie pour leurs intérêts et leurs motivations, mais aussi le souci de les guider fermement sur la longue route que l'humanité parcourt au sortir de l'animalité, la cordialité vraie qui assure l'autorité... Sur le plan de l'information, la capacité de synthèse plus que l'érudition analytique ; plus que des prouesses techniques, une large connaissance de la condition humaine, de ses grandeurs et de ses douleurs.

L'essentiel de cette perspective 2005 peut être résumé ainsi qu'il suit.

L'ensemble histoire-géographie-sciences humaines et économiques forme un bloc cohérent dans son **domaine** d'investigation du réel et dans ses **méthodes** de découverte et d'enseignement.

Le réel qui est ici en question est d'une importance primordiale pour l'homme. Il s'agit, selon la formule retenue par l'Unesco, de la **condition humaine**.

Cet ensemble de connaissances et de méthodes de connaissance doit former le tiers de l'enseignement commun à tous les élèves de second degré et, en outre, doit figurer parmi les options.

(1) L'éducation porte, on l'a vu, d'une part sur le physique (en fait l'exercice du corps macrophysique) et d'autre part sur le mental (exercice du cerveau, de l'encéphale microphysique).

radiovisions présentes et à venir

Destinée aux classes de CE et de CM, la radiovision se présente sous forme de diapositives accompagnées d'un texte diffusé sur les ondes de France-Culture, mais également enregistré sur disque afin d'en permettre une utilisation plus libre par les enseignants. Parmi les grands thèmes destinés au CE, on relève « L'éducation esthétique », « La vie animale », « L'homme au service des hommes », « Le temps passé et récent ». Pour les CM, on retrouve « L'éducation esthétique » à laquelle s'ajoutent « L'exploration des milieux lointains » et « Les loisirs ».

« L'aéroport Charles-de-Gaulle-Roissy-en-France » (diffusion lundi 17 mai à 15 h 20 sur France-Culture) est la dernière radiovision réalisée en 1975-1976 sur le thème des transports, qui sera remplacé en 1976-1977 par celui de l'énergie.

UNE PISTE de 3 600 m de long et de 15 m de large, l'aérogare des passagers, bâtiment semi-enterré de 20 m de diamètre et de 50 m de hauteur, les sept salles d'attente d'embarquement (ou « satellites ») pourvues de nombreuses fenêtres afin que le passager « puisse voir l'évolution des avions et se familiariser avec eux », le trottoir roulant dont la partie supérieure est vitrée, l'étage des boutiques, « lieu de détente du passager et du personnel », la zone de fret, le hangar long de 200 m et large de 120 m, où travaillent 550 ouvriers, les quatre réservoirs de kérosène de 130 millions de litres, situés à 2 700 m de l'aérogare, la tour de contrôle qui s'élève à 80 m au-dessus du sol, les centrales de production d'eau chaude, d'eau glacée et d'énergie électrique, le simulateur de vol destiné à l'apprentissage du personnel navigant : telles sont les principales étapes de la radiovision consacrée à l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy.

L'abondance de chiffres et de détails techniques est le principal reproche que l'on peut adresser à cette radiovision qui a un peu trop l'allure d'une publicité et ne fait aucune allusion aux nuisances (en particulier le bruit) dont sont victimes les riverains de l'aéroport. « Les chiffres ne gênent pas les enfants qui dépassent souvent ce qu'on leur propose et formulent eux-mêmes des questions très techniques » répond Roger Combet, réalisateur. Quant à Jean Madre, responsable de la série, il déclare que les

problèmes de pollution sont présentés dans la fiche pédagogique d'accompagnement et insiste sur le danger d'émissions panoramiques où figurent tous les aspects d'un sujet : « Ce serait couper l'herbe sous le pied du maître, il faut laisser une porte ouverte à l'enquête. Ainsi, à partir de cette radiovision, les élèves pourraient réaliser une étude de l'influence de l'aéroport sur la région alentour. »

Pour Jean Madre, le moyen audiovisuel est « une fenêtre ouverte sur le monde extérieur qui incite les enfants à regarder avec d'autres yeux ce qui les entoure. Pour les exploitations pédagogiques, il faut que les maîtres soient très attentifs à l'actualité car celle-ci peut fournir l'occasion d'aborder un sujet par un biais original ». Pour l'exploitation, il indique deux sortes d'approche : écouter l'émission sans préparation préalable pour favoriser la spontanéité, ou bien commencer à analyser certaines images avec les élèves afin que ceux-ci se posent des questions auxquelles on s'abstiendra volontairement d'apporter des réponses, car elles seront fournies par l'émission, qui suscitera à son tour de nouvelles interrogations. « C'est une perspective dynamique », dit Jean Madre insistant sur les avantages de l'image fixe qui permet d'intégrer la radiovision dans des activités préalablement existantes.

Pour l'année 1976-1977, outre des rediffusions, la série comportera sept nouvelles radiovisions de quatorze

minutes destinées au CE et neuf de vingt-cinq minutes pour le CM.

La technique du vitrail, *Les peintres et la lumière, En Terre Adélie* avec Paul-Emile Victor. *L'expédition du mont Erebus* avec Haroun Tazieff, *La cité sous la mer* avec l'équipe du commandant Cousteau, une série sur l'énergie (*Le pétrole en France, Le gaz naturel, L'hydroélectricité, Demain quelle énergie ?*) et une autre sur les loisirs (*Les Jeux olympiques, Les fêtes et le divertissement à la fin du Moyen Age*) sont les principales nouveautés destinées aux classes de CM.

Pour le CE, dans la série « La vie esthétique », une émission montrera *Les jeux de l'ombre et du soleil* ; « La vie animale » présentera deux espèces menacées pour des raisons différentes : le tigre et le renard. On verra, en outre, des radiovisions portant sur *Les pompiers, Les petits métiers de la rue* (vitriers, rempailleurs de chaises, laveurs de carreaux). *La fonction et l'évolution des ponts* et *Cent ans de lessive* ou la libération par la technique d'un esclavage féminin.

Mais la radiovision la plus intéressante sera sans doute celle qui retracera *La vie quotidienne pendant la guerre vue par les écoliers de Tournissan (Aude)*. Réalisée à partir de cahiers retrouvés dans une école de Tournissan, cette émission de douze minutes présentera des dessins et des textes d'écoliers d'il y a trente ans, lus par des petits Carcassonnais d'aujourd'hui.

Michaëla Bobasch

les lycées climatiques

LES LYCEES ET COLLEGES CLIMATIQUES, appelés parfois dans le passé établissements « de grand air » sont des établissements d'enseignement public du second degré — même régime administratif et financier — et non des établissements à caractère sanitaire ou médico-scolaire. Il n'y a pas dans ces établissements (1) de prise en charge de la Sécurité sociale.

Les élèves de ces établissements sont de deux sortes : des externes, en provenance de la localité ou des communes voisines, et, en priorité, des internes choisis parmi les **élèves de santé délicate** originaires de toutes les régions de France, des départements et territoires d'outre-mer et même de l'étranger.

Par définition ces lycées et collèges sont des établissements qui reçoivent des élèves dont la santé nécessite, pour leur permettre de suivre une scolarité régulière, un séjour dans une région climatique favorable. La vocation climatique des établissements de ce type est reconnue par arrêté ministériel. Leur structure pédagogique est celle des établissements d'enseignement public du premier cycle ou de second cycle, classiques, modernes ou techniques. Ils ne peuvent avoir une taille trop importante pour fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Le recrutement des élèves externes appartenant aux districts ou aux secteurs scolaires dont relève chacun des établissements climatiques est conditionné par le nombre de places qui restent vacantes après admission des candidats prioritaires.

Les élèves dont la santé exige un séjour prolongé dans une région climatique favorable sont reçus à l'internat ; les deux tiers des places leur sont réservés, sur présentation de leur dossier médical et scolaire.

quels élèves ?

Uniquement ceux dont les troubles ou atteintes sont susceptibles d'une amélioration certaine par un séjour climatique approprié permettant aux enfants une scolarité normale. Au titre des indications générales figurent également les affections psychosomatiques présentant des symptômes variés (migraines rebelles, crises douloureuses abdominales, etc.) et les troubles de la coordination neuro-vasculaire.

Un certain **seuil dans le degré des troubles** ne doit en aucun cas être dépassé. De plus, il existe un nombre important de contre-indications qui visent les élèves atteints d'affections contagieuses, de tuberculose, de cardiopathies graves, d'enurésie, de handicaps moteurs, de troubles du caractère et du comportement, etc.

Chaque établissement conserve une certaine latitude pour décider de l'admission des élèves, notamment de ceux qui ont été l'objet de sanctions disciplinaires dans leur établissement d'origine. Mais l'idée qui restera toujours présente à l'esprit de la commission chargée de choisir les élèves est que les établissements climatiques sont essentiellement des établissements d'enseignement et, en conséquence, que tout état de santé qui constitue pour les études un obstacle réel, et non susceptible d'être levé par un genre de vie très hygiénique, doit faire diriger le candidat vers un établissement sanitaire proprement dit.

Un dossier comprenant notamment une demande de la famille, un extrait du dossier scolaire, des renseignements fournis à titre confidentiel par la famille de l'élève au médecin scolaire et l'avis du médecin de l'établissement d'origine fait l'objet d'un examen par une commission départementale qui décide des admissions. Un rapport séparé de l'assistance sociale peut, le cas échéant, être joint au dossier. La commission siège une première fois en juin et s'il y a lieu, se réunit à nouveau à la rentrée. Des **bourses** peuvent être accordées aux élèves des établissements climatiques comme à ceux des autres lycées et collèges ; pour fixer le montant des bourses, il y aura lieu de tenir compte des charges supplémentaires supportées par les familles.

le régime de l'internat

Le mode de vie des élèves est réglé pour leur ménager, avant tout, une dose suffisante de sommeil et de détente : dix heures de sommeil au minimum, deux heures pour l'ensemble des repas, une heure pour les occupations diverses (lever, toilette).

Les grandes récréations ont une durée importante ; les foyers socio-éducatifs et le centre de documentation-information sont dotés de moyens importants pour faire disparaître l'impression d'isolement.

Les établissements climatiques sont dotés d'un personnel d'encadrement suffisant en nombre et en valeur et entraîné à exercer des fonctions d'animation. Des conditions particulières sont exigées de ce personnel qui doit être en excellente santé, intéressé par les activités de plein air et disposé à user des méthodes actives.

L'équipe de surveillance médico-sociale est étoffée. elle comprend un médecin d'internat, deux infirmières, une secouriste lingère et une assistante sociale. Chaque élève subit une visite systématique annuelle ; d'autre part, le médecin d'internat surveille particulièrement les points faibles de chaque enfant et exerce un contrôle spécial des activités physiques et sportives.

et le régime des études ?

Aucune différence quant au contenu de l'enseignement et les examens préparés avec les autres établissements de second degré.

Horaires et méthodes officiels sont appliqués dans les établissements climatiques avec une certaine souplesse. Les méthodes actives et les activités de plein air occupent une place favorisée dans l'emploi du temps.

Les problèmes d'adaptation à l'internat, pour les élèves éloignés de leur famille, sont suivis avec une attention particulière, surtout dans les premiers mois de séjour. Une liaison constante est assurée avec la famille, par un bulletin trimestriel qui rend compte des observations présentées par les professeurs et le médecin d'internat (notes et appréciations, constatations médicales détaillées, mensurations, performances réalisées).

Dans le cas d'établissement implanté dans une station thermale, les horaires sont aménagés pour permettre aux élèves de se soumettre, en dehors de l'établissement scolaire, aux exigences de la cure. Dans les établissements dispensant un enseignement technique, les séances de travail pratique sont fixées après avis du médecin d'internat.

Le professeur d'éducation physique et sportive collabore étroitement avec le médecin d'internat. Des séances d'éducation physique spécialisée, corrective ou respiratoire sont organisées éventuellement avec le concours d'un éducateur spécialisé.

René Guy

(1) Leur liste a été publiée dans l'éducation n° 274 du 4 mars 1976 (p. 15).

vos opinions

faut-il tuer l'inspecteur ?

Exceptionnellement, aujourd'hui, une longue opinion, mais sur un problème plusieurs fois évoqué dans nos colonnes et qui, dans le contexte actuel de la réforme en préparation, a repris un caractère brûlant. Une occasion, donc, de nous interroger, avec notre correspondant, sur un des aspects essentiels de la rénovation pédagogique, si souvent réclamée.

ON DIT souvent que l'enseignant est seul dans sa classe. C'est oublier que dans beaucoup de classes plane l'ombre de l'inspecteur.

Le pouvoir de l'inspecteur est ambigu, car il est à la fois réel et mythique. Fonctionnaire d'autorité dans un système éducatif où le pouvoir descend du sommet vers la base, l'inspecteur dispose d'un pouvoir institutionnel réel, bien que limité : constructions scolaires, autorisations d'absence, mesures de carte scolaire (pour les inspecteurs départementaux de l'Education nationale, qui exercent dans l'élémentaire et le pré-élémentaire), voix consultative auprès des organes de décision, rectorats ou ministères (pour les inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs généraux). Dans le domaine pédagogique, le pouvoir réel de l'inspecteur est théoriquement important et pratiquement assez faible. En principe, l'inspecteur transmet les Instructions officielles, contrôle leur application et réprime éventuellement les abus. En fait, il ne vient que rarement dans la classe, il reste peu de temps, il assiste à une leçon géné-

ralement préparée à son intention (d'autant plus que, assez souvent, les inspecteurs annoncent maintenant leur visite), et il n'a pas de pouvoir de révocation, sauf cas extrême (qui peut être constitué par l'inspecteur lui-même, comme dans l'affaire Papinski), ou pressions extérieures de nature politique. La réalité du pouvoir de l'inspecteur sur l'enseignant n'est pas essentiellement pédagogique. Elle est avant tout professionnelle et financière, et elle s'exerce par l'intermédiaire de la note, qui intervient dans les promotions au choix, dans les mutations et dans les changements de catégorie. Le pouvoir réel de l'inspecteur est donc institutionnel, professionnel et financier, plus que pédagogique.

une image du père

Ce pouvoir fait de l'inspecteur un rouage important d'un système éducatif très hiérarchisé. Mais, à côté de ce pouvoir réel, l'inspecteur bénéficie également d'un pouvoir mythique, sur lequel il faut s'interroger si l'on veut vraiment remettre en cause l'institution inspection. En effet, il n'y a aucune commune mesure entre l'influence pédagogique très grande des inspecteurs et leur pouvoir pédagogique réel. L'influence pédagogique de l'inspecteur réside essentiellement dans l'image que l'inspecté se fait de l'inspecteur. L'inspecteur constitue pour une majorité d'enseignants une sorte de Surmoi pédagogique. Aussi les réactions des enseignants face à l'inspection relèvent-elles le plus souvent d'une crainte (ou, ce qui est peut-être pire encore, d'une admiration) infantile plus que d'une analyse objective des conséquences de l'inspection.

L'inspection est en soi infantilissante, quel que soit le style de l'inspecteur, et même si, comme cela commence à se produire, l'inspecteur se veut animateur plus qu'examineur. Inspecter quelqu'un, c'est, comme l'étymologie le dit bien, le regarder. Ce regard, en tant que tel, est légitime ; nul ne saurait prétendre se voir confier des enfants en échappant à tout contrôle. Ce qui fait

problème et ce qui est infantilissant, c'est le caractère non réciproque de ce regard et le fait qu'il n'est pas celui d'un égal mais d'un supérieur hiérarchique. L'inspection réactive tous les réflexes de dépendance au père et aux incarnations sociales du père. Etre regardé et jugé par un individu vécu comme tout-puissant, c'est se retrouver en position d'enfant, être infantilisé. L'enseignant, même lorsqu'il conteste l'institution inspection, se défend mal de réactions infantiles face à l'inspecteur ; il a besoin d'être jugé favorablement, d'être estimé, voire d'être aimé, par ce personnage qui, du haut de sa puissance mythique, apprécie l'enseignant selon des critères du juste et du faux, du bien et du mal, qui sont d'autant plus infantilissants qu'ils sont plus obscurs (comme ceux du père pour l'enfant). L'inspecteur est ce représentant de l'institution qui pénètre parfois dans la classe, mais il est aussi ce fantôme paternel toujours plus ou moins présent dans l'inconscient de l'enseignant. On ne peut dénoncer l'un sans dénoncer l'autre, car l'inspecteur que l'enseignant porte en lui-même est à la fois l'ombre portée de l'inspecteur réel, et la représentation psychologique qui donne à l'inspecteur réel son pouvoir pédagogique effectif.

Mais faut-il les dénoncer, l'un et l'autre ? Oui, si l'on considère qu'il n'y a pas d'éducation véritable dans une situation où l'éducateur, loin de s'assumer professionnellement comme adulte, reste infantilisé. Il existe d'ailleurs une contradiction entre l'inspection telle qu'elle est organisée actuellement et la rénovation pédagogique mise en avant dans les Instructions officielles pour l'enseignement élémentaire, rénovation qui vise à une plus grande autonomie de l'éducateur et de l'éduqué. Il est contradictoire de faire appliquer des réformes orientées vers l'autonomie de la personne par des inspecteurs qui, statutairement, sont des fonctionnaires d'autorité, qui sont vécus comme tels et qui ne peuvent être que vécus comme tels. L'inspecteur peut essayer de lutter contre cette infantilisation qu'il induit, de bousculer la barrière hiérarchique, d'établir une communication véritable, c'est-à-dire réciproque : il diminue ainsi l'angoisse liée à l'inspection, il peut même jouer un rôle d'aide pédagogique, mais il ne tue jamais son

NB - Les intertitres sont de la rédaction

image chez l'inspecté. Un « bon » père remplace le « mauvais » père, mais il reste le père.

la légitimité de la notation

C'est que le problème de l'inspection n'est pas seulement, ni même fondamentalement, celui du rapport entre deux individualités. L'infantilisation que provoque l'inspection est, plus généralement, une caractéristique de tout le système éducatif français. La note, inséparable de l'inspection actuelle, est en fait un symbole de tout notre système éducatif et un symptôme du mal originel qui le ronge. La note est une sorte de dénominateur commun de tous les agents du système éducatif, puisque presque tout le monde, du haut en bas de l'échelle, est noté. Il y a là une caractéristique du système trop générale pour ne pas être signifiante. La note, au sein de l'Education nationale, exprime la hiérarchie du pouvoir paternel.

Mais il faut bien comprendre les deux faces de ce pouvoir paternel. Le père est un personnage à la fois menaçant et protecteur. Et, de fait, l'inspecteur, s'il réprime parfois, est aussi amené à intervenir dans certains cas pour protéger l'enseignant contre des pressions locales (parents, maires, etc.). Mais, cette fois encore, ce ne sont pas ces fonctions réelles qui déterminent l'image de l'inspecteur. L'inspecteur est celui dont le pouvoir sur l'enseignant justifie d'une certaine façon le pouvoir de l'enseignant sur ses élèves. L'infantilisation de l'enseignant vis-à-vis de l'inspecteur est l'autre face de l'infantilisation des élèves par l'enseignant. L'enseignant se vit, face à l'inspecteur, comme il vit ses élèves face à lui. Et nul ne tremble plus, en présence de l'inspecteur, que l'enseignant qui, par autoritarisme ou par paternalisme, ne conçoit ses élèves que comme des enfants auxquels il faut tout apporter. Il faut lutter contre l'infantilisation dans le système éducatif. Mais il ne faut pas tricher : il faut dénoncer à la fois l'infantilisation des enseignants par les inspecteurs et l'infantilisation des élèves par les enseignants.

Ce qui est vrai de l'inspection l'est également de la notation qui l'accompagne. Certes, beaucoup d'ensei-

gnants trouveraient tout à fait normal de ne plus être notés tout en continuant à noter leurs élèves. Mais en fait, dans la mesure où, comme la docimologie l'a abondamment prouvé, il n'y a pas de note objective, dans quelque discipline que ce soit, la notation de l'élève par l'enseignant et de l'enseignant par l'inspecteur sont homogènes quant à l'essentiel : l'infantilisation qu'elles provoquent, l'unilatéralité du regard, la différence hiérarchique institutionnelle entre celui qui note et celui qui est noté. Cette homogénéité explique l'espèce de connivence qui s'établit entre l'inspecteur et l'inspecté et les résistances des enseignants à l'idée que l'inspecteur puisse ne plus les noter. Ne plus être noté, c'est ne plus être reconnu comme meilleur que les autres et c'est voir remise en cause la légitimité d'une notation que soi-même on pratique avec ses élèves. Il existe ainsi une certaine complicité de tous les étages du système éducatif dans la mesure où accepter d'être noté, c'est justifier son droit à noter les autres, accepter une situation infantilisante, c'est justifier le pouvoir infantilisant qu'on exerce sur d'autres.

difficile évaluation

L'inspection et la notation ne sont pas seulement infantilisantes. Elles présentent un autre grave défaut : elles constituent une pseudo-évaluation du travail de l'enseignant. La note mise par l'inspecteur est censée évaluer l'efficacité de l'enseignant. En fait, non seulement la note d'inspection n'est pas un instrument d'évaluation sérieux, mais encore, ce qui est plus grave, elle semble rendre inutile la mise en place d'autres procédures d'évaluation du travail de l'enseignant. L'évaluation de l'efficacité d'un enseignant est difficile à réaliser. En effet, par delà la mémorisation des connaissances et l'acquisition de certaines techniques, l'enseignement vise la formation de la personne. Il s'agit là d'un objectif à moyen et long terme, dont la réalisation ne peut être évaluée lors d'une inspection ponctuelle. Dès lors, l'inspecteur ne dispose que de deux stratégies d'inspection : ou bien il s'attache à des éléments relativement objectifs d'appréciation et il cherche

à évaluer les connaissances et les techniques acquises par les élèves ; ou bien il s'intéresse à la formation personnelle des élèves et, dans le peu de temps dont il dispose, il ne peut guère l'apprécier que par l'intermédiaire d'un jugement sur la personne de l'enseignant lui-même.

Dans le premier cas, l'inspecteur est amené à privilégier la mémorisation et l'écrit, qui laissent des traces assez facilement évaluables ; il renforce ainsi un enseignement de type traditionaliste, non pas par volonté pédagogique explicite, mais parce qu'il utilise des instruments d'évaluation qui favorisent ce type d'enseignement. Dans le second cas, l'inspecteur ne peut juger de la formation personnelle des élèves que par l'intermédiaire de l'influence que la personne de l'enseignant lui-même semble exercer sur ses élèves. Il cherche alors, dans le meilleur des cas, à rester aussi objectif que possible ; il évalue le type de communication entre l'enseignant et ses élèves, le degré de cohérence pédagogique du maître, etc. Mais il s'engage en même temps sur une voie très dangereuse, car l'évaluation de la valeur personnelle de l'enseignant fait intervenir très largement la subjectivité de l'inspecteur lui-même. L'apparence physique, la façon de se vêtir, l'habileté à se mettre en valeur, etc., influencent alors inévitablement le jugement de l'inspecteur. Pire encore, l'enseignant est alors souvent jugé par référence à l'image que l'inspecteur se fait de l'enseignant idéal. Ce n'est même plus sa personne qui est évaluée, mais la conformité de sa personne à un modèle subjectif. C'est bien d'ailleurs ce qui se passe explicitement pour la note administrative, puisqu'on demande au chef d'établissement de noter des traits aussi subjectifs que l'autorité, le rayonnement ou la conscience professionnelle.

On rencontre là une nouvelle contradiction entre la rénovation pédagogique et l'inspection actuelle. La rénovation pédagogique prétend orienter l'acte éducatif vers la formation de la personne, en faisant passer au second plan la mémorisation de connaissances et l'acquisition mécanique des techniques. L'inspecteur, chargé d'impulser la rénovation pédagogique, doit donc évaluer la formation personnelle des élèves. Le mode ponctuel d'inspection l'amène ainsi

à porter un jugement sur la personne de l'enseignant. Or, une évaluation de la personne de l'enseignant est encore beaucoup plus infantilissante qu'une évaluation de son travail. D'une part, elle est plus subjective et elle se prête plus difficilement à contestation par l'enseignant du jugement porté sur lui. D'autre part, elle renforce l'élément personnel dans la relation entre l'inspecteur et l'inspecté. Il y a contradiction entre une rénovation pédagogique qui vise l'autonomie de la personne et une inspection qui, parce qu'elle se centre sur les attitudes de l'enseignant, effectivement essentielles dans le processus de rénovation pédagogique, infantilise l'enseignant.

Il faut d'ailleurs remarquer que, cette fois encore, il y a homogénéité entre la relation inspecteur-inspecté et la relation enseignant-élève. L'enseignant qui vise la formation de la personne des élèves et qui porte sur eux un jugement, sous une forme ou sous une autre, vit en fait la même contradiction que l'inspecteur. On ne peut à la fois vouloir rendre la personne autonome et porter sur elle un jugement qui descend unilatéralement du supérieur hiérarchique au subordonné.

le problème de la hiérarchie

Faut-il pour autant renoncer à toute évaluation du travail de l'enseignant? Non! Il ne faut pas oublier en effet que, si l'inspecteur a pouvoir sur l'enseignant, l'enseignant a pouvoir sur ses élèves. Le pouvoir de l'enseignant sur ses élèves appelle un contrôle. La pure et simple suppression de l'inspection risquerait en fait d'accroître encore le pouvoir de l'enseignant sur les élèves et de permettre tous les abus. Mais ce contrôle doit reposer sur deux principes. Premièrement, il doit être contrôlé par des pairs et contrôle réciproque. C'est au sein d'une équipe pédagogique que doit s'instaurer l'auto-évaluation de chaque enseignant et le contrôle des enseignants les uns par les autres. Deuxièmement, l'évaluation du travail de l'enseignant ne doit pas être enfermée dans le strict cadre du système scolaire. On rencontre là le défaut fondamental de notre système éducatif. C'est un système clos,

fermé, déconnecté de la réalité sociale. Evaluer les résultats de l'éducation, cela ne devrait plus être observer seulement l'élève dans le milieu scolaire, mais aussi connaître son comportement dans la réalité sociale. Une évaluation sérieuse du travail de l'enseignant passe donc par deux transformations fondamentales du système éducatif : l'instauration d'équipes pédagogiques et l'articulation de l'éducation scolaire à la vie sociale réelle de l'enfant. On parle beaucoup aujourd'hui à la fois de rénovation pédagogique et de modernisation du système éducatif. Ou bien cette modernisation tiendra compte des impératifs institutionnels de la rénovation pédagogique, et cette dernière aura vraiment un sens. Ou bien (ce qui, malheureusement, semble être le cas actuellement), elle correspondra à des options économiques et politiques en contradiction avec la rénovation pédagogique, et cette dernière restera une vitrine et un alibi.

Il ne faut pas se faire trop d'illusions. La disparition de l'inspection actuelle et de la notation n'est pas pour demain. Il existe en effet, autour de l'inspection et de la notation, une connivence de tous ceux qui bénéficient, ou espèrent bénéficier, du fonctionnement de l'actuel système éducatif. N'oublions pas, d'abord, que la note, instrument de sélection, et l'inspection, institution hiérarchique, sont des pièces maîtresses d'un système scolaire au service d'une société sélective et hiérarchisée. Porter atteinte à l'inspection et à la note, c'est poser le problème de la hiérarchie, au niveau scolaire et au niveau social. Mais les défenseurs du système scolaire et social actuel ne sont pas les seuls à tenir à l'inspection et à la notation. Les parents défendent également la notation, car ils sont toujours plus ou moins persuadés que leurs enfants sont meilleurs que les autres. L'inspection et la notation sont aussi défendues par la FEN, syndicat majoritaire de l'Éducation nationale (mais pas par le SGEN-CFDT, anti-hiérarchique) : les syndicats d'enseignants tiennent à la note car, contre l'arbitraire administratif, ils prônent le sacrosaint « barème ». Cela revient à opposer à l'arbitraire administratif l'arbitraire de l'âge et de l'irresponsabilité, au lieu de lutter pour une équipe pédagogique responsable et

évaluant elle-même ses résultats.

une lutte à deux niveaux

Dans ces conditions, la fin de l'inspection et de la notation n'est pas pour demain. Elles ne pourront disparaître que lorsque le système éducatif français sera profondément transformé. Faut-il cependant s'efforcer de tuer l'inspecteur dès maintenant (symboliquement, bien sûr!) ? Il faut essayer de tuer l'inspecteur que l'on porte en soi, c'est-à-dire de combattre toute infantilisation vis-à-vis de l'inspecteur. Mais il faut aussi, parallèlement, lutter contre ce personnage homologue à l'inspecteur que, en tant qu'enseignant, nous représentons vis-à-vis des élèves. La lutte contre l'inspection actuelle et la lutte contre la forme actuelle de l'enseignement doivent être menées de front. Engager l'une et refuser l'autre, ce ne serait qu'hypocrisie.

Et l'inspecteur réel, qu'en faire? En tant qu'inspecteur-examineur, il n'a plus droit à l'existence. Mais il a une formation et une expérience professionnelle qui peuvent lui permettre de jouer un rôle d'animateur d'équipes pédagogiques.

Soyons clairs : ce rôle, il ne peut pas le jouer vraiment tant qu'il note et tant qu'il bénéficie d'un statut hiérarchique particulier. Mais il faut distinguer dès maintenant, ne serait-ce que pour des raisons stratégiques, deux types d'inspecteurs. Les uns (la majorité) sont parfaitement à l'aise dans leur situation actuelle et incarnent bien l'inspection-institution. Les autres s'interrogent de plus en plus sur les problèmes d'animation pédagogique et d'évaluation. Ils s'efforcent d'être animateurs plus qu'examineurs, tout en continuant à noter, et animer pour promouvoir la rénovation pédagogique. Il faut lutter contre le premier type d'inspecteurs. Il faut amener le second type d'inspecteurs à prendre conscience de la contradiction qu'ils vivent pour qu'à leur tour ils luttent contre l'institution-inspection. En somme, il faut tuer l'inspection en tant qu'institution, tuer l'inspecteur qui s'identifie à l'institution-inspection, et rendre malade celui qui se pose déjà des questions.

Bernard Charlot
professeur d'EN

qu'est-ce qu'un film classique ?

Est dite « classique », au sens large du terme, une œuvre de première classe, et que pour ces raisons on est en droit d'étudier dans les classes.

Au sens secondaire, un classique est une œuvre consacrée par le temps à l'abri donc des fluctuations de la mode, ou bien encore une œuvre qui obéit à certains canons de beauté, d'équilibre, de rigueur.

Dans un art aussi récent que le cinéma, possède-t-on le recul nécessaire pour dégager des œuvres sur lesquelles puisse se faire un accord général ?

La cote des valeurs du passé est ici fluctuante et l'opinion change aussi selon qu'elle est celle du grand public, des « cinéphiles », ou des critiques.

Dans son **Dictionnaire des œuvres et thèmes du cinéma mondial jusqu'à 1960** à paraître ces jours-ci chez Hachette, coll. « Œuvres et thèmes » et dont nous remercions l'éditeur de nous avoir confié ces bonnes feuilles, Etienne Fuzellier s'est interrogé sur cette obscure notion de film classique

ON PARLE couramment de « classiques du cinéma ». Si nous nous reportons au sens de ce mot dans ses acceptions antérieures au cinéma, quel contenu fondamental avait-il ? Sans que ces vertus soient exclusives entre elles, nous croyons que l'œuvre classique est tantôt celle qui demeure un exemple pour avoir inauguré un mouvement ou un style, ou en avoir fourni le plus parfait modèle ; tantôt celle où la vérité humaine s'exprime avec une sincérité et une vigueur rares ; tantôt celle qui témoigne irrécusablement de son époque. Plus ou moins consciemment, ce sont sans doute les mêmes critères qui commandent la notion de « film classique ». Vérifions-le.

Et d'abord l'originalité. Certaines œuvres, sous ce rapport, font date. Le *René* de Chateaubriand, première expression du « mal du siècle », a été une révélation pour ses premiers lecteurs, avant de devenir le moule d'où sont sorties des imitations si nombreuses qu'elles ont dégoûté Chateaubriand lui-même. L'œuvre classique, c'est souvent une œuvre qui a été tellement imitée qu'on s'en dégoûte à

travers ses imitateurs. Le cinéma, lui aussi, connaît maints exemples de ces « locomotives ». Le fameux *Moana* de Flaherty, plus encore que son *Nanouk*, a fait passer sur l'écran les premiers souffles d'un exotisme authentique, mais a vite créé une mode et même un poncif. Je cite sur ce point Jean Thévenot : « Cet exotisme intentionnel inspiré par le succès de l'exotisme naturel [...] allait ouvrir la porte à toutes les falsifications [...]. Le règne de l'ersatz commence, qui aboutira à celui de Tarzan et de ses émules [...]. L'exploitation forcée de l'exotisme dans le vrai comme dans le faux rejoint cette erreur majeure du cinéma qui est de procéder par séries. Et la série engendre le poncif. »

On ne saurait mieux dire ; et l'exemple de *René*, parmi tant d'autres, prouve qu'en littérature aussi on procède par séries. Ainsi une œuvre classique est souvent, répétons-le, une œuvre à la fois admirable en elle-même et déplorable par les contrefaçons qu'elle provoque. Nous touchons là l'immense problème des écoles et des maîtres, du bienfait et du danger des

influences et des imitations ; on ne peut que renvoyer à ce que Gide en a dit, admirablement, dans ses *Nouveaux prétextes*.

Parfois la volonté de renouvellement, dans l'œuvre classique « par originalité », est parfaitement consciente ; l'œuvre est un manifeste en même temps qu'un objet d'art ; *Hernani* va de pair avec la *Préface de Cromwell*. Il n'est pas douteux que *L'assassinat du duc de Guise* (1908) ait eu une double valeur de précepte et d'exemple ; il est certain aussi que le *Napoléon* de Gance (1927), à côté de ses mérites intrinsèques, était un plaidoyer pour le triple écran et un prélude à la polyvision. Ce mérite de priorité, nous aimons à le reconnaître dans des œuvres qui demeurent ainsi classiques même si elles ont parfois perdu à nos yeux d'autres raisons de nous séduire. On peut imaginer qu'un jour *Le cri* d'Antonioni (1957) ne sera plus ressenti comme nous le ressentons ; il restera sans doute un des premiers exemples de l'effort du cinéma contemporain pour substituer le tragique romanesque au tragique théâtral, et transfigurer le réalisme

« Le cri » d'Antonioni restera un classique même si un jour on ne l'aime plus



en une métaphysique de la durée et de la solitude. Cet apport à la richesse de signification, à l'ampleur du registre expressif du cinéma est indépendant de la séduction directe du film, de son actualité, de son accord avec notre sensibilité. Et à ce titre *Le cri* restera un classique même si un jour on ne l'aime plus.

Dans cette perspective, il faudrait mettre à part ces œuvres insolites dont la postérité demeure souterraine, méconnues ou fugitives, mais dont l'accent, s'il a eu peu d'écho véritable, rend cependant un son que l'on n'oublie pas : *Le chants de Maldoror* ou *Le cabinet du docteur Caligari* (R. Wiene, 1920). Parfois la nouveauté est telle, et si audacieuse, que l'œuvre soulève une tempête ; elle échappe à la conspiration du silence et de l'incompréhension (ou de la fausse compréhension), mais c'est pour affronter les colères. Elle n'atteint la gloire qu'à travers le scandale ou la malédiction. *Les fleurs du mal* ont connu, avant *Un chien andalou* et *L'âge d'or* (Buñuel, 1928 et 1930), ce destin.

Il arrive aussi que les nouveautés

ne soient qu'apparentes. « Il n'y a de neuf que ce qu'on a oublié », disait Mlle Bertin, la modiste de Marie-Antoinette. Parmi les nouveautés dont on a fait le crédit à *Citizen Kane* (Orson Welles, 1941), et qui ont contribué à le ranger parmi les classiques de l'écran, il en est — comme la profondeur de champ ou l'emploi de décors plafonnés — qui remontent à Méliès.

Il est certain que cette forme de classicisme — le classicisme d'originalité ou de priorité — n'a pas une valeur absolue. A la limite, il n'intéresse que les érudits et les historiens. Parmi ces incunables, touchants et curieux, il faut faire une place à part aux premiers monuments du langage, antérieurs même à tout style ou à toute utilisation esthétique. La *Sortie des usines Lumière* ou *L'arrivée d'un train en gare de La Ciotat* (Lumière, 1894-1895) feraient ici pendant aux *Serments de Strasbourg*.

On réalise un accord plus facile et plus enthousiaste sur les œuvres qui sont devenues les symboles de la perfection d'un genre ou d'un style, de la maîtrise qui se mani-

feste dans l'établissement d'un équilibre, peut-être précaire, mais parfait. C'est cette définition que proclame d'ailleurs la collection des *Classiques du cinéma* aux Editions universitaires : « Une œuvre cinématographique ne saurait avoir vieilli pour s'être exprimée avec les seuls moyens connus à son époque, si ces moyens se sont montrés suffisants pour signifier tout ce qu'elle avait à dire. Dans ses principes généraux, le cinéma ne diffère en rien des autres arts et les conditions qui déterminent les chefs-d'œuvre y sont rigoureusement les mêmes : l'harmonie parfaite entre l'idée et la forme sensible, l'adéquation totale de l'une à l'autre. »

Confondre l'œuvre classique et le chef-d'œuvre, c'est sans doute limiter dangereusement la notion de classicisme : nous venons de montrer pourquoi. Mais cette définition plus réduite est parfaitement exacte dans son domaine. Elle fait appel à la notion d'admiration historique — celle qui accepte librement les formes artistiques les plus diverses en s'efforçant de les regarder avec les yeux de leurs contemporains. L'admiration historique, à condition qu'elle soit suffisamment ouverte, ne prouve que l'étendue du goût et de la culture. Voilà pourquoi, si *Les raisins de la colère* (Ford, 1940), *Monsieur Verdoux* (Chaplin, 1947), *La terre tremble* (Visconti, 1948) ou *La règle du jeu* (Renoir, 1939) peuvent à bon droit nous apparaître comme des films déjà accordés à l'attente de notre temps, rien ne nous empêche d'aimer aussi, et de placer très haut dans notre estime, *La chevauchée fantastique* (Ford, 1939), *Le jour se lève* (Carné, 1939), *La passion de Jeanne d'Arc* (Dreyer, 1928), *Le dernier des hommes* (Murnau, 1924) ou *Scarface* (Hawks, 1932).

Sans doute faudrait-il joindre à ces films ceux qui, plus encore que la perfection d'une certaine formule esthétique, nous offrent l'expression achevée d'un tempérament personnel. Ce que représentent en

littérature *Polyeucte*, *La nouvelle Héloïse*, *Lorenzaccio*, *L'éducation sentimentale* ou *Une saison en enfer*, nous le trouvons à l'écran dans *L'Atalante* (Vigo, 1934), dans *Le septième sceau* (Bergman, 1956), dans *Orphée* (Cocteau, 1950) et dans *Ivan le Terrible* (Eisenstein, 1943-1947) : l'accent qui ne trompe pas, le style reconnaissable entre tous, et une vision du monde que l'on ne confond avec aucune autre.

Cependant, il faut le constater, cette notion de film classique se réduit parfois difficilement à des critères valables pour tout le monde ; c'est bien évident, et c'est d'ailleurs bien heureux. Plus nous nous éloignerons des mérites d'originalité, de perfection équilibrée, de personnalité (où malgré tout un certain accord peut s'établir sur des données objectives), pour mesurer des qualités de présence et de chaleur humaine, de sincérité émouvante, plus nous entrerons dans un domaine où la preuve est impossible, et où l'impression subjective est maîtresse. Cependant, parallèlement à ce rayon des classiques où figurent *La princesse de Clèves* et *Les misérables*, *Du côté de chez Swann*, *Le grand Meaulnes* et *Les confessions*, nous pourrions ranger, et pour les mêmes raisons, *Le cuirassé Potemkine* (Eisenstein, 1925), *Le lys brisé* (Griffith, 1919), *Le voleur de bicyclette* (De Sica, 1948) et *Peter Ibbetson* (Hathaway, 1935).

Restent les œuvres qui méritent d'être retenues à cause de l'équilibre qu'elles réalisaient avec l'attente de leur époque, à cause de la réponse qu'elles apportaient à un appel. Certaines manifestent immédiatement cette harmonie et semblent définies par « l'écho sonore » dont parlait Hugo. *La grande illusion* (Renoir, 1937), quasi contemporaine de *La guerre de Troie* de Giraudoux, reflète les mêmes angoisses et les mêmes souvenirs. *Les visiteurs du soir* (Carné, 1943), on l'a assez dit, sont une évasion loin d'un monde irrespirable. A vrai dire, cet accord de l'œuvre

et de son temps devrait être la règle ; les exceptions viennent des cas — malheureusement nombreux — où les goûts du public ont été artificiellement façonnés par les marchands de pellicule, ou paresseusement entretenus dans une routine : c'est le cas du réalisme français avant 1939. Mais elles viennent aussi — et cela est beaucoup plus intéressant — des cas où certains films ne sont pas en retard mais en avance. L'œuvre de Vigo est l'exemple le plus frappant de ces découvertes et de ces réhabilitations. Elle rejoint le destin de celle de Lautréamont. Et c'est là que devrait jouer, à notre sens, l'effort de renouvellement de la critique.

S'il y a, en effet, une leçon à tirer de l'histoire de la littérature, et de l'art en général, c'est bien sur le point suivant : toute querelle des Anciens et des Modernes aboutit, lorsqu'elle est féconde, à *réduire le nombre des modèles* et à *accroître le nombre des admirations*. Le propre d'une époque dogmatique, c'est au contraire de réduire ses admirations pour se trouver un petit nombre de précurseurs et de modèles. En matière de littérature, la notion d'écrivain « classique » n'a fait que s'étendre ; c'est le signe et la conséquence d'un élargissement du goût qui se poursuit à peu près constamment depuis plus de deux siècles. Si la notion de film « classique » devait au contraire aller en se restreignant, ce serait peut-être l'indication que le cinéma est à la recherche d'un code esthétique aussi rigoureux, aussi étroit et aussi sévère, que *L'art poétique* de Boileau ou la *Pratique du théâtre* de l'abbé d'Aubignac. Cela nous paraît bien prématuré, et assez peu en rapport avec l'esprit de notre temps. On n'aime jamais trop de choses différentes ; ou, pour exprimer autrement cette idée, on n'aura jamais — ni en littérature ni au cinéma — trop de *classiques*.

Etienne Fuzellier

théâtre et q

Travail à domicile, de F.-X. Kroetz — Petit TEP, 17, rue Malte-Brun, Paris-20^e — jusqu'au 26 mai

Tiens le coup jusqu'à la retraite, Léon, de Georges Michel — Palace, 8, rue du Faubourg-Montmartre, Paris-9^e — jusqu'au 6 juin.

UNE TENDANCE se dessine, dans le théâtre d'aujourd'hui, à travers quelques spectacles, à user comme objets scéniques des situations et des gestes les plus platement réels. Quant au texte, il peut faire alors la pâture des linguistes à la recherche des niveaux de langue. L'intention est double : il s'agit d'une part, comme l'écrit Jacques Lassalle, de porter à la scène « ceux qu'il nous est encore si peu donné d'y rencontrer » et, par là-même, de faire apparaître, sous son double aspect de contrainte matérielle et d'usure mentale, la misère de la condition que leur fait la société dont ils sont seulement les outils. Le risque est que l'intention soit occultée par l'accumulation minutieuse des éléments de la réalité quotidienne qui, à la lumière immédiate du spectacle, peut être perçue plus comme souci naturaliste que comme signes. C'est sur ce point que devrait intervenir un choix clair du metteur en scène.

Je crains que Jacques Lassalle, heureux quand il confie le rôle de Willy à Alain Ollivier, comédien rompu à la technique brechtienne, ait manqué de persuasion dans la direction de Marie-Christine Barault. Et ce déséquilibre de l'interprétation est d'autant plus sensible qu'il y a deux fillettes dans la pièce et qu'elles, bien sûr, ne peuvent comprendre et sortir leur rôle que sur un mode de psychologie affective. De plus, *Travail à domicile* (1) recèle une autre faiblesse que, plus tard, Kroetz a su éviter dans *Basse-Autriche* (2) : l'auteur use ici d'un schéma dramatique dont les effets

quotidienneté

pathétiques captent trop l'attention au détriment de l'attention critique.

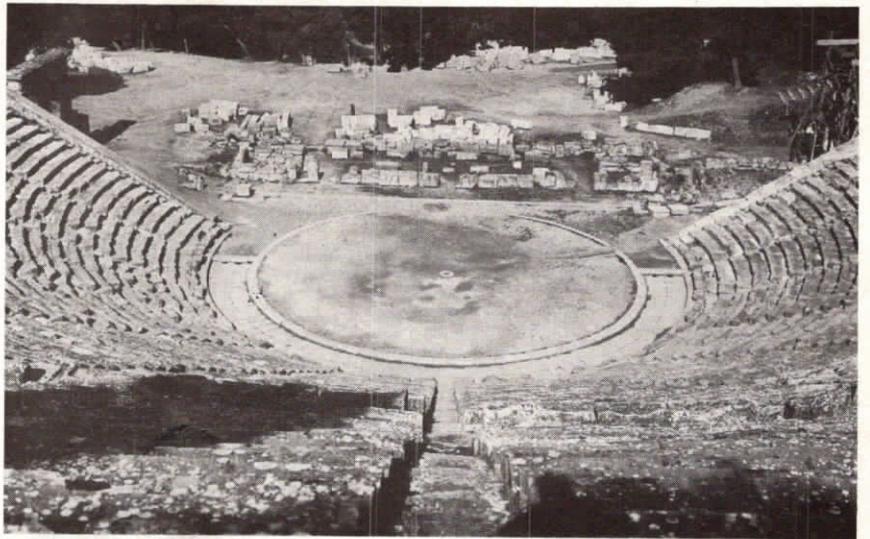
Dans *Tiens le coup jusqu'à la retraite*, Léon, que Georges Michel écrit, comme la plupart de ses pièces, en séquences brèves et significatives, où l'on voit l'invasion des biens de consommation, où l'on entend slogans de télévision et discours mielleux tenu par la classe dirigeante corroder chez le travailleur fourbu toute velléité d'échapper à l'aliénation dont il est chaque jour un peu plus victime, le metteur en scène, Régis Santon, a commis l'erreur d'écraser, sous couleur sans doute de l'exalter au plus haut de la dénonciation, l'esprit moucheté de Georges Michel sous un tohu-bohu de bruits, de sons, enregistrés ou produits par les déplacements des acteurs sur un dispositif métallique, ce qui contraint les comédiens à parler au maximum de leurs possibilités vocales. Du coup, la signification de la pièce, qui pourrait être incisive, est noyée dans le déploiement scénique.

Raymond Laubreaux

(1) Texte édité par l'Arche.

(2) cf. *l'éducation* n° 273 du 26 février dernier.

ON PEUT désormais voir les deux parties du « feuilleton » dramatique de Lodewijk de Boer, *La famille*, à la Cour des miracles, 23, avenue du Maine, Paris-14°. Nous avons dit récemment (*l'éducation* du 22-4-76) les très remarquables mérites de la première partie. Il est indispensable de connaître l'ensemble, soit : pour la première partie, les jours impairs à 21 h 30 ou le dimanche à 17 h 30, et pour la seconde, les jours pairs ou le dimanche à 21 h 30.



sans rêver sur Épidaure

Sur un sujet battu dans tous les sens par les hellénistes et les historiens du théâtre, H.C. Baldry réussit à écrire un livre (1) assez neuf, non point parce qu'il résume et vulgarise les connaissances acquises dès la fin du XIX^e siècle, et enrichies d'un nombre considérable de recherches archéologiques ou autres menées depuis, mais surtout parce qu'il ne cesse de marquer les limites de notre savoir.

Les documents à partir desquels il s'est constitué — qu'il s'agisse des restes des théâtres grecs (la plupart du temps transformés par les Romains), des vases peints (mais sont-ils reproduction exacte ou transposition ?), ou des textes théoriques d'Aristote, de Vitruve ou de Julius Pollux — sont en effet à peu près tous postérieurs de plusieurs siècles au phénomène premier : la représentation des tragédies au cours des Dionysies au V^e siècle av. J.-C. Les seuls textes contemporains de ce phénomène dont nous ayons connaissance sont précisément les œuvres elles-mêmes. Encore ne nous en sont parvenues, sur les centaines qui furent écrites, que trente-deux apparemment intégrales, et même à leur simple lecture risquons-nous de nous méprendre sur le projet de leur auteur, incapables que nous sommes d'autre part de percevoir le rapport réel qui s'établissait entre ces œuvres et le public devant lequel elles étaient représentées.

On pourrait trouver abusif ce scepticisme devant toute tentative de reconstitution d'une réalité passée si l'auteur de ce livre n'était un érudit professeur d'université, dont précisément la rigueur scientifique se refuse à rien admettre qui ne soit certain. Tout le reste est littérature, rêve de poète sur l'Acropole, à Epidaure, ou ailleurs.

H.C. Baldry nous met aussi en garde contre la tentation bien séduisante de découvrir la représentation tragique de la Grèce ancienne à travers l'ambiance de nos modernes festivals. Trop de distance, et pas seulement temporelle, nous sépare de la cité grecque et de ce qu'étaient pour elle les journées dramatiques des fêtes de Dionysos. Et la structure même du lieu scénique, la présence du chœur imposaient au spectacle des formes qui sont devenues trop étrangères à notre expérience pour que nous puissions seulement les pressentir. Les acteurs eux-mêmes, d'abord non professionnels, et toujours contraints par la règle qui en limitait le nombre à trois à des changements rapides de rôle pendant le déroulement d'une même pièce, prisonniers à chaque fois du masque que comportait leur rôle, comment serait-il raisonnable d'imaginer ce qu'on ose à peine appeler leur jeu ?

Cheminant à partir d'une analyse critique des documents et sachant n'aborder l'étude des pièces qu'après avoir tenté de déterminer les aspects matériels et sociaux de leur représentation, instruisant en même temps qu'il inquiète, questionnant sans cesse et finalement nous permettant de comprendre tout ce qui peut être compris de ce phénomène propre à une époque et capable pourtant aujourd'hui encore de susciter une curiosité passionnée, l'ouvrage de H.C. Baldry provoque son lecteur à la plus prudente, partant la plus saine réflexion.

R.L.

(1) *Le théâtre antique des Grecs*. Maspero, coll. « Textes à l'appui », 182 p., 32 F.

connaissez-vous Edmée ?

SUZANNE PROU, qui a obtenu le prix Renaudot 1973 pour *La terrasse des Bernardini*, donne cette année un nouveau roman, *Miroirs d'Edmée* (1), qui est un portrait de femme, mais un portrait que le temps travaille et qui va de transformation en transformation. Est-ce bien la même Edmée que la narratrice regarde, à des âges si différents, une autre silhouette, des cheveux noirs ou blonds ? Où réside l'identité de la personne, quand la vie la montre multiple, quand elle-même se veut conforme à des rêves obscurs et se change en sa propre légende ?

Deux gamines vont en classe ensemble, s'attendent, se recommandent, bavardent au coin des rues, leur cartable à la main. Elles ne se sont pas choisies. Il ne s'agit pas d'une grande amitié entre elles, mais d'un de ces compagnonnages de hasard qui, lorsqu'ils se produisent dans l'adolescence, peuvent laisser pourtant des traces profondes la vie durant. La narratrice a tout de suite été fascinée par la beauté, la vitalité, l'audace, la précoce sensualité de cette Edmée qui, en marge de sa vie d'écolière, mène plus d'une intrigue clandestine, dans cette ville de province où son originalité, son rire, ses robes excentriques ne passent pas inaperçues. Comment sa camarade ne sentirait-elle pas un peu d'envie, devant cet éclat légèrement scandaleux, elle qui paraît encore une petite fille avec son chemisier blanc, sa jupe plissée et son « bon genre », qui ne sera jamais le genre d'Edmée ?

Avec la guerre et l'occupation, Edmée trouve à exprimer sa volonté de puissance. La voilà bottée, vêtue de cuir, sa crinière devenue blonde orgueilleusement déployée, qui se lie à un groupe d'extrémistes collaborateurs. La pénurie ne l'at-

teint pas : elle méprise ceux qui souffrent et défie le mépris dont elle est devenue l'objet. Jamais elle n'a paru si inquiétante et si belle. On raconte qu'elle participe à d'étranges fêtes, derrière les rideaux fermés de la défense passive. Qu'y a-t-il de vrai dans les soupçons dont on l'entoure ? Est-elle l'ange de la mort qu'elle paraît ? A-t-elle une responsabilité réelle dans ces exécutions sommaires qui terrifient la ville ?

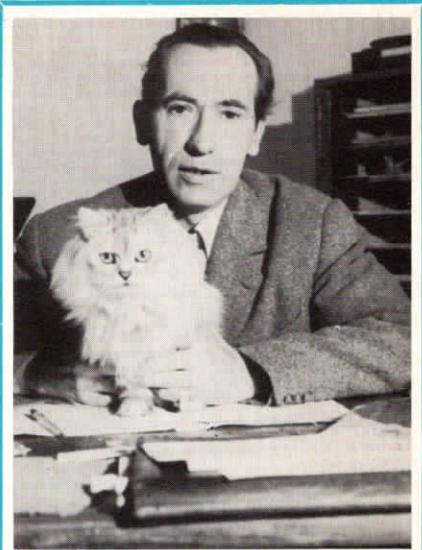
Et par quels glissements insensibles, ou quelles mutations, deviendra-t-elle cette Edmée déchue qui, vieillie, veule, avachie, traîne en peignoir taché dans une grande maison poussiéreuse, un éternel verre d'alcool à la main ?

La narratrice ne porte pas de jugements sur ce destin, sur ce naufrage. Edmée, au cours de la dernière rencontre, est enfoncée dans un délire confus : on dirait que son intelligence est morte. Pourtant, avec une émotion sourde et profonde, son ancienne condisciple retrouve, par moments, tel geste, tel regard, qui lui rappelle, chez cette femme usée, ce qui était l'essence même de la belle jeune fille intrépide d'autrefois. Qui a été cette Edmée changeante ? « Où sont des morts les âmes singulières, l'art familier, les phrases familières ? »

Ce beau roman mystérieux et voilé, hanté par l'angoisse du temps qui passe, est une poétique approche d'un être, dont le fin mot ne s'est pas révélé. Le livre refermé, on se prend à rêver de cette Edmée inconnue et pourtant si présente qu'elle entre pour chacun dans la galerie de ces personnages énigmatiques dont la mort emportera le secret.

Josane Duranteau

(1) Calmann-Lévy, 240 p., 32 F.



mort d'un poète

JEAN MALRIEU est mort il y a quelques jours, à l'âge de soixante-cinq ans, dans cette belle bourgade de Penne-de-Tarn dont il avait retracé l'histoire et fait l'éloge avec son frère Pierre (*Penne-de-Tarn*, éditions Pierre-Jean Oswald, coll. « Villages »).

Né en 1915 à Montauban, Jean Malrieu se destina à l'enseignement et devint un de ces bons maîtres d'école, ainsi qu'il en existe beaucoup dans le Sud-Ouest. Mais il fut surtout un poète au talent exceptionnel, comme on n'en rencontre guère.

Parmi ses recueils les plus connus, que J.-P. Oswald rassembla plus tard en édition de poche, citons : *Préface à l'amour* ; *La vallée des rois* ; *Le château Cathare* ; *Possible imaginaire* et le dernier : *Le plus pauvre héritier* qu'il signait encore tout récemment à Toulouse, aux éditions Privat.

Il avait succédé à Joë Bousquet à la direction des fameux *Cahiers du Sud*, qu'il réintitula *Sud*, tout simplement. L'un de ses poèmes figure au sommaire du dernier numéro reçu. Il s'intitule : « Sous le noyer de Saint-Paul ». Il débute ainsi :

« Nuit,
Quand je t'interrogerai
Prise au piège entre une herbe
[et la Grande Ourse
Avec au cœur la folie du

[coquelicot
Me diras-tu sur quel rocher tu
[aiguises ta faux?... »

Le 25 avril dernier, l'insondable Nuit se décidait à répondre au poète, engendreur, comme elle, d'étoiles...

P.F.

visages d'un hexagone

Jean Anglade raconte...

Le cercle d'or, 160 p., 25 F

Voici quinze contes rassemblés dans ce livre qui émanent de toutes les provinces de France. En dépit de la diversité de leur origine, ces textes possèdent plusieurs dénominateurs communs.

En premier lieu, ils campent des personnages pleins de truculence et de vérité, même si nous ne sommes pas assurés de l'authenticité de ces « histoires ». Une histoire est « vraie » lorsqu'elle fait surgir en vous la fine corolle mordorée des émotions qui se déploient à son écoute...

En second lieu, nous sont restitués, comme fond de scène, les terroirs où ces êtres évoluèrent : une place méridionale, semée de confetti et de serpentins, que l'ombre gagne peu à peu ; les corymbes des sureaux, épanouis en blanche dentelle, que les abeilles viennent contrôler à longueur de jour ; une petite ville où l'on fabrique les couteaux et où l'on tue le cochon au beau milieu de la rue...

Enfin, une écriture, pleine de tendresse et de verve, qui déclare : « La France est un pays merveilleux où l'on peut faire de telles confusions : en toutes saisons on y pratique le canular et le poisson d'avril ! ». On reconnaît la voix de Jean Anglade et l'on se prend à son charme.

Irène Andrieu

La France marginale

Albin Michel, 255 p., 29 F

Ce répertoire très documenté de la « marginalité » dessine aux yeux du lecteur une carte de France insolite et inopinée et lui révèle les voies secrètes d'une « vie parallèle ». « Celle qui permet de penser non plus pour ou contre le système, mais à côté. » Tous ces gens qui nous côtoient, semblables à nous en apparence, mais si différents parce que, eux, sont sortis du système, sans

contestation bruyante, mais avec un refus conscient et définitif, Irène Andrieu a cherché et réussi à savoir qui ils étaient, ce qu'ils faisaient, comment ils se réunissaient et communiquaient, ce qu'ils proposaient dans tous les secteurs où il en existe : la santé, la créativité, l'équilibre psychologique, la sexualité, l'amour, le travail, l'école, la presse l'écologie, les rapports avec les autres, etc.

L'auteur présente chacun de ces domaines d'une façon très vivante, en expliquant les raisons de ces communautés, de ces groupes ou de ces mouvements et en faisant suivre chaque analyse d'une « filière », suite d'adresses-clés ouvrant la porte étroite des secteurs les plus importants et les plus prometteurs de cette « marginalité » que d'aucuns nomment « déviance ».

Introduction et postface se rejoignent pour tirer des conclusions intéressantes au sujet de ces noyaux de civilisation parallèle. Il est possible de constater que la plupart d'entre eux naissent de la volonté bien déterminée de vivre dans un autre type de civilisation « où la liberté, l'individualité, l'intelligence ne seraient plus les boucs émissaires de quelques groupes financiers imposant leurs lois à la terre entière ». Il est exact que ces « îlots de survie » tentent de redécouvrir une autre « richesse », celle de la vie communautaire, en pensant d'abord à se protéger, avant d'avancer des justifications politiques. Mais il n'en reste pas moins que tous ceux-là qui ont recréé et expérimenté une agriculture, une médecine, une éducation, une science, une contre-culture, valorisantes pour l'homme et respectueuses de la Terre et de la Vie, se sont inspirés de prédécesseurs célèbres, qui vont de La Mettrie, au XVIII^e siècle, jusqu'à des contemporains dont le nom nous est familier : Wilhem Reich, Alexandre Grothendieck, Marshall Mc Luhan, Ivan Illich, René Dumont, etc. Et il est vrai que ces hommes-là, au regard de la société actuelle, ne peuvent être que des contestataires.

Alors, la marginalité est-elle destinée — avant d'être récupérée partout où cela est possible — à nous détruire ? Ou bien à nous faire prendre conscience que la situation est maintenant exceptionnellement grave et urgente, et que, si nous

voulons survivre, il faut arrêter la folle course à la surexploitation, à la surconsommation et à la surdestruction ? « Car, conclut l'auteur, si la civilisation industrielle ne peut plus être viable, les hommes, eux, peuvent changer. »

Pierre Ferran

Michel de Certeau,
Dominique Julia, Jacques Revel
**Une politique de langue
La Révolution française
et les patois**

Gallimard, 320 p., 68,20 F

En 1790, Grégoire lance une grande enquête sur les patois, à l'aide d'un questionnaire diffusé dans la France entière. Son projet est double : scientifique, il s'agit d'effectuer une description linguistique des divers « patois » parlés en France ; politique, il s'agit de sonder « l'opinion publique » dans la perspective d'une extermination des langues régionales.

Le travail de Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel est un travail d'historiens et l'on ne peut qu'apprécier la rigueur de la méthode, la richesse de l'information et de la documentation lorsqu'il s'agit d'aborder un problème aussi lourd de conséquences que celui des langues parlées en France. Les débats actuels sur le respect des spécificités locales et régionales ou sur l'enseignement des « langues régionales » sont éclairés de manière très enrichissante par cet ouvrage. De même l'articulation, si problématique encore aujourd'hui, entre la linguistique et le socio-politique, est ici montrée « en acte. »

Mais en même temps, et surtout, nous est donnée une image mal connue de la France à l'époque de la Révolution, la France des campagnes, superstitieuse, travailleuse et qui ne parle pas français. Grégoire, pour s'emparer de ce monde « sauvage », propose, au nom de la Révolution, une langue unique, le français, tandis que les « patois » seront répertoriés, archivés, « folklorisés », éliminés donc.

Aujourd'hui, les langues vaincues se remettent à chanter : il faut lire cet ouvrage pour savoir d'où elles « reviennent » et quels risques elles courent, car les Grégoire modernes ne manquent pas.

François Mariet

Pour ceux qui ne partent pas, les jeux dans la rue (notre couverture), ou l'ennui...

pour le

Sur les douze millions d'enfants et de jeunes de cinq à dix-huit ans, une moitié seulement part en vacances.

Pour les autres, ce n'est que la rue ou le terrain vague...

Quant aux Centres de vacances et de loisirs, ils n'accueillent encore que 1 800 000 enfants et adolescents...

On voit que les besoins sont loin d'être atteints.

Or nul ne peut nier le rôle éminemment social et éducatif

qu'ils peuvent jouer.

Mais encore faudrait-il que les moyens nécessaires leur soient accordés.

Telle est la raison qui a incité

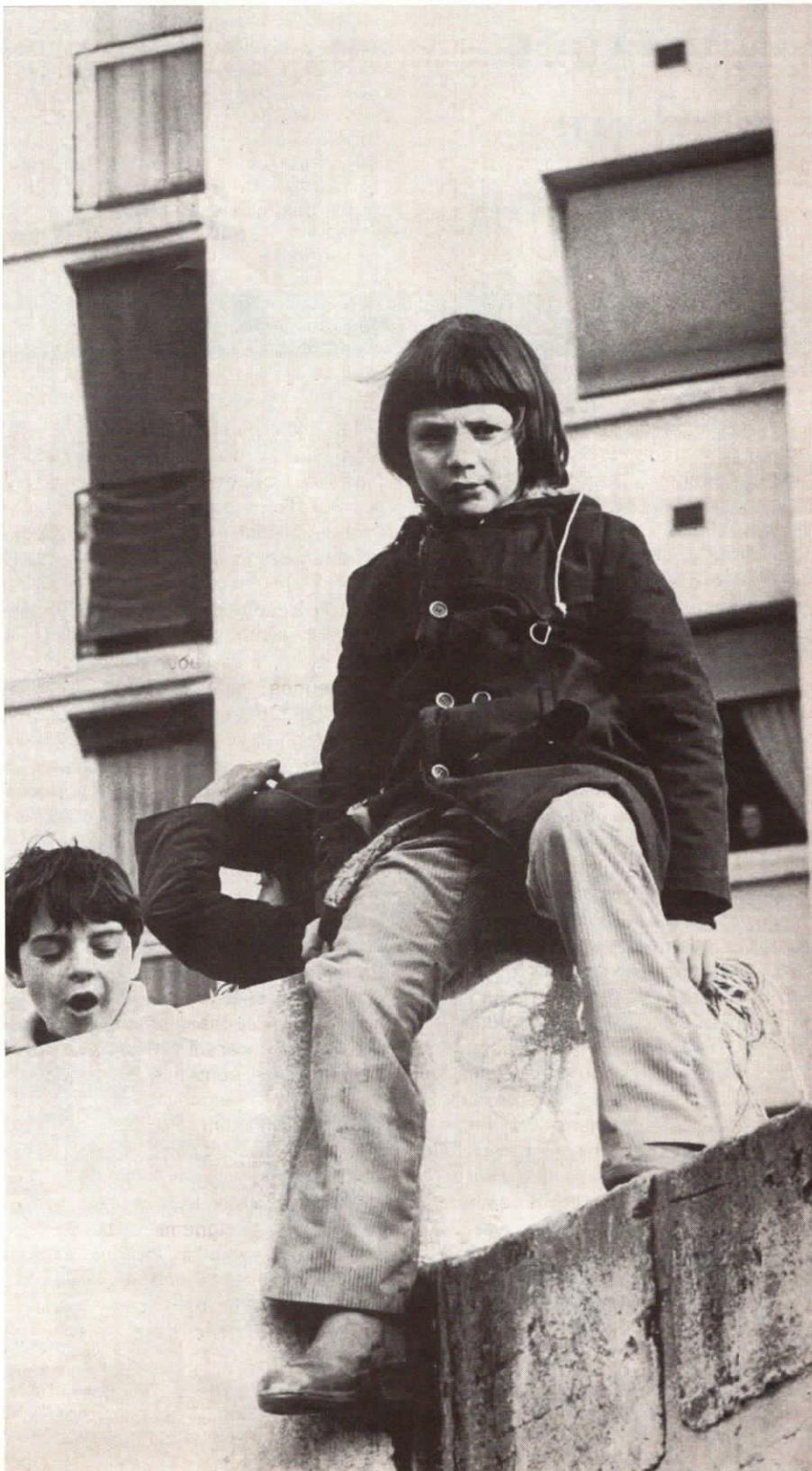
« Jeunesse au plein air », Confédération des œuvres

laïques de vacances d'enfants et d'adolescents, à rédiger un projet de

« loi d'orientation des centres de vacances et de loisirs

à but non lucratif pour enfants et adolescents ».

Nous publions ici de larges extraits de ce texte important.



droit aux vacances

une mission d'intérêt général

L'EVOLUTION rapide de notre société industrielle bouleverse, depuis plusieurs décades, les modes de vie et les comportements humains. Les méfaits d'une urbanisation anarchique, livrée au hasard, ou à la fantaisie de promoteurs essentiellement soucieux de profit, les conditions de travail de plus en plus pénibles, les difficultés et les inconvénients des transports, les nuisances de toutes sortes provoquent, en réaction, un besoin toujours accru de détente, de loisirs et de vacances. Il ne s'agit pas pour l'homme de refaire le plein de sa capacité de travail, il s'agit de rechercher une parade aux agressions et aux insatisfactions d'une vie de plus en plus déshumanisée. Ainsi le loisir apparaît comme l'un des grands phénomènes sociaux de notre temps.

Certes, le loisir ne saurait à lui seul tout résoudre : le combat pour le droit aux loisirs et aux vacances s'inscrit dans celui, plus général, du droit pour tous à une vie plus authentiquement humaine par l'amélioration des conditions de travail, de transport, de logement, de l'environnement. Il est inséparable notamment du combat mené pour un système éducatif laïque et démocratique permettant à chacun d'aller au bout de ses aptitudes ; il est inséparable du combat mené par les citoyens pour remplacer une société organisée en vue du profit par une société organisée par les hommes pour l'homme.

Le loisir n'est ni oisiveté, ni évasion, il est un besoin profond de l'individu qui doit pouvoir en disposer librement pour lui-même et pour un temps dont il est au premier degré propriétaire.

Si le besoin de loisir et de vacances est perçu par l'ensemble de la population, c'est pour les enfants et les jeunes qu'il présente le plus d'acuité. Ce sont eux, en effet, les plus fragiles et les plus vulnérables, ce sont eux les plus touchés ; ils le sont d'abord dans leur personne, car les conditions de vie des adultes sont aussi les leurs. Ils le sont enfin par contrecoup, par les difficultés où se trouvent les adultes de leur accorder les attentions et le soutien dont ils ont besoin. Pas plus que les mères, il ne sont responsables des classes surchargées ; il ne sont pas non plus responsables de l'indisponibilité des parents qui travaillent ; enfin, ils ne sont pas plus que les travailleurs, responsables du chômage grandissant. Pourtant, ils sont les premières victimes de cette situation.

Les difficultés rencontrées au niveau de l'enseignement, le manque de perspectives et de débouchés professionnels, le chômage qui les frappe au sortir de l'école, la publicité qui envahit leur vie quotidienne et les utilise même parfois à ses propres fins, entraînent très souvent, chez eux, l'inquiétude et le désarroi.

En outre, les enfants et les jeunes

disposent de temps de loisirs et de vacances d'une durée sensiblement supérieure à ceux dont bénéficient leurs parents. Les heures non couvertes par la scolarité ne sont pas toutes des heures de vie familiale surtout quand les parents travaillent, tout comme les temps de vacances scolaires, par leur durée même, ne peuvent tous être des temps de vacances en famille.

L'organisation de ces temps libres, la mise en place de structures d'accueil revêtent un caractère d'urgence dont l'acuité est chaque jour plus évidente : l'enfant, en effet, n'a guère de place dans la cité. L'appartement, la cour de l'école, la rue n'offrent le plus souvent que des espaces réduits, voire dangereux, qui entravent sa nécessaire liberté de mouvement, restreignent ses possibilités d'expression, de création, de communication, limitent son aptitude à nouer des relations harmonieuses avec ses semblables, conditions essentielles de sa santé mentale. Le loisir et les vacances, par l'importance grandissante qu'ils prennent dans la vie quotidienne de l'enfant, peuvent et doivent jouer, encore plus que par le passé, un rôle social de premier plan et particulièrement en matière de prévention et de protection.

C'est ainsi que dans ce domaine particulier de l'enfance, l'ONU, en proclamant la Déclaration des droits de l'enfant, a invité les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à recon-

naitre ces droits aux loisirs et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen des mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants :

« L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale. [...] »

» L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. »

La portée de cette déclaration est plus actuelle que jamais. Aujourd'hui, plus encore que dans un passé récent, les activités socio-éducatives et sportives pratiquées pendant les temps de loisirs et de vacances sont un élément essentiel de l'éducation permanente.

L'éducation scolaire, la formation professionnelle, la formation permanente, l'éducation par les activités de loisirs, doivent constituer un tout cohérent. Elles représentent un facteur d'équilibre dont l'importance est fondamentale pour le développement de l'individu. Différentes de l'école, différentes de la famille, les collectivités de loisirs d'enfants et de jeunes participent à l'éducation.

L'enfant partage son temps entre sa famille, son école et tout un réseau de situations appelé quelquefois « l'école parallèle ». Il trouve et puise dans ces divers milieux les éléments avec lesquels il élabore et construit sa personnalité. Son éducation est globale, il vit son devenir à travers des expériences diverses et complémentaires.

Les Centres de vacances et de loisirs sont d'abord l'occasion de la détente et du repos. Ils sont aussi celle du libre choix, de l'acte volontaire. Ils sont encore, notamment pendant les vacances, dépaysement et suscitent de ce fait la curiosité et la découverte ; ils aident ainsi l'enfant à conquérir son espace, à élargir sa vision des choses et des êtres. Ils permettent de renouer avec la nature et les éléments : l'air, l'eau, l'arbre, la prairie... qui sont autant d'occasions de confrontation, de connaissance sensible, indispensable support à l'élaboration des idées.

Par le jeu, et les activités multiples qu'ils y pratiquent, les Centres de vacances et de loisirs offrent à l'enfant et au jeune la possibilité d'expériences développées dans un milieu riche par le contact direct avec les activités de l'homme et les animaux dans leur milieu naturel : les connaissances qu'il y acquiert ne sont pas soumises aux conditions d'un programme, mais sont le fruit de découvertes personnelles. Et s'il y a

programme, c'est celui que le groupe s'est donné, qui s'organise pour le mener à bien, se répartit les tâches et les responsabilités et gère en commun les moyens de son entreprise. L'activité de loisirs représente pour l'enfant et le jeune un banc d'essai de leurs possibilités et de leurs aspirations : ils peuvent s'exercer et se mesurer sans dommage, puisque tout succès y est occasion de satisfaction, et tout échec, en l'absence de sanction sociale, une occasion de perfectionnement ultérieur.

Enfin, et peut-être surtout, les Centres de vacances et de loisirs mettent en relation des jeunes et des adultes qui vont mener ensemble une entreprise commune. Grâce à l'action des animateurs volontaires, venant d'horizons divers, suffisamment « jeunes » pour être sensibles aux problèmes des jeunes, conscients des buts et des objectifs visés pour répondre à l'attente de ces jeunes, suffisamment nombreux pour être disponibles.

Troisième volet de l'action éducative, ces centres méritent d'être plus largement pris en considération. Dans l'ensemble des interventions sociales et culturelles, ils occupent une place dont l'importance grandit et revendiquent à juste titre les moyens de leurs ambitions : accueillir tous ceux qui le désirent, et tous ceux qui ne bénéficient pas de vacances.

de multiples difficultés à vaincre

A L'HEURE ACTUELLE, les Centres de vacances et de loisirs ne disposent pas des moyens correspondant aux services rendus et à la mission qu'ils accomplissent ou qu'ils pourraient remplir. Alors qu'ils étaient largement subventionnés par l'Etat dès la fin de la dernière guerre,

les Centres de vacances et de loisirs voient les aides de l'Etat s'amenuiser de plus en plus, tant dans le domaine du fonctionnement que dans celui des investissements. Leur situation se dégrade, les difficultés se présentent avec de plus en plus d'acuité tant dans le domaine des charges

que sur le plan de l'encadrement et des prix demandés aux familles.

Le problème des charges pour les organisateurs : pour un statut particulier des Centres de vacances et de loisirs

De lourdes charges para-fiscales

et fiscales pèsent sur les prix de journée aux mêmes taux que dans les commerces ou industries les plus lucratifs ; ce sont notamment :

● les taxes para-fiscales n'apportant pas ou très peu de garanties :

— **l'ASSEDIC** : le taux de versement est actuellement de 2,40 % dont 0,48 % à la charge de l'animateur et 0,20 % au profit du Fonds national de garantie de salaires à la charge de l'employeur. La protection assurée aux intéressés, compte tenu des conditions de versement des cotisations (3 mois pendant les 3 dernières années, 180 heures de travail...) est nulle pour l'encadrement non-professionnel, et très aléatoire pour le personnel de service ;

— **la retraite complémentaire** : le taux est de 4 % minimum (2 % à la charge de l'animateur) mais les organisations qui cotisent sur un taux supérieur pour leurs employés permanents doivent l'appliquer à tout le personnel. Compte tenu du caractère essentiellement temporaire des activités volontaires en Centres de vacances et de loisirs, les versements effectués n'apporteront aucun avantage de retraite aux intéressés le moment venu ;

— **la formation professionnelle continue** : le taux est de 1 %. Du fait même des dispositions de la loi du 16 juillet 1971, les personnels permanents en bénéficient par priorité, de sorte que les animateurs temporaires s'en trouvent pratiquement écartés ;

— **la participation des employeurs à l'effort de construction** : pour les organismes ayant un nombre mensuel moyen de salariés au moins égal à 10 et ayant une masse salariale de plus de 120 fois le SMIC ; cette taxe ne bénéficiera généralement pas aux animateurs de Centres de vacances et de loisirs.

● les taxes fiscales ne subissent aucun abattement particulier malgré le caractère social des centres de vacances et de loisirs :

— **la TVA** : la charge de la TVA sur les investissements est parfois plus élevée que le montant en francs constants des subventions accordées par l'Etat. Elle se répercute sur les

amortissements du patrimoine et par conséquent sur les prix demandés aux familles ;

— **la taxe sur les salaires** : elle s'applique à tout le personnel, qu'il soit d'animation ou technique, sauf celui employé à la confection et au service des repas. Le taux des versements est de 4,25 % du salaire brut fiscal, à la charge de l'employeur. Seuls les organismes assujettis à la TVA ainsi que les collectivités locales en sont exonérés. Il en résulte que tous les organismes à but non lucratif y sont soumis ;

— les impôts locaux : les Centres de vacances et de loisirs imposés le sont au même taux que les établissements commerciaux.

De même, en matière sociale, le régime Accident du travail s'applique aux Centres de vacances et de loisirs classés dans la rubrique industrie hôtelière. En cas d'accident du travail, les indemnités journalières, la rente ou le capital décès sont très faibles pour les personnels d'encadrement puisque l'assiette de calcul se trouve limitée par suite du caractère temporaire de leur emploi et de leur base forfaitaire réduite pour le calcul des cotisations.

Ce système est injuste et anti-social. Ces charges citées ci-dessus, et dont la liste n'est pas exhaustive, pèsent sur les Centres de vacances et de loisirs gérés par des organisations à but non lucratif où le profit est inexistant. Elles sont les mêmes que pour le secteur commercial. Ce système est profondément injuste.

Il est en outre inutile puisque ces taxes et charges sont en général sans effet en ce qui concerne la protection sociale des animateurs temporaires, volontaires et non professionnels. Il est enfin anti-social ; les centres se voient contraints de récupérer ces charges dans les prix de journées demandés aux familles, écartant ainsi de nombreux enfants du bénéfice d'un séjour en Centre de vacances et de loisirs.

Cette situation est inacceptable. Pour y remédier il est nécessaire de doter les Centres collectifs de vacances et de loisirs ayant vocation d'in-

térêt général et ouverts aux jeunes soumis à l'obligation scolaire d'un statut particulier propre à leur vocation qui les placerait en dehors de la réglementation fiscale et parafiscale qui régit le secteur commercial et financier.

Le problème de l'encadrement : pour un statut de l'animateur de Centres de vacances et de loisirs

Ces Centres de vacances et de loisirs, communautés éducatives, procèdent d'un véritable service socio-culturel permettant aux enfants et aux adolescents de connaître les bienfaits d'une éducation originale, riche et variée. Cette éducation dépend d'une animation créant les conditions qui permettent à chacun une connaissance nouvelle de soi-même, qui rend possible la découverte des autres et leur acceptation dans un esprit voulu de véritable tolérance, qui contribue à donner à chacun des capacités de créativité et à faire acquérir le sens des responsabilités.

Il n'y a cependant pas d'animation sans animateurs. La quasi-totalité des animateurs des Centres de vacances et de loisirs est constituée par des jeunes gens et jeunes filles qui consacrent leurs vacances, partiellement ou totalement, à l'encadrement des enfants. Leur intervention dans l'action d'animation est temporaire, leur situation est exceptionnelle ; ce ne sont pas des animateurs professionnels.

Cependant, grâce aux activités socio-culturelles qui se développent, grâce à des formations diversifiées qui existent, les animateurs professionnels sont de plus en plus nombreux et il est normal, voire même souhaitable, que leur champ d'activités s'étende aux Centres de vacances et de loisirs. Salariés, ils constituent un groupe socio-professionnel particulier, ils ne sont pas concernés par ce projet qui ne s'adresse qu'aux animateurs volontaires, temporaires, non professionnels.

La mission que ces derniers remplissent et leur nombre, appelé à croître en fonction du développement

même des Centres de vacances et de loisirs, implique une aide efficace pour leur formation, pour leur disponibilité et pour leur propre sécurité. Ces conditions remplies, ils pourront affirmer, par leur participation volontaire, leur engagement personnel dans une action d'intérêt général.

Les animateurs doivent pouvoir suivre les stages de formation nécessaire et participer aux séjours, quelle que soit leur profession ou leur situation sociale. On peut considérer que les animateurs non professionnels peuvent se trouver dans deux situations :

- première situation : ceux qui animent un Centre de vacances ou de loisirs en dehors de leur propre période de congés professionnels. Cette disposition est déjà mise en œuvre par certains services administratifs ou parapublics ou des collectivités locales. A tout salarié ayant reçu une formation appropriée, un détachement-animation corollaire du congé-cadre-jeunesse donnera la possibilité d'encadrer un Centre de vacances ou de loisirs organisé par sa propre entreprise ou non, pour la durée d'un séjour, pris sur son temps de travail, sans perte de salaire et sans préjudice pour le déroulement de sa carrière professionnelle, et avec une protection sociale appropriée ;

- deuxième situation : ceux qui interviennent durant leurs propres vacances ou congés professionnels, en majorité étudiants, enseignants, mais aussi jeunes ouvriers et employés et qui constituent l'essentiel des effectifs actuels. Il faut les garantir contre tous les risques encourus en toute situation durant leur participation à l'encadrement d'un Centre de vacances et de loisirs, ainsi qu'à sa préparation et sa liquidation. Il serait, en effet, injuste que leur action volontaire se retourne contre eux. Il faut mettre en place un régime adapté couvrant les incapacités partielles ou totales, temporaires ou permanentes, le décès survenu à la suite de blessures ou maladies contractées durant leur engagement volontaire.

Pour ceux-là, il faut créer un statut de l'animateur volontaire, temporaire, non professionnel, des Centres de vacances et de loisirs, favorisant sa formation et son engagement dans l'action d'animation de ces centres, lui offrant des garanties suffisantes sur le plan juridique, social et médical sans contreparties financières liées à l'indemnité couvrant le remboursement des frais qu'il a engagés.

Le problème des prix de séjour : pour une prise en charge par l'Etat du coût de l'éducation en Centres de vacances et de loisirs

Les conditions économiques altèrent de plus en plus aussi bien les possibilités pour les familles d'envoyer leurs enfants en Centres de vacances ou de loisirs que les possibilités pour les organisateurs d'offrir aux enfants, en matière de confort et d'activités, une qualité et une diversité souhaitables.

Les coûts élevés des prix de séjour sont le principal obstacle pour une grande partie de la population enfantine à la participation aux séjours collectifs de Centres de vacances et de loisirs. Il faut éviter que seuls participent les enfants et adolescents issus de familles suffisamment aisées pour payer le prix demandé ou suffisamment modestes pour être aidés. Sans une intervention financière importante de la part de la Puissance publique, il est vain d'espérer amener dans ces Centres tous les jeunes qui ne bénéficient pas de véritables vacances.

Il conviendrait que l'Etat prenne intégralement en charge le coût des prestations éducatives en Centres de vacances et de loisirs organisés par les associations volontaires, à but non lucratif, les services ou organismes sociaux et socio-professionnels, les comités d'entreprise, les collectivités publiques qui agissent dans un but social et éducatif.

Cette intervention de l'Etat permettrait aux organisateurs de diminuer d'environ 40 % les prix de revient des journées-vacances demandés aux familles. Ainsi, enfants et jeunes pourront exercer effectivement leur

droit aux vacances et loisirs comme ils exercent leur droit déjà connu à l'éducation scolaire, et à la formation professionnelle.

On peut toujours estimer que, dans un proche avenir, la demande d'inscription en séjours collectifs de Centres de vacances et de loisirs pour enfants et adolescents sera telle qu'il faudrait doubler la capacité d'accueil. Cette extension des équipements ne pourra se faire que si, parallèlement, l'Etat pratique une politique de réservation foncière permettant aux Centres de vacances et de loisirs de s'implanter dans des secteurs géographiques favorables au point de vue climatique et riches sur le plan naturel et humain.

Dans le domaine des loisirs et vacances d'enfants et d'adolescents, caractérisés par le libre choix, le volontariat, la non-obligation, l'Etat doit assumer ses responsabilités sans pour autant prendre directement en charge l'organisation de ces loisirs et vacances.

Pour les Centres de vacances et de loisirs d'enfants et d'adolescents organisés par le secteur non lucratif et assumant une mission d'intérêt général, l'Etat doit

- financer entièrement les locaux, les équipements, les installations affectés aux activités sportives, aux jeux de plein air, aux activités éducatives et de détente, intérieures ou extérieures ; l'acquisition du matériel nécessaire à la pratique de ces activités ;

- assurer la gratuité de la formation des animateurs et de leurs formateurs ;

- assumer la charge financière des indemnités versées aux animateurs par l'organisateur.

L'éducation étant globale, toutes les actions d'éducation actuellement dispensées dans plusieurs départements ministériels doivent être coordonnées par le seul ministère de l'Education nationale. Ce ministère apportera son aide dans les conditions ci-dessus, aux Centres de vacances et de loisirs souscrivant explicitement aux principes de laïcité qui gouvernent l'école publique.

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces.) Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 5 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris.

location (offres)

- Pays basque Anglet, 500 m plage, appt ds villa, 2 ch., cuis., s. d'e., w.c., jard. clos, ds forêt pins, très calme, juin, juil., sept. Ecr. Moullia, 72, r. Raynouard, 75016 Paris. Tél. 647-54-00.
- Maroc, centre Rabat, gde villa, juil., août. Ecr. Augé, 8, r. Charcot, Rabat (Maroc).
- 13-Carry, bung. meub., jard., juin, sept. 1 000 F. Ecr. Binda, 84130 Le Pontet.
- Rég. ss vosgienne, bd étang, ferme meub. caract. rust., ent. équ. pr 5 pers., 3 ch., cuis., bns, w.c. Juil., août, 1 250 F. Juin, sept., 1 000 F. Ecr. Jean Faivre, 70440 Servance. Tél. 25.
- 09-Pyrénées, mais. conf., 6 pers., juil., août, 1 300 F, juin, sept. 800 F. Ecr. Durand Henri, 09410 Moulis.
- Beuzec-en-Plomeur, 3,5 km plage, maison camp. conf., 4 pièces, cour, jardin, juillet, 1 800 F. Ecr. Pape, 29, av. Douric, 29120 Pont-l'Abbé.
- Villefranche-s.-Mer, très b. villa meub., 3 ch., gar., tél., jard., pelouse, arbres, chem. privé, calme total, vue baie, 10 mn pd plage, fam. tranq. 5 p. max., juil. 3 500 F. Ecr. Mme Grenier, CES Ariane, 06000 Nice. Tél. 80-73-59.
- Salou, La Pinède Plage, appt 7 pers. Tél. (61) 81-13-25 soir.
- 74-Montriond Morzine, appt chalet nf tt conf., calme, mai, juin, sept. Ecr. Cazin, éc. O.-de-Serres, 59000 Roubaix.
- Larédo Esp., mer, mont., appt meub. F3 conf., août. Ecr. Roye, 9, r. J.-Ferry, Chamiers, 24000 Périgueux.
- Aix Pce, villa conf., août, sept. Ecr. Boillot, 33, av. St-Jérôme, 13100 Aix-Pce. Tél. 26-66-32.
- Cagnes-s.-Mer, quart. résid., agréable studio meub. r. de jard. villa tt conf., libre à partir du 1^{er} mai (sf août), px spécial h. sais. pr retraités. Ecr. M. Caquelot, l'Ensoleillée, r. P.-Cézanne, 06800 Cagnes-sur-Mer.
- Gard, mais. camp. gd conf., juil., août. Ecr. Arnaud Amédé, place du Château, 30960 Le Martinet.
- Huez, appt 4 pers., juin à sept. Ecr. René Vieux Pernon, 38750 Huez.
- 05-Briançon, F4 neuf rez chaus., loggia, jard., très calme, tt conf., linge mais., août. Ecr. Berenguier, Les Escartons, r. République, 05100 Briançon. Tél. 21-17-52 soir.
- Hte-Savoie, Vallorcine, 1 300 m, chalet conf 7 pers., b. situé, juil. Ecr. Mme Haslé, imp. Pte Coudraie, 91190 Gif-sur-Yvette.
- Pl. camp., 5 km St-Benoist-sur-Loire, 50 m riv., 2 pces ind. chbre av. l. 2 pers. + séjour 2 lits-divan 1 pers., e., gaz but., él., frigo, w.c. attendant, gd calme, juin, sept 500, juil., août, 700 F. Tél. 229-53-67 ap. 20 h.
- Esp. Bénidorm, 300 m plage, appt 9 lits, 3 ch., séj., cuis., 2 bns, 1 000, 1 800, 2 000 F. Ecr. Prouzat, 24600 Ribérac. Tél. 90-01-93.
- 65 - 12 km Tarbes, Bagnères, Lourdes, alt. 500, F2 et F3 ind., gde cour, tt conf., juil. 700 et 1 000 F, autres ms 550 et 750 F. Ecr. Rey, Visker, 65200 Bagnères-de-Bigorre.
- Royan, 500 m plage et marché, ds parc, b. villa nve, 4 p., gd conf., bns, 7 pers., pte cour agr., calme, 2^e quinz. août 1 300 F. Ecr. Blanc, inst., 17270 Clérac. Tél. (46) 04-13-31.
- Antibes, près port, gd studio tt conf., juil. 1 350, 15 j. sept. 500 F. Ecr. P.A. n° 910.

- Vendée, Ile d'Yeu, mais. ind. 4 pers., jard., juin, sept. Ecr. Robert Jean, 70190 Rioz.
- 64-Gourette, alt. 1 400 m, studio tt conf., 4-6 pers., ms, quinz. ou sem. Ecr. Saint-Paul, CES, 47500 Fumel.
- 05-Merlette, F3 tt conf., 8 pers., juil. 1 400, 1^{re} quinz. août 700 F, juin. Ecr. P.A. n° 906.
- 06-La Napoule, 5 km Cannes, bd mer, studio nf, 3 pers., calme, mai, juin, juil., sept. Ecr. P.A. n° 907.
- St-Malo Paramé, 100 m plage, 600 m thermes marins, ds villa tt conf., séj., cuis., 1 ou plus. chbres, jard., gar., juin, px suivant occupation. Ecr. P.A. n° 908.
- 56-Lorient-Ploemeur, 4 km mer, F2 tt conf., 4-5 places, juil., août 2 000, juin 1 000 F. Ecr. P.A. n° 909.
- 48-Village tourist., alt. 1 024 m, pêche, forêt, séj., 4 ch., cuis., s. d'e., conf., gde prairie, juil. 2 000 F. Ecr. P.A. n° 911.
- Gandia, 60 km ss Valence Esp., appt meub., 5 p., 4 ch., séj., cuis., bns, e. ch., 5 pers., juil., août, 1 000, juin, sept., 600 F. Ecr. P.A. n° 912.
- Cadaques (Esp.), appt F2 tt confort, libre août 1 900 F. Ecr. Espinasse, 55, avenue Jean-Jaurès, 81400 Carmaux.

ATTENTION !

Notre n° 284 de la dernière semaine de mai sera groupé en un numéro double spécial qui paraîtra le 3 juin (n° 284/285). Vous êtes nombreux à utiliser en mai notre rubrique « Echanges et Recherches » et nous en sommes fort heureux. Nous vous invitons donc à nous adresser sans tarder, dans les conditions habituelles, vos textes de P.A. car tous ceux qui nous parviendront après le 18 mai ne pourront être insérés que dans ce numéro 284/285 du 3 juin.

Cordialement.

CAMPING DANS LES LANDES
au bord de l'Adour
pêche, repos, canotage
40250 MUGRON, rgts Mairie

- Esp. Baie de Rosas, 50 km Perpignan, 50 m plage, appt tt conf., 2-3 ch., séj., cuis., wc, s. d'e., 6 ou 8 pers., gde terr. face mer, park., ts comm., remise 10 % pr 2 mois consécutifs loc. Ecr. Mageca, cour Fontneuve, 34500 Béziers.

location (demandes)

- Alsace, cple 2 enf. + 1 bébé, mais. ou chalet conf., jard. ou cour, site repos, juil. Ecr. Chény, 37, r. J.-Bouin, 85100 Château-d'Olonne.

échanges

- Coll., appt F4 tt conf. r. de jard., entre Cannes et Grasse, juil. c/sim. hte mont., préf. Vosges. Ecr. Astier, éc., 06370 Mouans Sartoux.
- CONTINENTAL HOME INTERCHANGE, pour vos vacances, vous propose un LOGEMENT GRATUIT en vous mettant en contact direct avec le partenaire qui vous prêtera sa maison en échange de la vôtre (principale ou secondaire) pour la même durée. Nombreuses possibilités en Angleterre. Documentation sur demande, 18, rue Daviel, 75103 Paris.
- Euro Vacation Exchange pour vacances en Angleterre. Echanger logements. Ecr. EVE, New Barn House, Toft Rd, Kingston, Cambs Grande-Bretagne.

ventes

- Nice, quartier calme, 2 pces gd stand., balcon, 175 000 F. Ecr. Legaud, 54, r. St-Ouen, 14000 Caen. Tél. 16 (31) 81-72-81.
- Limoges, appt F5 tt conf., gar., prox. gr. scol. Vigenol. Tél. M. Ramat 77-77-67 pr appt M. Bury.

(Suite page 40.)



fischertechnik



La pierre d'angle d'un enseignement moderne

Demandez la documentation à
FISCHER-FRANCE - Service Scolaire - 12, rue Livio - 67 100 Strasbourg - Tél.: 39.18.67

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces.) Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 5 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris.

(Suite de la page 39.)

- 28-Dreux, coll. retr., appt F3 b. ét. compr. entr., cuis., loggia, séj., 2 ch., wc, bns, balc. cave, park., quart. tranq., ts fourn., libre. Ecr. Lehoux, chem. Brazais, 27810 Marcilly-sur-Eure. Tél. (37) 38-55-55.
- Escala, Costa Brava Esp., F3 meub., terrasse, jardinet, 150 m plage, px 6,5 U. Ecr. Camacho, 5, r. St-Jean, 66000 Perpignan.
- Altéa Alicante Esp., gd 2 pces, cuis., bns, balcons (22 m), directs s. mer, ds imm. tte prem. ligne avec park. et asc., px 85 000 F. Ecr. P.A. n° 913.
- 93-Ile-St-Denis, quart. très calme, pav. F5 tt conf., jard. dép. Tél. 752-62-67 ap. 18 h.
- 11-Mont. noire, gde mais. rust. + terre, pêche, chasse, 150 000 F. Ecr. Thil, 78270 Jouffosse, tél. 476-11-69.
- Urgent, Meudon-la-Forêt, b. F3/4, 70 m², commerc., éc., bus, 190 000 + pt CF. Tél. bur. 769-92-34 p. 440, dom. 630-73-24.

achats

- Coll., parcelle 3 à 500 m pr carav. habit., b. située, prox. côte d'Azur. Ecr. P-Quarante, éc. les Fabrettes, 13015 Marseille. Tél. 51-31-87 h. repas.
- Paris, bon quartier, F4. Ecr. P.A. n° 896.

hôtels - pensions

- Hôtel l'UNION *NN, 74-La Chapelle-d'Abondance, tél. 73-23-04, px 50 F, alt. 1 000 m entre la Suisse et Lac Léman.
- GATTEO MARE/Adriatique/Italie - Etre à l'aise : HOTEL AZZURA et HOTEL MINERVA ! Même direction, famille GOBBI, piscine, 100 mètres de la mer, chambres avec douche, toilette et balcon, cuisine délicate, parking, jardin, pension complète tt compris à partir du 1^{er} mai jusqu'au 7 juin 4 500 lires, du 8 juin au 5 juillet et à partir du 25 août 5 600 lires, taxes incluses.

VOTRE TERRAIN EN PROVENCE

A 20 km d'Aix, dans les côtes sud du Luberon, nous vous présentons, autour des vieux villages historiques, les derniers terrains à bâtir, de caractère, dans un site préservé.

Prix moyens de 40 000 F à 70 000 F
Documentation gratuite à :

AGENCE DU CHATEAU

45, boulevard de la République
84240 LA TOUR-D'AIGUES
Tél. : 16 (90) 77-41-99

Activités d'éveil, promenades scolaires
PENSEZ AU LAC D'ANNECY
Agrémentez votre excursion d'un tour du lac + téléphérique au Mont-Veyrier.
Sur demande, services pique-nique bateau durant tour du lac.
Prudent de réserver à l'avance à la COMPAGNIE DES BATEAUX DU LAC D'ANNECY, 2, pl. au Bois. Tél. 50/51-08-40.



- **50 HOTELS TOUTES SAISONS** Canaries, Baléares. Prix except. Contacts, 55, r. Nationale, 37-TOURS. Tél. : 20-20-57.
- **HOTEL DE LA POSTE, 74 - Lullin, sports** d'hiver et repos, prix 52 à 56 F net.

ACCUEIL DES CLASSES DE MER

Du 1^{er} au 29 mai à LE PRADET (Var), dans une magnifique propriété à 500 m de la mer, pension complète 38 F par jour. 2 classes. URGENT. Téléphoner Fédération des Œuvres laïques de l'Ardèche, 8 bis, bd des Mobiles, 07002 PRIVAS. Tél. 4-05.

LAC D'ANNECY... plage à 1,5 km

HOTEL ARCALOD, gd PARC, Doussard, 74210 Faverges, b. tble, accueil, détente, px pens. 55 à 65 F STC, tél. (50) 44-30-22.
● Hôtel CLAVEL *, 74420 Saxel pr Genève, 48-50 F net, jdre tbre pr rép.

centres de vacances

- Rech. pr CV juillet 76, poste Dr 300 km autour de Paris. Ecr. B. Ghaffar, éc. terrain des Sports, 62160 Grenay. Tél. (21) 29-17-18.
- Recherchons pr villages de vacances en Auvergne : animateurs 3^e âge, mai, juin, et sept.; animateurs familles, juil. et août. Ecr. avec C.V. à VAL, 46, bd Pasteur, 63000 Clermont-Ferrand.

OFFRONS POSTES ANIMATEURS VACANCES D'ADOLESCENTS

● Pour Lac d'Annecy : du 7 au 26-7 et principalement du 29-7 au 17-8 (20 jours). Rémunération : 22 F par j. Voyage remboursé. Stage formation gratuit (8 j. avant chaque période).

Ces vacances sportives sont destinées à des garçons de 14 à 16 ans et les activités variées et attrayantes sont : camping, canoé, voile, excursions de montagne facile, sports, jeux. Logement sous tentes (bien équipées). Possibilités de séjour pour les familles de cadres (sous tentes).

- Pas de postes féminins.

Ecrire à :

Vacances d'Adolescents
B.P. 130 - 74004 ANNECY
Tél. : (50) 45-38-00

- Rech. pr CV Yonne, moniteurs (trices), août. Ecr. A. Desmarest, 66, r. Lyon, 62000 Achicourt ou tél. 23-06-27.
- Rech. pr CV Hyères (83), juil., écon. et cuisinier. Ecr. Longzième, gr. scol., Chêne Maillard, 45400 Saran.
- CV rech., été, cuisinier, animateurs, CAEV, bons salaires. Ecr. Centres de Vacances de Melun, Mairie, 77011 MELUN.
- CV Annecy ch. cuisinier, juil. Ecr. Buiron, Frans, 01480 Jassans.
- Ass. recrute direct. CV, été, domic. 300 km Paris, capable insuffler conscience éducative. Ecr. P.A. n° 914.

relations

- Drôme, instituteur célib., 44 a. dés. mar. j. f. (ou vve ou div. ayant fille). Ecr. P.A. n° 915.
- Instce Sud-Est, 36 a. div. 1 enf. rencontr., vue mar., M. fonct. EN 35-40 a. même rég. Ecr. P.A. n° 916.

divers

- CLASSES VERTES EN ARDENNES SIGNY-L'ABBAYE, région forestière, collines, site enchanteur, colonie confortable de LA VENERIE accueille CLASSES VERTES. Ecr. ou tél. à I.A. des Ardennes, Préfecture CHARLEVILLE-MEZIERES. Tél. 57-22-11, poste 559.
- TOURISME SOCIAL CULTUREL. Connaissance de la France, 5, rue Las Cases, 75007 Paris, sorties mensuelles, petits voyages, prix coopératifs, tél. 705-59-07, permanence de 15 à 18 h. sf. mercredi et sam. Proch. sorties : 16-5 à 8 h 30 (Beauvaisis); Pentecôte Dijon et env.; juin spec. du Lude.
- Sur Jullouville à 5 km mer, l. à l'année ds pré garages indiv. pour carav., bateaux. Ecr. Perrin, 50320 Folligny.
- Coopérative CES Taaone, BP 5154 Pirae, Tahiti prop. colis 30 coquillages diff. pr 250 F. Demander documentation.
- STAGE MONTAGE CINEMA niveau professionnel international 17 j. août, et stages classiq. AV et Ciné. FDAC, 04510 Aiglun.
- ESPAGNE. Apprenez l'espagnol cet été, trois semaines, 9 excursions. Tous compris 999 F TEE. Calvo Sotelo, 47, Reus, Espagne.
- Grands vins de Bourgogne Appellation Givry GERARD PARIZE PONCEY, 71640 GIVRY petit propriétaire récoltant, époux de collègue, expédie par carton de 12 bts vin rouge au prix de 130 F TT et transport compris paiement à la commande ou c/remboursement.
- COGNAC 40° et 50° - PINEAU des Charentes, rosé et blanc. Ecr. G. CHAINIER et Fils, vitic.-distill., Arthenac, 17520 Archiac, tarif s/dem., remise ensgts.

● DIRECTEMENT pour vos achats de vins de Bourgogne, J.-C. BOISSET fils et gendre de collègues, 21-Vougeot. Propriétaire en GEVREY-CHAMBERTIN, CÔTE DE NUITS - VILLAGES, BOURGOGNE ROUGE. Tarif général sur demande. Conditions particulières aux enseignants.

INSTRUMENTARIUM - BOUVIER

- 28 Modèles de Carillons
- 31 Modèles de Xylophones
- 26 Modèles de Métallophones
- 16 Modèles de Lames et Plaquettes sonores
- 34 Modèles de Tambourins
- 41 Modèles de Timbales
- 11 Modèles de Triangles
- 15 Modèles de Cymbales
- 6 Modèles de Grosses Caisses
- 6 Modèles de Caisses claires
- 4 Modèles de Bongos
- 11 Modèles de Blocs chinois
- 30 Modèles Percussion Claves
- Blocs et Tubes résonnants
- Castagnettes - Grelots - Maracas
- 15 Modèles de Guitares



SONOR



F MOECK

**L
U**

Bärenreiter



T

Françaises RAHMA

E

DOLMETSCH

S

AULOS

BOUVIER-PARIS

FOURNISSEUR DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE PARIS

15, Rue d'Abbeville - 75010 PARIS
TÉLÉPHONE : 878-24-88

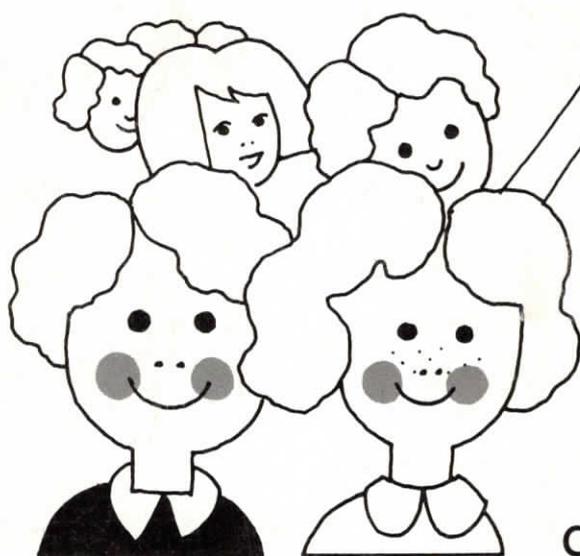
R. C. PARIS 62 A 1349
C. C. P. : PARIS 5185-71



PIANOS • PIANOS DE CONCERT • MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT MUSICAL • INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PRIX SPECIAUX aux Membres du Corps Enseignant et Etablissements Scolaires
Nouveau catalogue gratuit sur demande

vos élèves
"en forme"
pour la rentrée



avec les CAHIERS
DES VACANCES

PASSEPORT

6 cahiers
du CP au CM2



- En 28 unités, la révision des principales difficultés du programme.
- Dans chaque unité, à partir d'un thème concernant les vacances, la révision d'un point particulier de français ou de mathématiques.
- Une rubrique activité manuelle et artistique conduit l'enfant à des activités de plein air.

 CLASSIQUES
HACHETTE